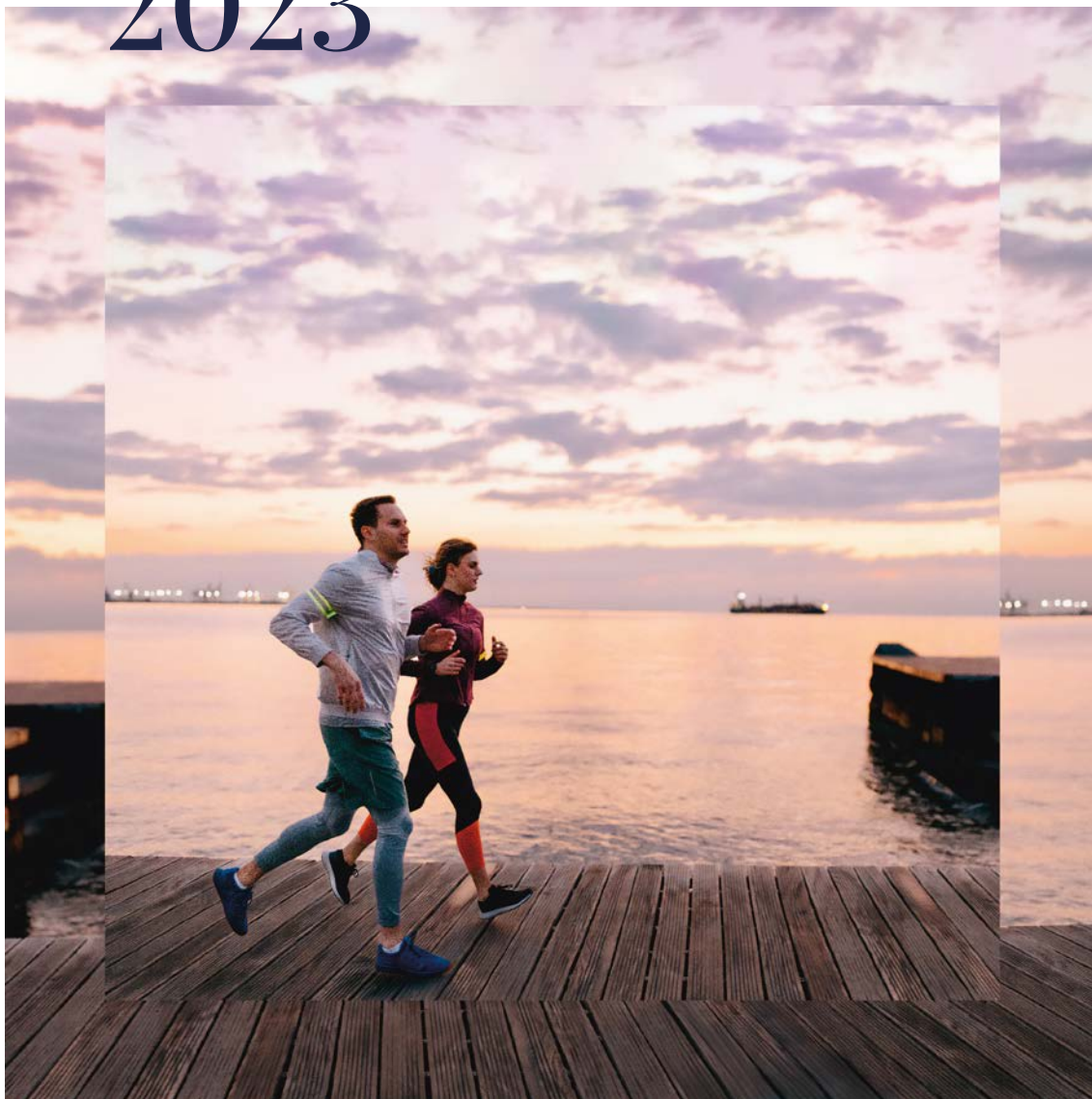


Rapport annuel 2023



Mutualiser nos forces,
assurer l'avenir



Sommaire

01

Covéa, un groupe mutualiste, solide et dynamique **02**

1.	PRÉSENTATION DE COVÉA	07
1.1.	Histoire	08
1.2.	Profil et organisation	09
1.3.	Activités et réseaux de distribution	11
1.4.	Stratégie	14
1.5.	Notation de solidité financière	15

02

2.	GOVERNANCE DE COVÉA	17
2.1.	Le Conseil d'administration	19
2.2.	Les Comités du Conseil d'administration	21
2.3.	La Direction générale	23
2.4.	Politique de rémunération	23
2.5.	Gestion des risques et contrôle interne	25

03

3.	UN GROUPE ENGAGÉ ET RESPONSABLE	29
3.1.	Notre impact sociétal : la stratégie RSE de Covéa	30
3.2.	La gouvernance en matière de durabilité	30
3.3.	Preuve en est : des actions concrètes	31
3.4.	Taxonomie européenne	43

04

4.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	47
4.1.	Environnement de marché	48
4.2.	Événements significatifs	50
4.3.	Résultat et situation financière	51
4.4.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	57
4.5.	Perspectives	57

05

5.	ÉTATS FINANCIERS	59
5.1.	Comptes combinés et annexes	60
5.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	107

Covéa, un groupe mutualiste, solide et dynamique

Avec l'ensemble de ses collaborateurs en France et à l'international, Covéa accompagne au quotidien et dans la durée ses clients et sociétaires. Le Groupe leur propose une protection adaptée et efficace, grâce à ses expertises et ses marques.

Un groupe construit autour de quatre marques



Assureur mutualiste sans intermédiaire, proposant des solutions globales pour les particuliers et les professionnels



Assureur mutualiste à réseaux de distribution intermédiés, intervenant sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales



Assureur mutualiste sans intermédiaire, référence des agents du service public, intervenant sur les marchés des particuliers

PartnerRe

Acteur international de référence dans la réassurance avec un portefeuille largement diversifié

Des structures spécialisées



Gestion d'actifs, assurances affinitaires, assistance et protection juridique



Assurance non-vie, santé et prévoyance

Un acteur majeur de l'assurance et de la réassurance

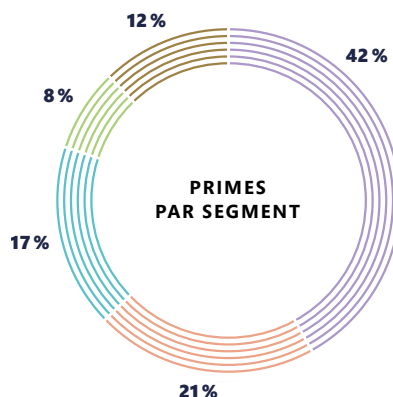
Primes acquises brutes 2023

26,8 Mds€

PRIMES ACQUISES

63 %
ASSURANCE

37 %
RÉASSURANCE



ASSURANCE

- Biens et responsabilité
- Assurance de personnes

RÉASSURANCE

- Biens et responsabilité
- Spécialités
- Vie et santé

Positionnement concurrentiel



(1) Positionnement à fin 2022 – sources : voir page 12.

(2) Y compris flottes d'entreprises. (3) MRH. (4) Hors flottes.

(5) Source : rapport AM Best, *World's 50 Largest Reinsurers*, août 2023.

Des expertises diversifiées, au service de ses clients

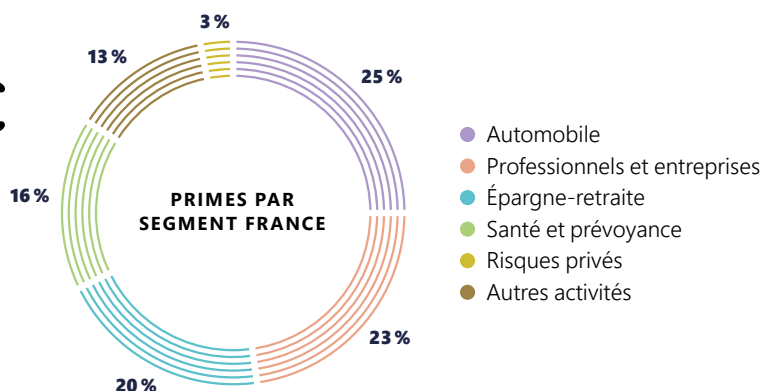
Assurance

16,9 Mds€

PRIMES ACQUISES

94 %
FRANCE

6 %
INTERNATIONAL



PORTFEUILLES EN FRANCE

11,4 M
DE CLIENTS
ET SOCIÉTAIRES

10,8 M
DE VÉHICULES
ASSURÉS ⁽¹⁾

7,9 M
D'HABITATIONS
ASSURÉES

3,0 M
DE BÉNÉFICIAIRES
EN SANTÉ

2 404
POINTS
DE VENTE

(1) Y compris flottes d'entreprises.

Réassurance

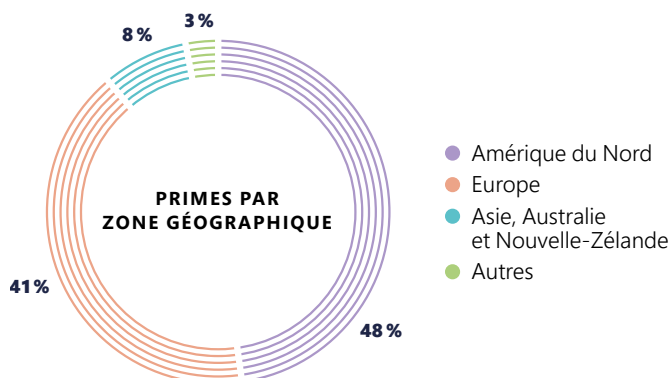
9,9 Mds€

PRIMES ACQUISES

47 %
BIENS ET RESPONSABILITÉ

32 %
VIE ET SANTÉ

21 %
SPÉCIALITÉS



Plus de 2 000
CLIENTS

16
SITES DANS LE MONDE

Chiffres clés

(au 31 décembre 2023)

Situation financière

1480 M€

RÉSULTAT NET

18,8 Mds€

FONDS PROPRES

200%

RATIO DE SOLVABILITÉ

Notation

STANDARD
& POOR'S

AA-

Perspective stable

MOODY'S

Aa3

Perspective stable



A+ (Superior)

Perspective stable

(1) Entités notées : Covéa Coopérations, MMA IARD SA, MMA Vie, MAAF Vie, GMF Vie, Covéa Insurance, Covéa Life.

(2) Entité notée : Covéa Coopérations.

Social

EFFECTIFS

24 000

COLLABORATEURS

dont 21 000

EN FRANCE

DIVERSITÉ

63%

FEMMES

37%

HOMMES

53%

TAUX DE FÉMINISATION
DES CADRES

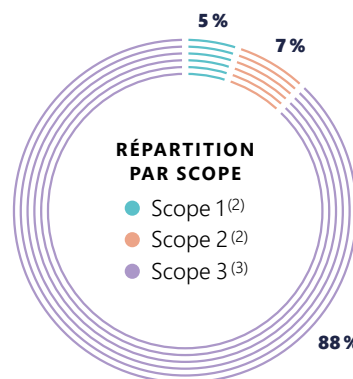
Environnement

BILAN CARBONE (1)

Scopes 1, 2 et 3 (périmètre exploitation)

59,4

kteqCO₂



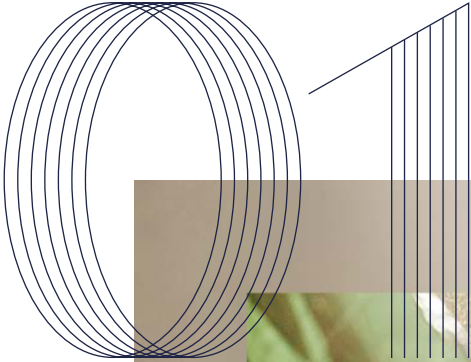
RÉPARTITION
PAR SCOPE

- Scope 1 (2)
- Scope 2 (2)
- Scope 3 (3)

(1) Périmètre de comptabilisation : UES Covéa, PartnerRe, Covéa Insurance.

(2) Émissions liées à la consommation d'énergie de nos sites d'exploitation.

(3) Émissions liées aux déplacements de collaborateurs, à l'achat de fournitures, à la maintenance de nos sites d'exploitation, etc.



Présentation de Covéa

1.1.	Histoire	08
1.2.	Profil et organisation	09
1.3.	Activités et réseaux de distribution	11
1.4.	Stratégie	14
1.5.	Notation de solidité financière	15

1.1. Histoire

Covéa, un groupe bâti sur deux siècles

Les premières mutuelles : durant le 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, les sociétés mutuelles ont façonné le secteur de l'assurance en France. De cette période, Covéa a hérité de trois marques puissantes et reconnues, et de valeurs solidement ancrées dans la culture du Groupe : engagement, prudence et vision à long terme.

Le développement : la deuxième moitié du 20^e siècle a été marquée par l'expansion des sociétés mutuelles sur l'ensemble du territoire français. Elles se sont également développées à l'international, en fondant ou développant des filiales et des partenariats.

L'union : en 2003 puis en 2005, les sociétés mutuelles historiques décident d'unir leurs forces. Institutionnellement dans un premier temps, par la création de la SGAM Covéa, qui a introduit des liens de solidarité et leur a permis de se doter d'une stratégie commune. Dans un second temps, avec la mise en commun de leurs capacités opérationnelles et la création de Covéa Coopérations. Enfin, le Groupe s'est doté d'un statut social commun, partagé par les collaborateurs appartenant à l'Unité Économique et Sociale (UES) du Groupe en France.

1819-1950

Naissance de sociétés mutuelles puissantes profondément ancrées dans le paysage de l'assurance français

- 1819 : création d'Assurances Mutuelles de France.
- 1828 : création des Mutuelles du Mans Assurances.
- 1934 : création de La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires.
- 1950 : création de MAAF Assurances.

1958-2001

Le début de la diversification internationale

- 1958 : MMA crée Norman Insurance, qui deviendra Covéa Insurance, au Royaume-Uni.
- 1981 : GMF acquiert des parts dans CSE, avant d'en détenir 100 %, aux États-Unis.
- 2001 : MAAF et MMA deviennent actionnaires dans Caser en Espagne.

2003-2005

Création de la SGAM Covéa

- 2003 : MAAF Assurances et MMA décident de créer ensemble une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle, nouveau type de structure juridique dans le droit français.
- 2005 : AZUR-GMF rejoint Covéa. Quatre familles de mutuelles d'assurance composent désormais la SGAM Covéa, qui devient leader en assurance de dommages aux biens.

2011

Poursuite du développement en France et à l'international

- Adhésion à la SGAM Covéa d'APGIS, institution de prévoyance, permettant la mutualisation de ressources en matière de recherche, développement, distribution et gestion d'assurance santé collective.
- Acquisition de 81% de Bipiemme Vita et de Bipiemme Assicurazioni en Italie.
- Acquisition de Provident au Royaume-Uni, dont les activités seront transférées au sein de Covéa Insurance.

2012

Création de Covéa Coopérations

- Création de Covéa Coopérations pour simplifier la structure juridique du Groupe. Détenue conjointement par les principales mutuelles d'assurance composant la SGAM Covéa, Covéa Coopérations porte directement ou indirectement la majeure partie des activités opérationnelles du Groupe.

2013

Adhésion de SMI

- L'adhésion de SMI, société mutuelle interprofessionnelle, conforte les positions du Groupe en assurance santé collective.

2015

Renforcement de la diversification

- Transformation de Covéa Coopérations en société de réassurance afin de développer l'activité d'acceptations en réassurance.
- Acquisition de Sterling Insurance Group au Royaume-Uni et intégration des activités non-vie au sein de Covéa Insurance.

2017

Un statut social commun pour une entreprise unique

- En juin 2017, signature avec les partenaires sociaux d'un statut social commun pour les collaborateurs appartenant à l'UES du Groupe en France. Ce statut novateur renforce l'agilité, la capacité d'innovation et l'efficacité au service de ses clients et sociétaires.

2018-2020

Poursuite de la rationalisation

- DAS Assurances Mutuelles, DAS SA et Assistance Protection Juridique, les sociétés de protection juridique du groupe Covéa, regroupent leurs activités pour devenir Covéa Protection Juridique.
- Cession de Swinton Group, activité de courtage en assurance dommages, pour recentrer l'activité du Groupe au Royaume-Uni sur l'activité d'assurance.
- Cession de la participation de 20 % détenue dans le groupe Caser en Espagne.

2021-2023

Acquisition et intégration de PartnerRe

- 2021-2022 : Acquisition de PartnerRe, l'un des principaux acteurs mondiaux de la réassurance, permettant la constitution d'un groupe européen d'assurance et de réassurance de premier plan.
- 2023 : Cession à PartnerRe des droits de renouvellement de l'activité de réassurance non-vie, vie et santé de Covéa Coopérations.

Poursuite de la simplification de la structure du Groupe

- 2022 : Cession des filiales du Groupe en Italie, Bipiemme Vita et Bipiemme Assicurazioni.
- 2022 : Cession du portefeuille d'Assurances Mutuelles de France à la Sauvegarde et fusion-absorption d'Assurances Mutuelles de France par La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, dont la dénomination devient AM-GMF.
- 2023 : Cession de la filiale du groupe en Irlande, Medical Insurance Company DAC (MIC), société mise en run-off en 2015.

1.2. Profil et organisation

Le groupe d'assurance mutualiste Covéa a pour mission de veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales.

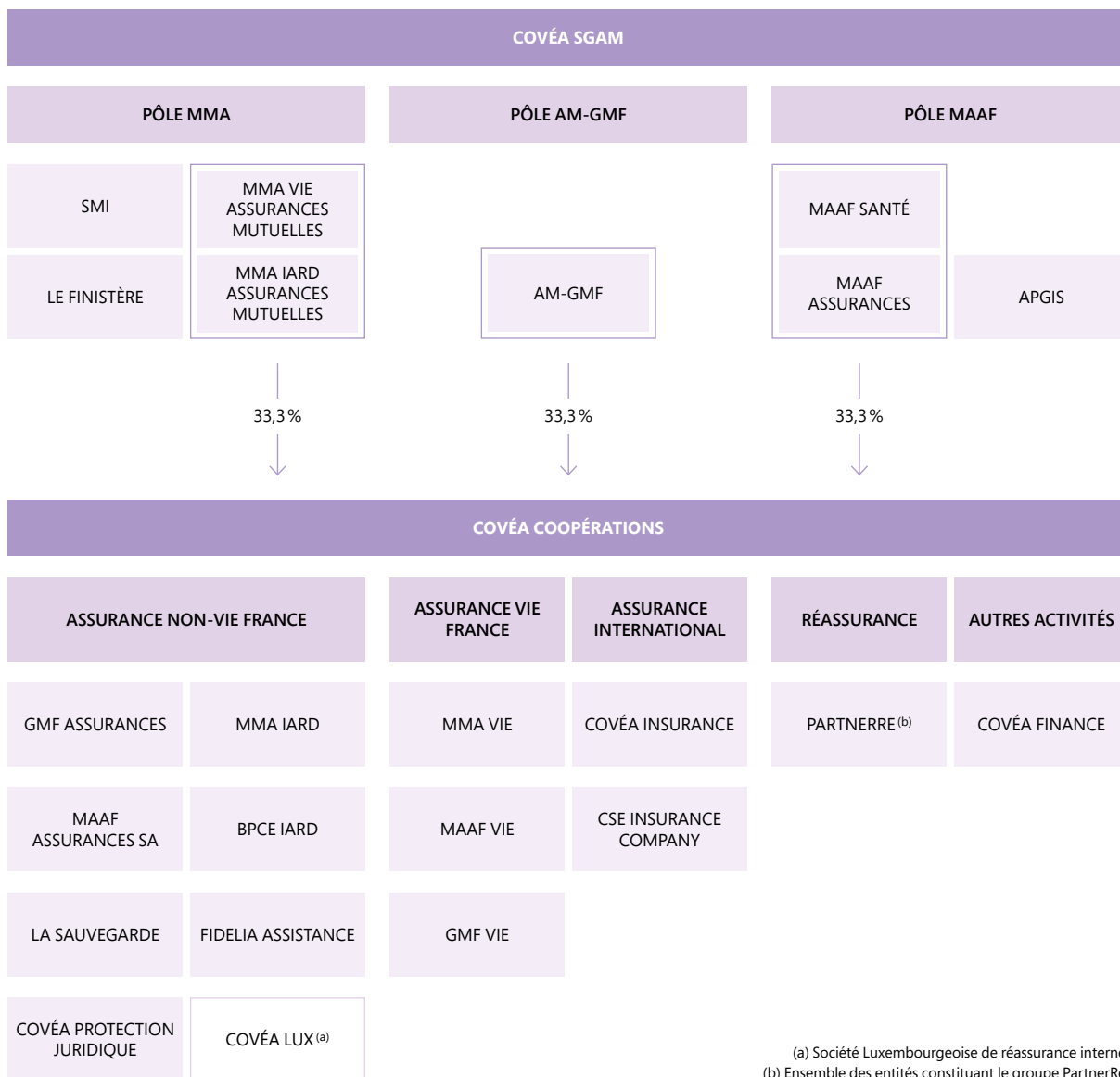
La société faitière du groupe Covéa est une SGAM (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Elle exerce une influence dominante, coordonnant les décisions, y compris financières, de ses entreprises affiliées et disposant de pouvoirs de contrôle. Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

Huit entreprises appartenant au monde mutualiste et paritaire, réparties en trois familles, sont affiliées à la SGAM Covéa :

- **Famille MMA** : MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, Le Finistère Assurance, SMI ;
- **Famille MAAF** : MAAF Assurances, MAAF Santé, APGIS ;
- **Famille AM-GMF** : AM-GMF.

Parmi ces entreprises affiliées à la SGAM Covéa, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français qui détient, à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des principales sociétés opérationnelles du Groupe. Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entreprises affiliées à la SGAM Covéa et les principales sociétés opérationnelles du Groupe.

Organigramme simplifié du groupe Covéa au 31 décembre 2023



Groupe d'assurance mutualiste de droit français, Covéa est placé sous la supervision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4, place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09) et établit des comptes combinés en normes françaises. Ses commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par M. Gérard Courrèges et M. Frédéric Trouillard-Mignen et Mazars représenté par M. Christophe Berrard.

1.3. Activités et réseaux de distribution

1.3.1. Covéa, groupe mutualiste d'assurance et de réassurance

Covéa est un groupe mutualiste multimarques qui opère sur les marchés de l'assurance et de la réassurance :

- Sur le marché de l'assurance français, Covéa opère principalement à travers trois marques fortes et complémentaires MAAF, MMA et GMF, qui offrent une gamme de produits complète et diversifiée couvrant l'ensemble des besoins de ses clients et sociétaires. Leader en assurance de biens et responsabilité sur

le marché français, Covéa protège 11,4 millions de clients et sociétaires à fin 2023. Covéa a également une activité d'assurance à l'international, principalement à travers Covéa Insurance, filiale du Groupe basée au Royaume-Uni et intervenant sur le marché de l'assurance non-vie;

- Sur le marché de la réassurance, Covéa intervient principalement à travers la marque PartnerRe qui dispose d'une large gamme de couvertures en réassurance non-vie et en réassurance vie, et accompagne les compagnies d'assurance dans le monde entier. Covéa opère également sur le marché de la réassurance via Covéa Coopérations.

La répartition des primes acquises du Groupe au 31 décembre 2023 est la suivante :

En millions d'euros	2023	2022
Assurance France	15 875	15 306
Assurance International	1 038	1 568
Total Assurance	16 914	16 874
Réassurance	9 855	5 822
Total primes acquises	26 768	22 696

L'acquisition de PartnerRe ayant été finalisée le 12 juillet 2022, les primes acquises du Groupe à fin 2022 intègrent une contribution de PartnerRe sur la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2022.

1.3.2. Activités d'assurance

1.3.2.1. ACTIVITÉS D'ASSURANCE DES ENTITÉS FRANÇAISES

Activités

En France, Covéa s'appuie principalement sur trois marques fortes :

- **MAAF**, assureur mutualiste sans intermédiaire proposant des solutions globales pour les particuliers et les professionnels;
- **MMA**, assureur mutualiste à réseaux de distribution intermédiés, intervenant sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales;
- **GMF**, assureur mutualiste sans intermédiaire, référence des agents du service public, intervenant sur les marchés des particuliers.

Le Groupe s'appuie également sur APGIS et SMI, intervenant sur le marché de la santé et de la prévoyance, et sur Le Finistère opérant notamment sur le marché de l'assurance habitation et des risques professionnels.

À travers MAAF, MMA, GMF, APGIS, SMI et Le Finistère, le Groupe offre une gamme complète de produits afin de répondre au mieux à l'ensemble des besoins de ses clients et sociétaires et de leur offrir la meilleure expérience d'assurance.

En assurance de biens et responsabilité, le Groupe propose une gamme de produits à destination des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Sur le marché des particuliers, une offre complète de produits est commercialisée et couvre principalement l'assurance automobile, l'assurance habitation, l'assistance et la protection juridique. Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe répond aux besoins des professionnels, TPE, PME et ETI au travers d'une gamme complète couvrant les garanties responsabilité civile, dommages aux biens, flottes, construction et agricoles.

En santé et prévoyance, le Groupe commercialise l'ensemble des produits destinés à assurer les particuliers, les professionnels indépendants mais également les salariés des entreprises, quelle que soit leur taille, tant en complémentaire santé que dans le domaine de la prévoyance. Le Groupe propose, dans le cadre de contrats individuels et collectifs, une vaste offre de garanties incluant notamment la prise en charge des frais de soins avec des services associés adaptés aux moments de prévention ou de soins et la préservation des revenus en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès. Sur le marché de la prévoyance, le Groupe commercialise également des contrats de prévoyance temporaire individuelle en cas de décès, des produits d'assurance emprunteur, des contrats vie entière et obsèques, ainsi que des contrats couvrant les accidents de la vie.

Sur le **marché de l'épargne**, le Groupe commercialise des produits d'assurance vie et capitalisation multisupports incluant une large gamme d'unités de compte rigoureusement sélectionnées et susceptibles d'offrir des alternatives à la part en euros. L'offre sur le **marché de la retraite** se concentre sur les produits PER (Plan d'Épargne Retraite) individuels, lancés au 1^{er} semestre 2020 pour les marques MAAF et MMA.

En outre, MMA couvre des risques à l'international via des programmes d'assurance affinitaire en Libre Prestation de Services sur le marché européen et en accompagnant des entreprises françaises actives à l'international.

Covéa Lux, société de réassurance de droit luxembourgeois, a pour principale vocation de mettre à disposition du Groupe de la capacité en réassurance pour compléter le recours au marché. Covéa Lux réassure essentiellement les sociétés d'assurance françaises du groupe Covéa.

Réseaux de distribution

Le Groupe distribue ses produits par différents réseaux composés principalement de salariés, d'agents généraux et de courtiers. La stratégie du Groupe en matière de distribution repose sur la complémentarité de ses réseaux afin de répondre aux besoins de ses clients et sociétaires.

• Les principaux réseaux intermédiés

Les agents généraux, chefs d'entreprises indépendants, agissent en qualité d'intermédiaires de MMA pour la commercialisation de l'ensemble de son offre. Leur expertise, alliée à la proximité géographique, permet aux agents généraux de commercialiser l'ensemble de l'offre MMA mais également d'offrir la qualité de service et la continuité des relations attendues par ses clients. Avec 1 592 points de vente en France, le réseau de MMA représente une force commerciale de plus de 5 400 agents et collaborateurs, implantée sur l'ensemble du territoire français.

MMA s'appuie également sur un réseau robuste de partenaires courtiers, essentiellement positionnés sur les risques professionnels et entreprises, implantés dans toute la France et animés en proximité par les équipes régionales.

En assurance affinitaire, les programmes sont commercialisés par des acteurs de la distribution (automobile, grande consommation...) et des sociétés de financement en complément de leurs propres produits et services.

• Les principaux réseaux salariés

Au sein du groupe Covéa, MAAF et GMF disposent de réseaux de distribution salariés. Des collaborateurs de chacune de ces marques assurent la distribution des produits commercialisés.

Le réseau MAAF compte plus de 3 000 collaborateurs dédiés à la relation avec ses clients et sociétaires, 504 points de vente et 10 centres de relations téléphoniques. GMF s'appuie sur un réseau de distribution de plus de 2 300 collaborateurs, 304 points de vente et 11 centres d'appels téléphoniques.

• Les partenariats

Le Groupe a conclu en 1996 un partenariat avec les Banques Populaires qui a donné lieu à la création de BPCE IARD, société détenue à 50% par le groupe Covéa et à 50% par le groupe BPCE, qui distribuait des produits d'assurance non-vie, via les réseaux des Banques Populaires (y compris BRED), des Caisses d'Épargne et de Foncia.

Dans le cadre de l'évolution du partenariat avec le groupe BPCE négociée en 2020, BPCE IARD a cessé de souscrire les affaires nouvelles et remplacements des produits d'assurance automobile et multirisques habitation à destination des particuliers (hors réseaux BRED et Foncia). La société BPCE IARD est progressivement dédiée au développement de l'activité sur le marché des professionnels. En parallèle, elle continue à commercialiser certains produits à destination des particuliers (automobile et multirisques habitation distribués par les réseaux BRED et Foncia, et protection juridique) et conserve la gestion des contrats restant en portefeuille.

Positionnement concurrentiel

Marché	Positionnement	Part de marché	Sources
Biens et responsabilité	N° 1	14,2 %	France Assureurs – Base 2022
Automobile (y compris flottes)	N° 1	17,9 %	France Assureurs – Base 2022
Multirisques habitation	N° 1	16,3 %	Argus de l'assurance et étude France Assureurs – Base 2022
Protection juridique	N° 1	16,4 %	France Assureurs – Base 2022
Entreprises (hors flottes)	N° 2	10,5 %	France Assureurs – Base 2022
Santé individuelle	N° 4	4,7 %	Argus de l'assurance et étude France Assureurs ^(a) – Base 2022

(a) Étude conjointe France Assureurs, Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CETIP).

1.3.2.2. ACTIVITÉS D'ASSURANCE DES ENTITÉS INTERNATIONALES

Au travers de deux entités, le Groupe est présent en assurance dans deux pays au 31 décembre 2023, au Royaume-Uni via Covéa Insurance et aux États-Unis avec Civil Service Employees (CSE).

Royaume-Uni

Covéa Insurance propose, à travers son réseau de courtiers, des garanties en assurance de biens et responsabilité à destination des particuliers et des entreprises.

En janvier 2023, un plan de retour à l'équilibre a été lancé et repose notamment sur :

- le recentrage des activités vers des segments dits « Core » et leur redressement. Ainsi, Covéa Insurance est sortie progressivement au cours de l'exercice 2023 d'un certain nombre d'activités considérées comme non stratégiques (partenariats affinitaires, souscription via des *managing general agents* [MGA]...);
- la simplification du fonctionnement et des processus, ainsi qu'un plan de réduction des frais généraux.

États-Unis

Civil Service Employees (CSE) commercialise des produits d'assurance en automobile et en habitation à destination des particuliers, essentiellement en Californie et en Utah. Depuis le 1^{er} janvier 2024, CSE ne souscrit plus d'affaires nouvelles et ne renouvelle plus de polices en portefeuille.

1.3.3. Activités de réassurance

PartnerRe

Fondé en 1993, PartnerRe est un réassureur classé parmi les plus grands réassureurs mondiaux, bénéficiant d'une marque reconnue ainsi que d'une forte expertise technique.

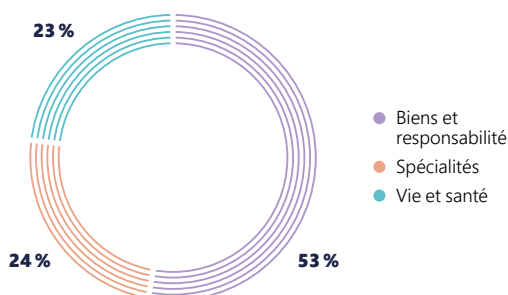
PartnerRe propose des couvertures de réassurance aux compagnies d'assurance permettant de réduire la volatilité de leurs résultats, de renforcer leurs fonds propres et de développer durablement leurs activités. PartnerRe accompagne ses clients dans le monde entier en proposant des contrats de réassurance proportionnelle ou non proportionnelle, par le biais de traités ou de réassurance facultative. L'activité de réassurance est réalisée par les principales filiales de PartnerRe Ltd, société mère basée aux Bermudes.

PartnerRe offre une large gamme de solutions et suit la performance de ses activités au travers de trois segments : « biens et responsabilité », « spécialités », « vie et santé ».

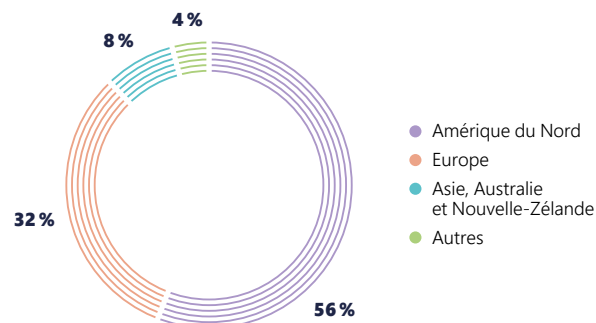
- La réassurance non-vie correspond aux segments « biens et responsabilité » et « spécialités ». Les risques réassurés incluent notamment les risques agricoles, aviation et aérospatial, responsabilité, catastrophes, *engineering*, ainsi que les risques financiers, maritimes, automobile, multibranches, santé aux États-Unis et dommages.
- En réassurance vie et santé, PartnerRe propose des solutions de réassurance couvrant notamment les risques de mortalité, morbidité et longévité ainsi que des solutions de réassurance financière.

PartnerRe réalise son activité par le biais de courtiers ou directement auprès des compagnies d'assurance, les parts de ces deux modalités représentant respectivement 73% et 27% des primes acquises brutes 2023.

La répartition des primes acquises brutes 2023 **par segment** est la suivante :



Les activités de PartnerRe sont géographiquement diversifiées avec des primes souscrites dans le monde entier. La répartition des primes acquises brutes 2023 **par zone géographique** est la suivante :



Les bureaux principaux de PartnerRe sont situés à Pembroke (Bermudes), Dublin, Stamford (États-Unis), Toronto, Paris, Singapour et Zurich. À fin 2023, PartnerRe compte plus de 1200 collaborateurs en équivalent temps plein.

Covéa Coopérations

Le Conseil d'administration de Covéa Coopérations du 6 avril 2023 a approuvé la cession à PartnerRe des droits de renouvellement de l'activité de réassurance non-vie, vie et santé. Depuis le 2 juillet 2023, les affaires nouvelles et renouvellements⁽¹⁾ sont ainsi réalisés par PartnerRe, Covéa Coopérations conservant les engagements souscrits avant cette date. À fin 2023, le portefeuille de Covéa Coopérations intègre également les deux traités en quote-part avec les sociétés SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland couvrant principalement des risques de mortalité, morbidité et longévité, notamment aux États-Unis.

En 2023, Covéa Coopérations a fait évoluer sa politique de souscription afin de développer les opérations de réassurance interne. Cette évolution vise notamment à renforcer la gestion mutualisée des risques au sein du Groupe et la flexibilité financière de Covéa Coopérations.

1.3.4. Autres activités : gestion d'actifs

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille de la majorité des sociétés françaises du groupe Covéa. Au 31 décembre 2023, le montant des actifs gérés par Covéa Finance s'élève à 83,8 milliards d'euros et se décompose de la manière suivante :

- 20 mandats de gestion pour le compte des sociétés du Groupe, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 70 milliards d'euros ;
- une gamme de 53 OPC dont 5 FPCI pour un total de 13,7 milliards d'euros.

Covéa Finance met en œuvre une gestion active dans le cadre d'un processus d'investissement rigoureux et extrêmement discipliné en matière de contrôle des risques, dans un objectif de recherche de performance dans la durée. Grâce au travail de ses équipes de recherche intégrées, la société fait preuve d'une capacité d'analyse reconnue qui lui permet d'anticiper les évolutions de son environnement. Par ailleurs, la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion des actifs constitue un axe majeur pour Covéa Finance.

Covéa Immobilier est une structure interne mutualisant les moyens et les savoir-faire des marques MAAF, MMA et GMF dans le domaine de la gestion d'immeubles de placement comme d'exploitation.

Covéa Immobilier gère des actifs composés à 69% d'immeubles tertiaires et à 31% d'immeubles résidentiels. Ces biens sont situés pour la plupart en région parisienne, et plus particulièrement dans le quartier central des affaires à Paris. Covéa Immobilier s'est engagé dans une démarche volontariste et ambitieuse d'amélioration de la performance énergétique et environnementale de son patrimoine immobilier.

1.4. Stratégie

Covéa construit son modèle économique autour d'une perspective à long terme afin d'accompagner efficacement et durablement ses clients et ses sociétaires. Grâce à ses valeurs fondamentales – l'engagement de ses équipes, la reconnaissance de ses clients, la diversité de son activité et sa solidité technique et financière –, le Groupe se projette dans l'avenir selon les orientations définies dans le plan stratégique 2022-2024, *Grandir ensemble*. Ce plan se décline suivant plusieurs dimensions fondamentales pour les entités d'assurance en France.

Leader

Covéa, leader du marché de l'assurance de biens et responsabilité en France, poursuit sa croissance sur ce marché. Sur le marché des particuliers, le Groupe axe son développement rentable et la croissance de son portefeuille sur ses marchés cœur que sont l'assurance automobile et habitation, essentielles pour ses clients et sociétaires.

Ces offres sont naturellement complétées par une gamme élargie de produits destinés à tous les clients et sociétaires du Groupe, et à leurs proches : assurance vie, santé, protection juridique et prévoyance. Ils permettent aux clients et sociétaires de trouver une réponse de qualité, adaptée à l'ensemble de leurs besoins, et contribuent à la solidité du Groupe dans la durée.

Covéa souhaite également poursuivre son développement sur le marché affinitaire en continuant à étoffer son portefeuille hors du secteur automobile.

Sur le marché des professionnels et des entreprises, le Groupe vise une amélioration de sa rentabilité, tout en affirmant sa position d'acteur de référence pour les PME-ETI et en poursuivant un développement maîtrisé sur le marché des professionnels.

En mouvement

Dans un environnement marqué par des évolutions technologiques, sociétales et environnementales permanentes, Covéa poursuit sa transformation pour mieux répondre aux attentes de ses clients et sociétaires, et anticiper les enjeux émergents.

Désormais, la relation physique avec l'assureur évolue vers des relations davantage dématérialisées, où les clients et sociétaires attendent désormais que leur assurance soit modulaire et multi-canal, adaptée à chaque instant à leurs enjeux propres : rapidité, simplicité, conseil, spécificité. Plus généralement, la recherche d'une personnalisation des solutions en termes de produit ou de distribution conduit Covéa et ses marques à faire évoluer leurs offres et le parcours de leurs clients et sociétaires.

(1) À l'exception d'un nombre réduit de traités, en particulier sur le périmètre Réassurance Vie.

Dans ce cadre, Covéa propose des bouquets de garanties et de services, se rapproche de ses clients et sociétaires par une approche multicanal renforcée, poursuit et accélère l'automatisation de ses processus, accroît les usages de l'intelligence artificielle et développe une capacité de distribution B2B2C généralisée. Les programmes de transformation stratégique associés à ces évolutions s'accompagnent de l'adaptation permanente des systèmes d'information afin de maintenir un haut niveau de sécurité.

Engagé

Covéa s'engage auprès de ses clients et sociétaires, au sein de la société, et avec ses équipes. Des produits adaptés, fiables et compétitifs ainsi qu'une qualité de service articulant l'instantanéité et la simplicité des parcours numériques avec l'empathie et l'adaptation aux besoins de chacun sont les briques fondamentales de la satisfaction de ses clients et sociétaires. Ils sont au cœur de son rôle sociétal, de sa pérennité et de l'engagement de ses équipes.

Par ailleurs, au-delà de l'utilité sociale que représente la fourniture d'offres et de services de qualité à grande échelle, Covéa est particulièrement vigilant quant à son exemplarité et son impact en matière d'environnement, de parité et d'inclusion. Ainsi, Covéa s'engage pour le droit des femmes en déployant un programme ambitieux en faveur de l'égalité femmes-hommes et en accompagnant la lutte contre les violences faites aux femmes; le Groupe développe un programme favorisant l'inclusion au sein de ses équipes des personnes en situation de handicap et accompagne les acteurs promouvant concrètement leur inclusion; enfin, Covéa dispose d'une stratégie bas carbone et respecte une trajectoire de réduction de ses émissions propres de 3% par an depuis 2019, en agissant notamment sur ses consommations d'énergie, les déplacements de ses collaborateurs et certains achats.

La force du Groupe repose sur un esprit d'équipe et une reconnaissance de ses individualités. Dans ce cadre, Covéa cherche à développer la richesse humaine de ses collaborateurs en renforçant ses dispositifs d'écoute et d'échange et en adaptant le cadre de travail de chacun aux évolutions du monde du travail. Pour rendre chacun acteur de son parcours, Covéa accompagne les talents potentiels et déploie des formations aux métiers de demain.

L'exigence responsable

Les marques du Groupe, au travers de leur relation avec les clients et sociétaires, déploient leur stratégie sur leurs marchés en concrétisant notamment l'excellence de l'expérience client. Elles sont soutenues par les fonctions transverses qui leur apportent leur expertise et les accompagnent au quotidien.

Ainsi, pour se projeter collectivement vers l'avenir et permettre à chacun de s'épanouir, Covéa promeut les valeurs de simplicité, de respect, de pragmatisme et d'exigence.

Le plan stratégique 2022-2024, *Grandir ensemble*, prévoyait également le déploiement du Groupe en réassurance à l'international.

Covéa bénéficie désormais de la présence de PartnerRe dans le Groupe, permettant ainsi de mieux anticiper les évolutions de l'environnement mondial de l'assurance et de la réassurance, de diversifier la gamme de produits proposés, les risques protégés ainsi que les zones géographiques où le Groupe est présent. Cette diversification s'inscrit dans un contexte de risques en évolution constante avec une montée en puissance des risques d'intensité, notamment en raison du changement climatique, des évolutions démographiques et sociétales qui accroissent les concentrations de risques, et des évolutions technologiques et économiques créant des chaînes de dépendance complexes. Ces évolutions appellent une multitude de réponses partout dans le monde, nécessitant une veille permanente.

Le positionnement du Groupe se trouve ainsi renforcé sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métiers de gestion et de maîtrise des risques. Le Groupe se prépare également à de futures évolutions des marchés d'assurance, notamment en matière de distribution de couvertures d'assurance par des acteurs non-financiers, en partenariat ou non avec des professionnels du risque, notamment en automobile ou en habitation.

Enfin, la solidité du Groupe, sa capacité financière et sa faculté de se projeter dans le long terme permettent de conforter le développement de PartnerRe et de renforcer sa position sur le marché de la réassurance. Parallèlement à la transformation de son activité d'assurance en France, Covéa poursuit en conséquence l'adaptation de son modèle opérationnel à ces nouveaux enjeux en matière de risques et de zones géographiques.

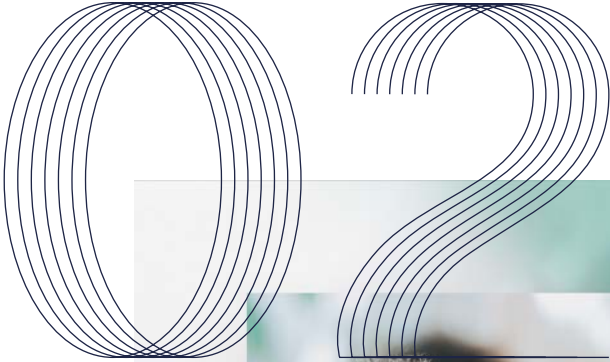
1.5. Notation de solidité financière

Au 31 décembre 2023, les notations de solidité financière des sociétés notées du Groupe sont les suivantes :

	Covéa Coopérations	PartnerRe	Autres sociétés ^(b)
AM Best	A+ (Superior) Perspective stable	A+ (Superior) Perspective stable	
S&P Global Ratings	AA- Perspective stable	A+ Perspective stable	AA- Perspective stable
Moody's Investors Service	Aa3 Perspective stable	A1 ^(a) Perspective stable	

(a) Partner Reinsurance Company Ltd. et Partner Reinsurance Company of the U.S.

(b) Les autres entités du Groupe notées par S&P Global Ratings sont : MMA IARD, MMA Vie, MAAF Vie, GMF Vie, Covéa Insurance, Covéa Life.



Gouvernance de Covéa

2.1.	Le Conseil d'administration	19
2.2.	Les Comités du Conseil d'administration	21
2.3.	La Direction générale	23
2.4.	Politique de rémunération	23
2.5.	Gestion des risques et contrôle interne	25

Le groupe Covéa est un groupe d'assurance mutualiste dont la société faitière, Covéa, est une Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM), régie par le Code des assurances. Huit entreprises du monde mutualiste et paritaire sont affiliées à la SGAM Covéa dont cinq sociétés d'assurance mutuelle régies par le Code des assurances, deux mutuelles régies par le Code de la mutualité et une institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale.

L'affiliation à Covéa de ces entreprises a fait l'objet d'une décision de leur Assemblée générale. Mutualistes, les entreprises affiliées à Covéa ont une gouvernance représentative de leurs sociétaires ou adhérents. Leurs Assemblées générales, composées d'une représentation élue parmi ces sociétaires ou adhérents, désignent ainsi les membres de leurs Conseils d'administration.

Conformément à son objet social, Covéa définit la stratégie du Groupe dans laquelle s'inscrit celle des entreprises affiliées et des sociétés majoritairement contrôlées appartenant à son périmètre de combinaison des comptes, en prenant en considération les intérêts de toutes les entités et la manière dont ces intérêts contribuent à l'objectif commun du Groupe sur le long terme. Covéa veille, de façon centralisée, à la mise en œuvre de la stratégie.

Covéa organise la gouvernance et le pilotage du Groupe, coordonne la solidarité financière entre ses entreprises affiliées, exerce un contrôle effectif des entreprises affiliées au travers des reportings, des audits et des fonctions clés et établit les comptes combinés du Groupe.

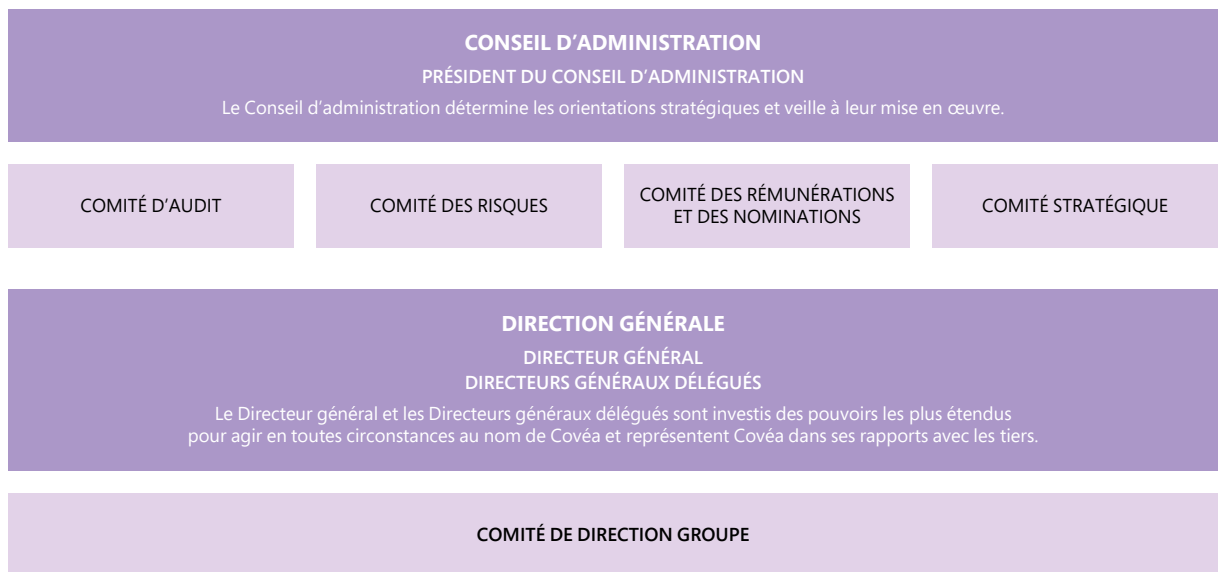
Covéa est administré par un Conseil d'administration, composé majoritairement d'administrateurs issus des Conseils d'administration de ses entreprises affiliées qui sont toutes représentées à son Assemblée générale. La gouvernance de Covéa émane ainsi de celle de ses entreprises affiliées et permet la représentation du sociétariat.

La gouvernance du Groupe, les principes et modalités de fonctionnement de ses instances ainsi que les responsabilités de ces dernières sont notamment régies par les statuts, les conventions d'affiliation et de combinaison, ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Un document « cadre de gouvernance institutionnelle du groupe Covéa », adopté par le Conseil d'administration, synthétise l'ensemble.

Des exigences d'honorabilité et de compétences s'appliquent aux personnes participant au système de gouvernance (Conseils d'administration, dirigeants effectifs, fonctions clés). Une politique « honorabilité et compétence », approuvée annuellement par le Conseil d'administration, encadre les exigences et les procédures mises en œuvre au sein de Covéa.

Le système de gouvernance mis en œuvre au sein du Groupe est en adéquation avec son modèle économique et ses activités, et contribue à la mise en œuvre de sa stratégie. Il permet de garantir une gestion saine et prudente de l'activité.

Au 31 décembre 2023, la gouvernance du groupe Covéa est la suivante :



2.1. Le Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2023, Covéa est administré par un Conseil d'administration composé de 26 membres :

Noms	Fonctions au sein du Conseil d'administration
Michel Gougnard	Président du Conseil d'administration Membre du Comité stratégique Membre du Comité d'audit
Thierry Derez	Directeur général de Covéa Administrateur Président du Comité stratégique
Jean-Michel Banlier	Administrateur Membre du Comité des risques
Bernard Barbottin	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique
Christian Baudon	Administrateur et administrateur délégué Membre du Comité stratégique
Hélène Béjui-Hugues	Administratrice Présidente du Comité des rémunérations et des nominations Membre du Comité stratégique
MAAF Santé représentée par Luce Berille	Administratrice Membre du Comité des rémunérations et des nominations
SMI représentée par Guy Bleyer	Administrateur
Christophe Crépin	Administrateur
Xavier Dejaiffe	Administrateur Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Christian Delahaigue	Administrateur
Jean Fleury	Administrateur Président du Comité d'audit Membre du Comité des risques Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Anne-José Fulgéras	Administratrice Présidente du Comité des risques Membre du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
Maryse Gesse	Administratrice
MMA Vie Assurances Mutuelles représentée par Christophe Guettier	Administrateur Membre du Comité des risques
Jean-Pierre Jouyet	Administrateur et administrateur référent Membre du Comité des rémunérations et des nominations
MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Michel Laforce	Administrateur Membre du Comité d'audit
AM-GMF représentée par Bernadette Le Bourgeois	Administratrice
André Martinez	Administrateur Membre du Comité stratégique
Hélène Martini	Administratrice Membre du Comité stratégique
APGIS représentée par Jérôme Nanty	Administrateur
MAAF Assurances représentée par Jean-Pierre Paquien	Administrateur Membre du Comité des risques
Marie-France Orti	Administratrice Membre du Comité d'audit
Jean-Louis Reynet	Administrateur
Laurent Trouvé	Administrateur
Annick Wexler	Administratrice

Depuis le 31 décembre 2023, des évolutions sont intervenues dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités. Parmi ces évolutions, Michel Laforce, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles, a remplacé Jean Fleury en tant que Président du Comité d'audit.

Évolutions intervenues dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice 2023

	Départs		Nominations	
Conseil d'administration	Éric Lagarde	17/04/2023	Maryse Gesse	17/04/2023
	Sophie Biou	28/06/2023	Christophe Crepin	28/06/2023
	Michel Coursat, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles	28/06/2023	Michel Laforce, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles	28/06/2023
	Arcangelo Calabro, représentant permanent d'APGIS	07/07/2023	Jérôme Nanty, représentant permanent d'APGIS	07/07/2023
Comité des rémunérations et des nominations	Christian Delahaigue	14/09/2023	Luce Berille, représentant permanent de MAAF Santé	15/09/2023
Comité d'audit	Michel Coursat, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles	28/06/2023	Michel Laforce, représentant permanent de MMA IARD Assurances Mutuelles	28/06/2023
Comité des risques	-		Michael Sparberg	06/04/2023
Comité stratégique	-		-	

Missions et attributions du Conseil d'administration

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées générales et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration a notamment les attributions suivantes :

- arrête la stratégie du Groupe y compris financière dans laquelle les entreprises affiliées inscrivent leur propre stratégie, suit les activités du Groupe;
- détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre, arrête les comptes sociaux et combinés, approuve les conventions réglementées, fixe la rémunération des mandataires sociaux et dans ce cadre procède à la répartition de l'enveloppe votée par l'Assemblée générale pour la rémunération des administrateurs, décide du partage des coûts de la SGAM;
- approuve les politiques écrites prévues par la réglementation Solvabilité 2 qui sont ensuite déclinées dans les entités du Groupe;
- approuve le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) Groupe, le rapport actuariel Groupe, le rapport régulier au contrôleur Groupe, le rapport sur la solvabilité et la situation financière Groupe et tout autre rapport réglementaire relevant de son champ de compétence;
- fixe la composition et les attributions des comités, émanation du Conseil d'administration qui exercent donc leurs activités sous sa responsabilité;
- veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation et des statuts, et dès lors qu'il constate qu'une entreprise affiliée ne respecte pas ses engagements, il peut engager les mesures prévues dans les statuts;
- intervient dans la mise en œuvre et le suivi de la solidarité financière prévue dans les conventions d'affiliation (fixation des mécanismes de solidarité notamment);

- exerce un contrôle effectif sur les entreprises affiliées et sur les sociétés majoritairement contrôlées appartenant au périmètre de combinaison des comptes, et assure un rôle d'arbitre entre les sociétés du Groupe;
- autorise certaines opérations hors Groupe des entreprises affiliées susceptibles d'engager plus de 10% de leurs fonds propres et n'entrant pas dans leur programme d'investissement validé par leur Conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre des obligations réglementaires relatives aux règles de cumul. La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de six années.

Le Conseil d'administration procède à une évaluation de son propre fonctionnement. Dans ce cadre, il examine la composition et l'organisation du conseil et des débats au sein du conseil, les compétences individuelles et collectives des administrateurs, l'assiduité aux réunions.

Le Conseil d'administration se tient aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En 2023, il s'est réuni huit fois, et le taux de participation de ses membres est de 97,59%.

Rôles au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, un administrateur délégué et un administrateur référent. Leurs rôles sont définis dans les statuts.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil d'administration. Il s'assure par ailleurs de la bonne information de l'Assemblée générale.

L'administrateur délégué est désigné par le Conseil d'administration et assiste le Président. En cas d'absence du Président à une séance du Conseil d'administration, l'administrateur délégué assume la Présidence de la séance. Il est appelé à suppléer le Président en cas de vacance du poste.

L'administrateur référent est désigné par le Conseil d'administration. Il veille au bon fonctionnement des instances institutionnelles de Covéa. Dans ce cadre :

- il est consulté sur les ordres du jour du Conseil d'administration et peut demander l'inscription de points complémentaires;
- il peut, dans une situation d'urgence, et/ou à la demande d'un tiers des administrateurs, convoquer un Conseil d'administration et en fixer l'ordre du jour;
- il se saisit ou est saisi par les administrateurs de toute situation pouvant être potentiellement analysée comme un conflit d'intérêts, et s'il considère que la qualification de conflit d'intérêts peut être retenue, en informe le Conseil d'administration qui décide, s'il y a lieu, des mesures à prendre.

Activités du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2023, les activités du Conseil d'administration ont notamment porté sur :

- le suivi des activités d'assurance françaises et de réassurance, de la mise en œuvre de la stratégie et de la gestion financière;
- l'activité de Covéa Coopérations : la cession à PartnerRe des droits de renouvellement de l'activité de réassurance non-vie, vie et santé, les traités avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland et l'activité de holding;
- des points de situation sur les sociétés d'assurance à l'international;
- le renouvellement du programme de cessions en réassurance;
- les évolutions de la gouvernance, de la composition du Conseil d'administration et des comités, et de la rémunération des mandataires sociaux;
- l'arrêté des comptes annuels et du rapport de gestion de Covéa (SGAM);

- l'arrêté des comptes combinés et du rapport de gestion du Groupe;
- la présentation des comptes combinés semestriels;
- les travaux menés en application de la réglementation prudentielle : approbation du rapport régulier au contrôleur (RSR) et du rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), des politiques écrites, des rapports des fonctions clés, notamment le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA), et du rapport de contrôle interne sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;
- l'approbation du Plan Préventif de Rétablissement;
- la revue des rapports du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations et des nominations.

Au cours de l'exercice 2023, les membres du Conseil d'administration ont participé à une journée, organisée par l'Association des Assureurs Mutualistes, sur le thème « Data : une réalité, une promesse, des dangers ? ».

Par ailleurs, cinq sessions de formation ont été organisées portant sur :

- la réassurance : principes généraux et notions clés, la réassurance au sein du groupe Covéa;
- l'assurance santé : écosystème et notions clés du fonctionnement de l'assurance maladie, le marché de la complémentaire santé, tarification et surveillance de portefeuille;
- la gestion des risques : dispositif de contrôle interne – une sécurisation de la gestion de nos risques opérationnels;
- la durabilité : contexte, notions clés, principales réglementations et rôle du Conseil d'Administration autour des enjeux extra-financiers;
- le modèle d'affaires : principes généraux, modèle d'affaires de Covéa et rôle du Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit et du Comité des risques ont également participé à une formation dédiée à la mise en place de la supervision actuarielle de PartnerRe.

2.2. Les Comités du Conseil d'administration

2.2.1. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de sept membres au 31 décembre 2023 :

- Jean Fleury, Président;
- Patrice Forget, membre;
- Anne-José Fulgéras, membre;
- Michel Gougnard, membre;
- MMA IARD Assurances Mutuelles, représentée par Michel Laforce, membre;
- Marie-France Orti, membre;
- Jean-Jacques Vouhé, membre.

Le Comité d'audit est notamment chargé :

- de suivre l'élaboration de l'information financière et le contrôle des comptes sociaux et combinés de la SGAM Covéa;
- de s'assurer des contrôles effectués par les commissaires aux comptes;
- d'examiner, pour le Groupe, conjointement avec le Comité des risques, le rapport régulier au contrôleur (RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) et le rapport actuariel;
- de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en s'appuyant notamment sur les travaux des commissaires aux comptes;
- de suivre les travaux de l'audit interne;

- de s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes et d'intervenir dans le processus de nomination et de renouvellement;
- d'autoriser les services autres que la certification des comptes (SACC) délivrés par les commissaires aux comptes.

Le Président du Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux réalisés. En 2023, le Comité d'audit s'est réuni neuf fois. Le taux de participation de ses membres est de 95%.

2.2.2. Le Comité des risques

Le Comité des risques, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de sept membres au 31 décembre 2023 :

- Anne-José Fulgèras, Présidente;
- Jean-Michel Banlier, membre;
- Jean Fleury, membre;
- MMA VIE Assurances Mutuelles, représentée par Christophe Guettier, membre;
- Jean-Marie Meckler, membre;
- MAAF Assurances, représentée par Jean-Pierre Paquien, membre;
- Michael Sparberg, membre.

Le Comité des risques est notamment chargé :

- d'assurer le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques en veillant à leur existence, leur déploiement et leur pertinence;
- d'auditionner les Fonctions clés Gestion des risques, Conformité et Actuariat du Groupe;
- d'examiner la stratégie de gestion des actifs, de protection en réassurance, et plus généralement toute opération impactant le profil de risque ou la solvabilité;
- d'examiner, pour le Groupe, conjointement avec le Comité d'audit, le rapport régulier au contrôleur (RSR), le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR), le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (rapport ORSA) et le rapport actuariel.

Le Président du Comité des risques rend compte régulièrement au Conseil d'administration des travaux réalisés. En 2023, le Comité des risques s'est réuni sept fois. Le taux de participation de ses membres est de 100%.

2.2.3. Le Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de six membres au 31 décembre 2023 :

- Hélène Béjui-Hugues, Présidente;
- Bernard Barbottin, membre;
- MAAF Santé représentée par Luce Berille, membre;
- Xavier Dejaiffe, membre;
- Jean Fleury, membre;
- Jean-Pierre Jouyet, membre.

Le Comité des rémunérations et des nominations est notamment chargé :

- d'examiner l'application de la politique de rémunération et d'en rendre compte au Conseil d'administration;
- de proposer les rémunérations des mandataires sociaux (administrateur, membre des comités du Conseil d'administration Covéa, Président, Directeur général, Directeur général délégué) et d'examiner la situation notamment des responsables de Fonctions clés;
- d'émettre des préconisations sur la composition des instances dirigeantes (Conseil d'administration, Président, Administrateur délégué, Administrateur référent, Directeur général, Directeur général délégué, dirigeant effectif), des comités, et d'entendre la présentation par le Directeur général des évolutions de carrière des principaux dirigeants exécutifs et des Fonctions clés;
- de proposer à la décision du Conseil d'administration le plan de continuité de la direction effective;
- d'opérer le suivi des compétences collégiales du Conseil d'administration et des comités, de valider et suivre le programme de formation des administrateurs, et de superviser l'évaluation du Conseil;
- d'examiner et le cas échéant de proposer des adaptations à la politique de rémunération, à la politique d'honorabilité et de compétence ainsi qu'à la charte des administrateurs.

Le Comité des rémunérations et des nominations, instance d'étude, d'analyse et de réflexion, émet à l'attention du Conseil d'administration et de la Direction générale quand celle-ci le consulte, des avis, propositions, ou recommandations dans le cadre des missions susvisées.

Par ailleurs, une fois par an, le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration de Covéa des orientations, réflexions, appréciations, et démarches engagées par le Comité dans le cadre de ses missions.

En 2023, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni onze fois. Le taux de participation de ses membres est de 98,48%.

2.2.4. Le Comité stratégique

Le Comité stratégique, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de Covéa, est composé de huit membres au 31 décembre 2023 :

- Thierry Derez, Président;
- Bernard Barbottin, membre;
- Christian Baudon, membre;
- Hélène Béjui-Hugues, membre;
- Anne-José Fulgèras, membre;
- Michel Gougnard, membre;
- André Martínez, membre;
- Hélène Martini, membre.

Le Comité stratégique est notamment chargé :

- d'instruire, pour le compte du Conseil d'administration de Covéa, les questions relatives à la stratégie du Groupe, notamment :
 - l'évaluation de la position stratégique du Groupe dans son environnement,
 - l'examen des propositions de la Direction générale relatives à la stratégie avant de les soumettre au Conseil d'administration de Covéa;

- de suivre la mise en œuvre de la stratégie du Groupe adoptée par le Conseil d'administration;
- d'examiner les projets de rapprochement, de croissance externe, d'investissement et de désinvestissement ayant un impact significatif;
- de maintenir, par les échanges au sein du Comité, un dialogue permanent avec la Direction générale du Groupe sur les évolutions stratégiques, incluant notamment la politique de développement à l'international et les partenariats stratégiques.

En 2023, le Comité stratégique s'est réuni cinq fois. Le taux de participation de ses membres est de 100%.

2.3. La Direction générale

Le 26 octobre 2023, le Conseil d'administration a nommé M. Thierry Francq, Directeur général délégué. Le mandat de Directeur général délégué de M. Sylvestre Frézal a pris fin le 21 septembre 2023.

Au 31 décembre 2023, le Directeur général, M. Thierry Derez, est donc assisté de trois Directeurs généraux délégués, M^{me} Maud Petit, M. Thierry Francq et M. Laurent Tollié⁽¹⁾.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Covéa. Ils exercent ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Ils représentent Covéa dans ses rapports avec les tiers. Ils ont la faculté de déléguer leurs pouvoirs.

Le Comité de Direction Groupe est une instance opérationnelle où sont débattus les aspects stratégiques et financiers du Groupe.

Au 31 décembre 2023, le Comité de Direction Groupe était composé de huit membres :

- Thierry Derez, Directeur général de Covéa;
- Maud Petit, Directrice générale Finances⁽²⁾;
- Thierry Francq, Directeur général Affaires Réglementaires et Économiques;
- Stéphane Duroule, Directeur général Assurances France;
- Jacques Bonneau, Directeur général de PartnerRe⁽³⁾;
- Lionel Calvez, Directeur général Risques;
- Olivier Le Borgne, Directeur général Investissements;
- Corinne Coué, Secrétaire générale.

2.4. Politique de rémunération

Une politique de rémunération encadre la détermination des éléments d'indemnisation et/ou de rémunération des mandataires sociaux.

Elle s'inscrit dans un objectif global de promotion d'une gestion des risques saine, prudente et efficace, n'encourageant pas une prise de risque excédant les limites de tolérance du Groupe. La politique de rémunération a également pour finalité :

- de dégager les principes généraux permettant :
 - d'établir une rémunération globale cohérente avec le marché à même d'attirer les compétences et talents nécessaires au fonctionnement et au développement du Groupe,
 - de mettre en œuvre une politique d'augmentation des rémunérations cohérente, adaptée et équitable,

- de favoriser une politique de reconnaissance individuelle et collective respectueuse des contributions de chacun et préservant les intérêts des clients et sociétaires. Dans ce cadre, les systèmes de rémunération variable doivent permettre la reconnaissance de contributions significatives au développement des activités, sans créer de conflit d'intérêts et dans la limite des prises de risque assumées,
- de promouvoir une gestion des risques saine et prudente, en particulier en ce qui concerne les risques en matière de durabilité;
- de garantir qu'il n'y a aucune incitation à une prise de risque préjudiciable aux clients et sociétaires.

Elle pose ainsi des principes généraux et définit un processus de mise en place, de suivi et de contrôle du dispositif. La politique de rémunération est approuvée annuellement par le Conseil d'administration de Covéa.

(1) Le mandat de Directeur général délégué de M. Laurent Tollié a pris fin le 14 février 2024.

(2) À compter du 14 février 2024, M^{me} Maud Petit est nommée Directrice générale adjointe du groupe Covéa.

(3) M. Jacques Bonneau faisant valoir ses droits à la retraite, M. Philippe Meyenhofer lui a succédé le 1^{er} avril 2024 en qualité de Directeur général et administrateur de PartnerRe. Dans ce cadre, M. Philippe Meyenhofer a intégré le Comité de Direction Groupe dès le 9 janvier 2024.

2.4.1. Administrateurs et membres des comités

Covéa attribue une rémunération aux administrateurs et membres des comités dans la limite d'une enveloppe globale fixée par l'Assemblée générale.

Le montant versé tient compte de l'assiduité des membres du Conseil d'administration et de leur participation éventuelle à des comités spécialisés – Comité d'audit, Comité des risques, Comité des rémunérations et des nominations et Comité stratégique.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration réunit 26 administrateurs, le Comité d'audit et le Comité des risques sont composés de sept membres chacun, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de six membres et le Comité stratégique de huit membres.

Les administrateurs et membres de comités perçoivent :

- un montant fixe correspondant à une somme annuelle réglée dans tous les cas en rémunération du travail de préparation ;
- un montant variable correspondant à une somme versée par séance à laquelle participe l'administrateur afin de valoriser l'assiduité.

En 2023, les montants attribués par Covéa sont les suivants :

- pour la participation au Conseil d'administration : un fixe annuel de 4 000 euros et 2 000 euros par séance (hors administrateur délégué et administrateur référent) ;
- pour la participation au Comité d'audit, au Comité des risques, au Comité des rémunérations et des nominations, au Comité stratégique : un fixe annuel de 4 000 euros (porté à 8 000 euros pour le Président du comité) et 2 000 euros par séance ;
- pour l'administrateur délégué et l'administrateur référent : une indemnité forfaitaire de 60 000 euros hors taxe et hors charge versée en fin d'année, non cumulable avec les jetons de présence versés au titre de la participation au Conseil d'administration.

Les administrateurs de Covéa qui sont par ailleurs salariés d'une entité du Groupe ne perçoivent pas d'indemnités.

Pour l'exercice 2023, le montant global des indemnités des administrateurs et membres de comités de Covéa au titre de leurs mandats dans l'ensemble des entités du Groupe (y compris les entreprises affiliées et les filiales consolidées) est de 1542128 euros (dont 1102000 euros au titre de leurs mandats Covéa). Les frais de déplacement et de séjour des administrateurs font par ailleurs l'objet d'un remboursement.

Les administrateurs et membres de comités ne bénéficient pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action, ni de stock-option au titre de leur mandat.

2.4.2. Président du Conseil d'administration

Covéa attribue une rémunération au Président du Conseil d'administration. Au titre de 2023, Il a perçu une rémunération fixe brute de 300 000 euros, en complément de ses indemnités d'administrateur. Il est remboursé des frais professionnels qu'il peut supporter au titre de sa fonction et dispose de tous les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission.

Le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas de régime de retraite ni de rétribution sous forme d'action, ni de stock-option au titre de son mandat.

2.4.3. Directeur général et directeurs généraux délégués

2.4.3.1. RÉMUNÉRATION

En complément de ses indemnités d'administrateur, la rémunération brute du Directeur général au titre de 2023 est de 1 588 162 euros, incluant une rémunération fixe, une rémunération variable et des primes exceptionnelles.

Les Directeurs généraux délégués ne bénéficient pas d'indemnité au titre de leur mandat social exercé dans la SGAM Covéa. Ils sont titulaires d'un contrat de travail, détachable de leur mandat social. Ils peuvent percevoir une rémunération pour les mandats exercés dans les autres entités du Groupe. À ce titre, ils ont perçu pour l'exercice 2023 un montant de 276 639 euros.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués ne bénéficient pas d'attribution d'action, ni de stock-option.

2.4.3.2. ÉLÉMENTS PÉRIPHÉRIQUES DE RÉMUNÉRATION

Régimes de retraite supplémentaires

Le dispositif de retraite dont bénéficient les mandataires sociaux dirigeants est similaire dans sa nature à celui mis en place pour les cadres de direction⁽¹⁾.

Permettant la constitution d'une épargne progressive en vue de la retraite, le dispositif de retraite supplémentaire combine :

- un Plan Épargne Retraite, régime de retraite obligatoire à cotisations définies. Ce régime collectif prévoit :
 - le versement par l'employeur d'une cotisation à un organisme tiers correspondant à 5% de la rémunération de référence. Les versements ainsi effectués à l'organisme tiers bénéficient du cadre social et fiscal du Plan Épargne Retraite Obligatoire,
 - une sortie en rente obligatoire de l'épargne retraite issue des cotisations versées par l'employeur au profit des bénéficiaires. Les rentes versées aux bénéficiaires sont soumises aux cotisations sociales, impôts et taxes applicables ;

(1) Cadre de direction du groupement d'employeurs Covéa D ou salariés de Covéa SGAM.

- un régime de retraite facultatif à cotisations définies dit « article 82 ». Ce régime collectif prévoit :
 - le versement par l'employeur à un organisme tiers d'une cotisation correspondant à 10% de la rémunération de référence et, le cas échéant, le versement, pendant une durée de cinq ans, d'une cotisation complémentaire. Cette dernière correspond à un pourcentage de la rémunération de référence déterminé en fonction de l'ancienneté des bénéficiaires au sein du Groupe en qualité de cadre de direction ou de mandataire social de la SGAM au moment de la mise en place de ce régime,
 - le versement par l'employeur d'une indemnité visant à neutraliser le précompte de cotisations sociales, impôts et taxes applicables à la charge des bénéficiaires, les cotisations versées à l'organisme tiers ne bénéficiant d'aucun régime social et fiscal préférentiel. Le versement de cette indemnité est concomitant au versement de la cotisation à l'organisme tiers.

Ces régimes à cotisations définies ne garantissent pas de niveau de retraite. La rémunération de référence, constituant l'assiette de calcul, intègre les montants bruts (fixe et variable) au titre du contrat de travail et du mandat social.

Autres avantages

Les mandataires sociaux dirigeants peuvent bénéficier d'une voiture de fonction ou d'une compensation monétaire, à l'exception du Directeur général pour lequel un véhicule de service est mis à disposition pour un usage professionnel.

Un logement peut, le cas échéant, être mis à leur disposition lorsque leur résidence principale se situe hors région parisienne.

Ils bénéficient des mêmes dispositifs santé et prévoyance que l'ensemble des salariés⁽¹⁾ du Groupe et de la possibilité d'effectuer un bilan de santé.

Ils ne bénéficient d'aucun dispositif contractuel d'indemnité en cas de rupture, ni de rétribution sous forme d'action ou de stock-option.

2.5. Gestion des risques et contrôle interne

2.5.1. Système de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour mission de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et rendre compte en permanence, avec anticipation, l'ensemble des risques auxquels le Groupe est soumis. La mise en œuvre globale du dispositif de gestion des risques est confiée à la Direction générale Risques.

Le dispositif de gestion des risques :

- couvre les risques inclus, partiellement inclus et non inclus dans le capital de solvabilité requis en normes Solvabilité 2, les techniques de réduction des risques ainsi que les risques liés aux méthodes de valorisation du bilan prudentiel ;
- maintient une cartographie des risques auxquels le Groupe est exposé élaborée à partir d'une méthode commune et d'une nomenclature harmonisée des risques ;
- s'appuie sur les processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité, dits processus « ORSA »⁽²⁾. Dans ce cadre, le dispositif de gestion des risques produit des reportings relatifs aux risques du Groupe à destination des instances de gouvernance, dont le rapport ORSA annuel ;

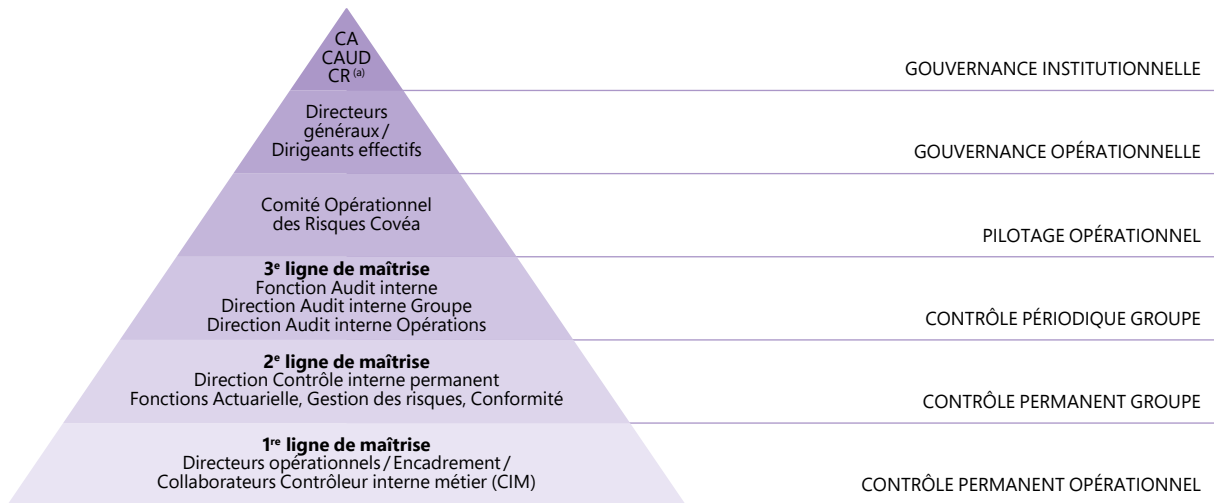
- est encadré par une politique générale de gestion des risques ainsi que par des politiques détaillées de gestion des risques par domaine (souscription, provisionnement, réassurance, investissements, gestion actif-passif, etc.). Ces politiques sont approuvées annuellement par le Conseil d'administration.

Le dispositif de gestion des risques doit, de plus, garantir une déclinaison opérationnelle pertinente de la stratégie Covéa et de l'appétence au risque du Groupe. Il effectue notamment sous son contrôle une revue critique des plans d'activité des entités du Groupe. Il s'assure que les plans d'activité produits respectent le cadre général de l'appétence au risque du Groupe et que les risques inhérents à ces plans d'activité sont maîtrisables. Le dispositif de gestion des risques participe ainsi à sécuriser la prise de décision. Il s'appuie à cette fin sur les politiques détaillées de gestion des risques qui font le lien entre la stratégie et les responsabilités des directions métiers, et vérifie que les limites opérationnelles décrites sur chaque domaine considéré sont cohérentes avec l'appétence globale définie dans la stratégie du Groupe. Les études visant à faire évoluer le niveau et les limites de risque sont réalisées en s'assurant que les risques pris ne portent atteinte ni à la pérennité du Groupe et de ses entités, ni à la protection des assurés.

(1) Hors salariés de PartnerRe.

(2) ORSA : Own Risk and Solvency Assessment – Évaluation interne des risques et de la solvabilité.

La gouvernance du dispositif de gestion des risques Covéa s'inscrit dans le dispositif de contrôle du Groupe.



(a) Conseil d'administration, Comité d'audit et Comité des Risques.

La Fonction Gestion des risques rend compte régulièrement de ses travaux à la Direction générale, au Comité des risques, au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Elle établit, au moins annuellement, un rapport dans lequel sont présentés les résultats des analyses qui émanent du processus ORSA. Ce rapport est présenté et soumis à la validation des instances de gouvernance du Groupe.

Le Comité Opérationnel des Risques est l'instance décisionnelle ayant autorité sur les questions opérationnelles relatives aux travaux ORSA, à l'élaboration des cartographies des risques du Groupe et de ses entités, aux travaux du contrôle interne (plans de contrôle, résultats des contrôles clés, examen des principaux incidents, cotation des risques des entités, suivi des plans d'actions, alertes...). Il constitue par ailleurs un organe de partage des travaux menés par la Direction de la Conformité.

2.5.2. Contrôle périodique : l'audit interne

La Fonction Audit interne a pour finalité d'assister le Conseil d'administration, notamment par ses interventions en Comité d'audit, et la Direction générale dans l'exercice de leurs responsabilités et dans l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe et des entités le composant. Elle procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur quant à leur conception, à leur pertinence et à leur efficacité en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre.

La Fonction d'Audit interne contribue à l'amélioration de la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources de l'organisation. Le champ de la Fonction d'Audit interne recouvre notamment la revue de :

- l'atteinte des objectifs stratégiques sur la base du modèle d'affaires;
- la situation technique, économique et financière;
- la conformité aux lois et règlements applicables;
- l'efficacité des ressources et des organisations;
- la maîtrise des opérations (y compris les projets) et l'efficacité des procédures de contrôle interne associées;
- l'efficacité et la sécurité des systèmes d'information;
- le pilotage des risques (y compris les risques stratégiques, émergents et de réputation) ainsi que la pertinence et la performance du système de gestion des risques associé;
- les dispositifs de lutte antifraude interne et externe, et de lutte anticorruption;
- la sous-traitance stratégique et son dispositif de maîtrise;
- la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE);
- la fiabilité des informations financières, et de façon générale, la qualité des données de gestion.

Un reporting est réalisé et diffusé aux membres du Comité de Direction Groupe qui sont notamment destinataires :

- d'un tableau de bord trimestriel d'activité de l'audit interne qui trace l'avancement du plan d'audit et l'évolution de la mise en œuvre des recommandations;
- du rapport annuel de la Fonction Audit interne Groupe présentant notamment les résultats des audits, du suivi de la mise en œuvre des recommandations, et du suivi du respect de la politique d'audit interne mesuré à travers différents indicateurs de performance.

Une évaluation externe indépendante et régulière de la fonction est réalisée dans le cadre de la certification délivrée par IFACI Certification. La dernière certification a été renouvelée en 2021 et maintenue en 2022 et en 2023. Elle constitue un gage de qualité permanente pour les parties prenantes sur les prestations délivrées et le fonctionnement des activités d'audit interne.

2.5.3. Système de conformité et de contrôle interne

Le dispositif de conformité

Afin d'assurer au Groupe une mise en conformité avec les exigences réglementaires qui lui sont applicables, la Direction de la Conformité Covéa met en place des dispositifs permettant de répondre aux missions de la Fonction Vérification de la conformité sur de nombreux sujets (lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, protection des données, éthique des affaires, protection de la clientèle, relations avec les autorités de contrôle...).

Les missions de la Fonction Vérification de la conformité sont notamment les suivantes :

- de conseiller les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance et de réassurance;
- d'évaluer l'impact possible de tout changement d'environnement juridique sur les opérations du Groupe;
- d'identifier et évaluer le risque de non-conformité; qui se traduit notamment par l'évaluation de l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir les non-conformités.

La Fonction Vérification de la conformité dont le titulaire est le Directeur de la Conformité Covéa, anime et encadre le dispositif de conformité, et rend compte régulièrement de ses activités au Comité des risques.

Pour mener à bien ces missions, dans le cadre du périmètre de sa politique, la Conformité s'appuie sur une organisation permettant d'anticiper et d'analyser les évolutions réglementaires et leurs impacts en termes de conformité sur les activités exercées au sein du Groupe, de piloter ou superviser la mise en œuvre des exigences réglementaires prioritaires et d'évaluer le risque de non-conformité afin de déterminer ses zones d'exposition majeures et les actions principales à mener. Le plan de conformité établi annuellement détaille ces activités.

Par ailleurs, la Direction de la conformité assure un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des directions générales des entités qui composent le groupe Covéa. Chaque direction générale est tenue de mettre en œuvre les moyens et l'organisation nécessaires au respect des règles qui régissent ses activités.

En outre, un plan de vérification de la conformité est établi annuellement sur la base des thématiques de conformité que la Fonction Vérification de la conformité priorise. Ces contrôles de conformité permettant de s'assurer de l'existence et de la mise en œuvre des dispositifs sont réalisés par la Direction du Contrôle interne permanent pour la Fonction Vérification de la conformité.

Les conclusions de ces contrôles (résultats et actions de mise en conformité) font l'objet d'une présentation conjointe par la Fonction Vérification de la conformité et la Direction du Contrôle interne permanent au Comité des risques au moins une fois par an.

Le dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne a pour finalité d'identifier, d'évaluer et de piloter les risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il a pour objectif d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements auxquels le Groupe est soumis;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs (corporels ou incorporels comme le savoir-faire ou la réputation);
- la fiabilité des informations financières à travers notamment la séparation des tâches, l'identification de l'origine de l'information, la conformité aux principes comptables, etc.

Le dispositif de contrôle interne est doté d'un mode d'organisation garantissant son indépendance et lui permettant de remplir efficacement ses missions.

Par ailleurs, La Direction du Contrôle interne permanent, rattachée à la Direction générale Risques, a pour mission de donner une vision consolidée au niveau du Groupe des risques opérationnels. Elle produit un reporting régulier sur les travaux de contrôle interne à destination des Directeurs, Directeurs généraux et des instances de gouvernance selon un plan de communication défini annuellement.

2.5.4. Fonction actuarielle

Au sein de la Direction Actuariat Groupe, la Fonction Actuarielle a pour mission de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques prudentielles. Elle apprécie également la qualité des données utilisées dans le cadre du provisionnement prudentiel, et émet une opinion sur les politiques de souscription et de réassurance. L'ensemble des travaux de la Fonction Actuarielle participe au renforcement du système de gestion des risques, en améliorant la connaissance et le pilotage des risques sous-jacents à l'activité.

Pour mener à bien ses missions, la Fonction Actuarielle s'appuie essentiellement sur ses propres ressources en actuariat, ainsi que sur le dispositif de contrôle du Groupe. Les résultats et recommandations du système de contrôle interne permanent et de la Fonction Audit interne, en lien avec l'appréciation de la qualité des processus de provisionnement, la qualité des données, la souscription et la réassurance, permettent ainsi à la Fonction Actuarielle de compléter ses analyses sous l'angle des risques opérationnels. La coordination des Fonctions clés, réalisée notamment grâce au Comité opérationnel des risques, permet également d'orienter les travaux de la Fonction Actuarielle sur la base d'une connaissance partagée des enjeux et risques matériels identifiés.

La Fonction Actuarielle établit annuellement un rapport dans lequel elle présente ses conclusions sur l'évaluation des provisions techniques et émet une opinion sur les politiques de souscription et de réassurance. Ce rapport annuel est adressé au Comité d'audit et au Comité des risques, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

03



Un groupe engagé et responsable

3.1.	Notre impact sociétal : la stratégie RSE de Covéa	30
3.2.	La gouvernance en matière de durabilité	30
3.3.	Preuve en est : des actions concrètes	31
3.4.	Taxonomie européenne	43

3.1. Notre impact sociétal : la stratégie RSE⁽¹⁾ de Covéa

Assureur de premier plan, dans la continuité de son métier qui est de protéger, Covéa se veut acteur de la transition sociétale et environnementale et cherche à construire un modèle de croissance durable, qui bénéficie à ses clients, ses collaborateurs et, au-delà, à la société au sens large.

Élaborée en 2020, la stratégie d'engagement sociétal s'intitule « Notre Impact Sociétal » (NIS). Elle vise à créer un impact sociétal fort et concret, matérialisé par une exigence et un discours de preuves, sous le sigle #PreuveEnEst.

L'ambition de Covéa : **accompagner chacun vers un monde de croissance durable.**

En ce sens, le Groupe développe ses responsabilités sociétales sur chacune de ses sphères d'activité et d'influence : d'entreprise, d'employeur, d'assureur et d'investisseur.

Covéa a décidé d'étendre son action au-delà de son périmètre naturel de responsabilités, en se concentrant sur cinq champs où son action est légitime et son potentiel d'impact fort :

- **L'environnement** : Covéa contribue à accélérer la transition vers un modèle de société plus durable, en réduisant son empreinte environnementale, en favorisant l'investissement responsable et en sensibilisant ses clients et sociétaires.
- **La prévention des risques** : partie intégrante du métier d'assureur, c'est un savoir-faire dont Covéa, assureur responsable, veut faire profiter ses clients et aussi l'ensemble de la société.

- **L'égalité des chances** : Covéa veut promouvoir une société plus inclusive, en menant des actions en faveur de la parité et de l'employabilité, en luttant contre toute forme de discrimination.
- **Les savoirs** : l'accès du plus grand nombre aux savoirs est complémentaire de l'enjeu d'égalité des chances. Le Groupe et ses marques développent des partenariats à vocation éducative et culturelle.
- **Les territoires et la proximité** : Covéa souhaite encourager le dynamisme économique local pour concourir à réduire les fractures géographiques.

Au cœur de son plan stratégique 2022-2024, *Grandir ensemble*, le Groupe a intégré ses ambitions en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap, de soutien au droit des femmes et de développement de sa trajectoire bas carbone, ainsi que la création de la Fondation d'entreprise Covéa.

La démarche d'impact sociétal implique toutes les entités françaises. En 2023, le déploiement des projets s'est encore poursuivi sur un périmètre étendu, chaque entité prenant progressivement en charge l'intégration de ses enjeux de durabilité dans son activité.

À l'international, le champ d'action s'est élargi avec PartnerRe, réassureur engagé à la fois sur l'évaluation des risques climatiques et la résilience des économies face au changement climatique, mais aussi sur l'inclusion et la diversité.

3.2. La gouvernance en matière de durabilité

Compte tenu des enjeux croissants en matière de durabilité et de transition environnementale, le Groupe a renforcé son cadre de gouvernance dans ce domaine.

En 2023, les administrateurs ont suivi une formation sur les enjeux stratégiques et réglementaires liés à la durabilité. Par ailleurs, un nouveau Comité Sponsors Durabilité, composé de membres du Comité de Direction Groupe et du Comité Exécutif Assurances France⁽²⁾, se réunit désormais à fréquence bimestrielle. Ce Comité fixe les orientations en matière d'environnement et d'impact sociétal, arbitre les actions et moyens proposés, valide les rapports extra-financiers et suit l'avancement des projets d'impact

sociétal ainsi que l'atteinte des objectifs stratégiques en matière de durabilité.

Les enjeux de transition, de performance financière et de performance durable sont étroitement liés. C'est pourquoi les équipes en charge de l'animation de la stratégie d'engagement sociétal et celles en charge de la communication extra-financière ont été regroupées au sein de la Direction générale Finances, dans la Direction Durabilité et Transformation Finance qui coordonne les questions de durabilité pour le Groupe et remplit les missions suivantes :

- proposer, animer et suivre les engagements sociétaux et environnementaux de Covéa ;

(1) Responsabilité Sociale et Environnementale.

(2) Le Comité Exécutif Assurances France veille à la bonne coordination opérationnelle des activités d'assurance françaises relevant des marques MAAF, MMA et GMF.

- accompagner les entités du Groupe dans leurs projets durabilité;
- sensibiliser les collaborateurs de Covéa aux enjeux sociétaux et environnementaux, afin de favoriser les changements de comportements;
- renforcer le pilotage de la performance durable du Groupe et s'assurer du respect des publications réglementaires en matière de durabilité;
- coordonner la communication extra-financière du Groupe.

Depuis 2022, la Direction Communication extra-financière et Durabilité pilote un vaste programme « Durabilité » dont l'un des objectifs est de préparer le futur rapport de durabilité Groupe à produire sur l'exercice 2024, conformément aux nouvelles normes de durabilité européennes. En 2023, le programme a initié une démarche d'identification des impacts, risques et opportunités de durabilité au niveau du Groupe.

3.3. Preuve en est : des actions concrètes

La démarche d'engagement sociétal du Groupe, **Accompagner chacun vers un monde de croissance durable**, irrigue pleinement ses réalisations en tant qu'entreprise, employeur, assureur et investisseur responsable.

3.3.1. Entreprise responsable

3.3.1.1. RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE L'ACTIVITÉ

Le Groupe est engagé depuis 2019 dans la réduction de son empreinte environnementale et de ses émissions de gaz à effet de serre liées à son activité d'exploitation (consommation d'énergie des immeubles et agences, déplacements des collaborateurs et achats matériels). Une « Trajectoire Bas Carbone » a été définie en 2019 selon la méthodologie *Science-Based Targets* et constitue le fil directeur du Groupe en matière de transition.

- **Objectif 2022-2024 : réduire les émissions du Groupe de 3 % par an (périmètre d'exploitation UES ⁽¹⁾).**

Cet objectif de baisse des émissions représente un enjeu stratégique pour Covéa, puisqu'il est inscrit dans le plan 2022-2024, *Grandir ensemble* et intégré dans l'accord d'intéressement des collaborateurs de l'UES et des cadres dirigeants France.

Déplacements des collaborateurs

En 2023, Covéa a poursuivi son engagement pour réduire les émissions liées aux déplacements de ses collaborateurs, tant pour les trajets professionnels que pour les trajets domicile-travail.

Cela s'est traduit par plusieurs mesures :

- l'augmentation significative de la part des véhicules à faible émission dans la flotte de location longue durée;
- une incitation des collaborateurs à utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement grâce à un **forfait mobilités durables** qui finance une large gamme de transports éligibles (collectifs ou individuels);

- la mise en place de services de transports collectifs desservant les sites du Mans et de Niort;
- la mise en place, début 2023, d'une plateforme de covoiturage à destination des collaborateurs, afin de favoriser ce mode de transport pour les trajets domicile-travail;
- enfin, un plan pluriannuel de développement d'infrastructures favorisant l'accueil d'équipements de mobilité douce (vélos, trottinettes, voitures électriques ou hybrides, covoiturage...).

Consommation d'énergie

Le Groupe, via Covéa Immobilier, a également poursuivi, en 2023, le déploiement de ses actions de réduction de consommation d'énergie via le projet « Éco Énergie Tertiaire » et son « Plan de sobriété énergétique », qui vise une baisse de 10 % de sa consommation énergétique d'ici à 2024 grâce à trois leviers majeurs :

- température de chauffage maximale à 19°, et climatisation déclenchée à partir de 26°;
- engagement de réduire les éclairages des agences et dresser un plan de réduction de l'éclairage des espaces et signalétiques extérieurs sur les sites centraux;
- une campagne d'éco-gestes auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

- Ainsi, pendant l'hiver 2022 et l'été 2023, une économie de 21 % a été réalisée sur les sites centraux en un an comparé à 2019.

Concernant le patrimoine d'exploitation de Covéa Immobilier, ce sont plus de 69 500 m² qui sont certifiés ou labellisés BREEAM ⁽²⁾ « Travaux », et plus de 76 000 m² qui ont été certifiés et labellisés BREEAM ⁽²⁾ « Exploitation ».

Covéa est également engagé dans la **production d'énergie renouvelable**. Sur le site de Niort, l'objectif est de produire 10 % de la consommation électrique à l'aide de 3 000 panneaux photovoltaïques (soit 5 177 m²). Sur le site de Chartres, un parc d'ombrières photovoltaïques a été construit et produira 22 % de la consommation du site (3 780 m², 2 160 panneaux). Et d'autres projets de parcs de panneaux photovoltaïques sont à l'étude.

(1) Unité Économique et Sociale.

(2) Building Research Establishment Environmental Assessment Method (référentiel de certification environnementale britannique).

Économie circulaire

Concernant le mobilier, le réemploi est aussi un axe stratégique :

- 100 % des nouveaux projets hors agences intègrent du mobilier répondant à des standards RSE, à savoir : écoconception, occasion, upcyclé, local. Et les fournisseurs ont obligation de proposer, pour chaque projet, 20 % de mobilier composé de mobiliers reconditionnés (seconde main) ou upcyclés avec un taux de matières recyclées a minima de 50 % (en poids de matière).
- 100 % des opérations de vidage/rénovation de site (hors agence) sont effectuées avec don de mobilier aux collaborateurs et/ou aux associations. Une extension de ce dispositif aux agences rénovées est prévue dès 2024.

Sur les sites centraux, des espaces de « seconde vie » ont été déployés. Ils permettent aux collaborateurs de déposer différents types d'objets issus du bureau (ex : fournitures, livres, matériel informatique...) dont ils ne se servent plus, pour don ou recyclage.

3.3.1.2. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Pour Covéa et ses marques, agir en faveur de la parité, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les discriminations est une conviction forte. C'est à travers le mécénat et les partenariats que le Groupe étend son impact pour la diversité et l'égalité des chances, de manière à promouvoir une société plus inclusive.

En 2023, Covéa a doté sa fondation de 5 millions d'euros pour soutenir des mécénats et partenariats d'intérêt général.

La **Fondation d'entreprise Covéa**, créée fin 2022, vient renforcer la politique de mécénat menée de longue date par le Groupe et ses marques MAAF, MMA et GMF. En faisant rayonner les valeurs d'un groupe d'assurance mutualiste engagé, elle apporte des preuves concrètes de l'engagement sociétal du Groupe.

Avec pour finalité l'inclusion sociale et humaine, la Fondation Covéa donne des moyens d'agir aux associations et fondations qui se mobilisent en faveur de trois causes :

1. les **droits des femmes**, afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes, mais aussi de lutter contre toutes formes de violences faites aux femmes ;
2. l'**inclusion**, pour soutenir les personnes en situation de handicap, mais aussi accompagner les personnes victimes de discrimination sociale ou en situation de vulnérabilité ;
3. les **savoirs**, en vue de favoriser l'accès et la diffusion de la connaissance et de la culture à ceux qui en sont éloignés, mais aussi soutenir des programmes de recherche, d'information et de sensibilisation au service de l'inclusion.

Après plus d'un an d'actions, la Fondation Covéa soutient près de 50 partenaires sur ces trois champs d'action.

Défendre les droits des femmes et lutter contre les violences faites aux femmes

La Fondation Covéa soutient la **Fondation des Femmes**, la fondation de référence en France sur les droits des femmes et la lutte contre les violences dont elles sont victimes. En 2023, un don de 400 000 euros a permis de financer deux programmes.

- Le premier consiste à aider les associations dans le montage de projets tels que la création de « Maisons des Femmes » ou bien le développement de dispositifs d'écoute 7j/7.
- Le second vise à sensibiliser davantage tous les publics, grâce, notamment, à la mise en place de deux observatoires dont les travaux et études permettent de mieux comprendre les inégalités entre femmes et hommes, leur source et leurs effets ainsi que le ressenti des Françaises et des Français à ce sujet.

La Fondation Covéa a signé, en 2023, un partenariat avec l'association Un abri qui sauve des vies, une association de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, spécialisée dans l'hébergement d'urgence citoyen en France métropolitaine. La Fondation Covéa, en apportant son soutien à l'association, va contribuer au développement de son action, notamment par l'ouverture de nouvelles antennes dans les régions.

Mieux accompagner le handicap

En 2022, Covéa a signé un partenariat avec **My Human Kit**, une association dont l'objet est de fabriquer des aides techniques par, avec et pour les personnes concernées par le handicap. La Fondation Covéa apporte son soutien en participant au fonctionnement et au développement du projet associatif ainsi qu'à l'animation des lieux et des espaces de rencontre et de fabrication. La Fondation contribue à la promotion de ce modèle en France et à l'international en animant le premier réseau de fablabs⁽¹⁾ dédiés à la fabrication d'aides techniques (les « Humanlabs »), en participant à la mise en place de prototypes partagés en open source et en contribuant aux rencontres internationales des « Humanlabs », les « Fabrikarium », associant des collaborateurs du groupe Covéa.

La Fondation Covéa est, par ailleurs, grand mécène de la **Fédération Française Handisport (FFH)** autour du programme « Parcours jeunes handisport ». Avec ce programme, Covéa contribue à l'insertion sociale des jeunes en situation de handicap par le sport. Pour le Groupe, ce partenariat représente l'opportunité d'embaucher des talents en situation de handicap : jeunes en alternance, sportifs de haut niveau en activité ou en reconversion (CDD, CDI, contrat d'image). Il permet, en outre, de sensibiliser les collaborateurs au handicap, à travers des messages et témoignages portés par des athlètes, ou en leur offrant la possibilité de s'impliquer activement, à titre personnel, dans des actions de bénévolat lors de compétitions ou d'événements spécifiques organisés par la FFH.

(1) Fablab : atelier mettant à la disposition du public des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur.

- 1358 collaborateurs ont suivi des animations FFH sur les huit grands sites du Groupe (Ermont, Montparnasse, Niort, Tivoli, Saran, Levallois, Le Mans et Tours).
- En 2023, Covéa compte six athlètes handisport en contrat d'image.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes via des partenariats avec des écoles ou associations

Dans le cadre de son engagement sociétal auprès des jeunes, Covéa a signé plusieurs partenariats auprès d'écoles : l'Université Paris-Dauphine, l'EFREI, Le Mans Université, Excelia, CNED, la Web School Factory...

De nombreux événements ont eu lieu, tout au long de l'année, pour favoriser les rencontres entre les étudiants et les managers ou collaborateurs du Groupe occupant les professions correspondant aux filières pédagogiques de ces écoles. À travers ces partenariats, Covéa mène une politique volontariste pour insérer les jeunes dans la vie professionnelle.

Covéa soutient, par ailleurs, l'association **Capital Filles**, dont la mission est de donner aux jeunes femmes issues des quartiers prioritaires de la ville et des territoires ruraux toutes les clés pour se saisir de leur avenir. 96 mairaines collaboratrices de Covéa se sont portées volontaires pour l'année scolaire 2023-2024. Elles accompagnent dans leur parcours scolaire et professionnel de jeunes lycéennes.

La Fondation Covéa s'engage également auprès de plusieurs associations œuvrant pour l'insertion professionnelle ou le soutien de jeunes en difficulté :

- l'association **Énergie Jeunes**, qui lutte contre le décrochage scolaire et agit pour développer les compétences psychosociales dont les jeunes des quartiers et des territoires peu favorisés ont besoin pour développer leur motivation, découvrir leur potentiel et aimer apprendre;
- l'association **Chemins d'Avenirs**, qui s'engage pour lutter contre les fractures territoriales et qui accompagne des collégiens, lycéens et étudiants, de la 4^e à Bac + 3, dans la construction de leur parcours académique, professionnel et citoyen;
- l'association **NQT**, dont l'objectif est de créer des passerelles entre le monde de l'entreprise et des jeunes diplômés issus de quartiers ou de milieux défavorisés. Ce partenariat mobilise des parrains et mairaines de Covéa, qui mettent leurs expériences professionnelles et leurs réseaux au service des recherches d'alternance ou d'emploi de leurs filleuls.

3.3.1.3. PROMOUVOIR LA RSE DANS LA PRATIQUE DES AFFAIRES

Les engagements éthiques de Covéa reposent sur des valeurs d'intégrité, de loyauté et de confiance. Ils s'incarnent dans des comportements appropriés dans la conduite des affaires, qui sont la responsabilité de tous, collaborateurs et dirigeants. Il s'agit là de fondements non négociables sur lesquels sont déployés des éléments prescriptifs.

Achats responsables

Covéa intègre les risques environnementaux, sociaux et sociétaux dans sa relation avec ses fournisseurs ainsi que dans sa politique achats. Concrètement, cette politique repose sur :

- un dispositif de pilotage global des tiers fournisseurs pour garantir une « vision 360 » unique en matière de risque fournisseur. Une dizaine de risques est concernée : éthique des affaires (lutte anticorruption, devoir de vigilance), protection des données personnelles, santé financière, dépendance économique...;
- un dispositif d'évaluation des tiers fiable et un questionnaire RSE transmis à 100 % des fournisseurs consultés dans le cadre des appels d'offres. Ce questionnaire RSE compte pour 20 % de la note globale attribuée au fournisseur.

Par ailleurs, Covéa intègre dans les consultations et appels d'offres, à chaque fois que l'offre marché le permet, des entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA) et/ou des travailleurs indépendants handicapés. Dans ce domaine, Covéa a mis en place en 2023 un contrat de « co-traitance » d'envergure. Ce contrat a fait l'objet d'une action de communication et de sensibilisation auprès des différents acteurs pour promouvoir la collaboration avec le secteur du travail protégé et adapté.

- **Évolution 2022-2023 des activités « achats » avec le secteur STPA : + 74,6 %.**

Devoir de vigilance

Covéa élabore, met en œuvre et publie son plan de vigilance. Celui-ci identifie, notamment, les risques envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement liés aux activités d'assurance et de réassurance du Groupe, à celles de ses filiales et de ses sous-traitants et fournisseurs.

Covéa a déployé un mécanisme d'alerte permettant de recueillir les signalements relatifs à ces risques, accessible aux collaborateurs et aux tiers (voir paragraphe sur le dispositif d'alerte interne page 34).

Éthique des affaires

La charte éthique de Covéa est le document de référence des valeurs éthiques du Groupe. Elle constitue un repère commun qui permet à chacune et chacun d'exercer sereinement ses activités professionnelles dans le respect des principes et des règles édictés par le Groupe.

Elle a vocation à guider les collaborateurs dans les comportements attendus et les comportements à éviter ou à proscrire sur des thématiques relevant notamment de responsabilité sociétale et environnementale, protection de la clientèle, éthique des affaires et protection des actifs du Groupe.

Elle rappelle l'existence du dispositif d'alerte interne, qui permet de signaler des infractions ou des manquements et contribue ainsi à développer une culture de l'intégrité.

Dispositif d'alerte

Le dispositif d'alerte est accessible à l'ensemble des collaborateurs de Covéa et à tout tiers, grâce à une plateforme en ligne qui permet de faire facilement un signalement. Cette plateforme, entièrement sécurisée, permet de recueillir et de traiter les signalements portant sur :

- des infractions ou des violations de la réglementation, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général ;
- des manquements ou des situations contraires au code de conduite anticorruption Covéa ;
- des risques d'atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, à l'environnement en lien avec les activités du Groupe.

Covéa a mis en œuvre tous les moyens pour recueillir et traiter en toute confidentialité les informations transmises dans ce cadre. Il veille tout particulièrement à assurer la protection des lanceurs d'alerte et la confidentialité de leur identité. Le dispositif d'alerte a été actionné huit fois en 2023.

Lutte contre la corruption

Le Groupe considère comme fondamentale la lutte contre la corruption dans le cadre des relations qu'il entretient avec des tiers (parties prenantes externes). Il applique un principe de « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence.

Conformément aux exigences de la loi Sapin 2, Covéa déploie un programme de prévention et de détection de la corruption qui repose notamment sur un code de conduite anticorruption ainsi qu'un régime disciplinaire permettant de sanctionner les manquements à ce code, un programme de formation spécifique destiné aux collaborateurs exposés au risque de corruption, des mesures d'évaluation et de contrôle du bon fonctionnement du dispositif anticorruption ainsi qu'un dispositif d'alerte interne, permettant de signaler au référent alertes du Groupe toute situation contraire au code de conduite anticorruption.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Covéa est pleinement sensibilisé aux enjeux de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), ainsi qu'à ceux du gel des avoirs.

Les procédures spécifiques en place au sein du Groupe couvrent les attendus réglementaires et la vigilance permanente exercée en matière de LCB-FT et de gel des avoirs. Formalisées et diffusées aux personnes concernées, elles sont également mises à disposition des collaborateurs et des réseaux commerciaux sur les intranets. Ces procédures sont revues annuellement et mises à jour en cas de modification de la classification des risques du Groupe ou d'évolution réglementaire.

En 2023, les collaborateurs exposés au risque LCB-FT ont été invités à actualiser leurs connaissances LCB-FT au travers d'une formation e-learning. Les collaborateurs assujettis (gestionnaires/contrôleurs LCB-FT et correspondants/déclarants Tracfin) ont suivi une journée de maintien des connaissances LCB-FT en présentiel sur le dernier trimestre 2023.

Lutte contre l'évasion fiscale

Covéa respecte ses obligations de reporting « pays par pays » (CBCR, *Country by Country Reporting*) et transmet l'ensemble des informations attendues à l'administration fiscale française, conformément aux dispositions de la loi visant à lutter contre l'érosion de la base imposable et le transfert de bénéfices à l'étranger : ces informations font l'objet d'un échange automatique avec les administrations fiscales des pays où le Groupe est implanté.

Le Groupe n'est pas implanté dans des États ou territoires considérés comme non coopératifs par la France ou par les instances officielles dont la France est membre (OCDE, Union européenne).

Concernant les transactions intra-groupe transfrontalières, Covéa se conforme à la norme de l'OCDE ainsi qu'aux dispositions réglementaires françaises et veille à ce que les politiques de prix de transfert mises en œuvre respectent le principe de pleine concurrence. En France, le Groupe dépose annuellement une déclaration détaillant sa politique de prix de transfert et produit une documentation pour les entités soumises à cette obligation. L'ensemble des entités françaises concernées dispose de cette documentation.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations fiscales, le Groupe applique à ses entités la norme **Common Reporting Standard (CRS)**, qui permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux, et se conforme aux exigences de la loi américaine **FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act)**, qui vise à lutter contre les montages d'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains.

3.3.1.4. GARANTIR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et attache une vigilance extrême à la protection et à la confidentialité des données, à la transparence de l'information des personnes concernées, à la conformité de ses processus de collecte et de traitement de données, et à la sécurité des systèmes d'information. Covéa veille également à anticiper les conséquences des évolutions technologiques, notamment en matière de prévention des risques de cyberattaque afin d'assurer la continuité des activités essentielles du Groupe. De plus, Covéa dispose d'un cadre contractuel de traitement des données confiées à ses sous-traitants.

- 94 % des collaborateurs Covéa ont réalisé le module de formation « Mission RGPD » en 2023 (idem 2022).

Périmètre : nombre de collaborateurs présents au 31 décembre ayant terminé le module de formation « Mission RGPD »/base sociale (CDI hors suspendus + CDD).

La Direction des Risques et Sécurité informatique met par ailleurs en œuvre un programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs appelé CyberSafe. Celui-ci comprend :

- des campagnes de communication sur l'intranet et le réseau social du Groupe, avec des jeux-concours et des articles pour mieux appréhender la cybersécurité ;

- un parcours de formation comprenant plusieurs modules dont les situations de mobilité, le mot de passe, la mise à jour des équipements informatiques, les liens et les pièces jointes...;
- des exercices de phishing (hameçonnage) visant l'ensemble des collaborateurs du Groupe, pour les sensibiliser sur la manière d'identifier les e-mails frauduleux et les conseiller afin de développer les bons réflexes.
- 33 % des collaborateurs Covéa ont réalisé au moins un module du parcours de formation à la sécurité des systèmes d'information (idem 2022).

Indicateur clé de performance – Périmètre = nombre de salariés ayant terminé au moins un module du parcours de formation de sécurité informatique « Mes premiers pas dans la sécurité de l'information » composé de plusieurs modules (par exemple : en situation de mobilité, le mot de passe, la mise à jour des équipements informatiques, les dangers potentiels des liens et des pièces jointes) depuis son lancement en juin 2017/base sociale (CDI hors suspendus + CDD).

3.3.2. Employeur responsable

Covéa place l'humain et le collectif au cœur de son rôle d'employeur. Le Groupe donne la priorité à la santé, à la qualité de vie et aux conditions de travail de ses salariés. Et parce que ce sont eux qui créent, au quotidien, la valeur des marques du Groupe et la différence de leurs services, Covéa veille à leur proposer un projet professionnel stimulant, des formations adaptées et des opportunités de mobilité interne.

3.3.2.1. ASSURER LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DES SALARIÉS

Covéa dispose d'un accord relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) concernant tous les collaborateurs de l'UES Covéa en France. Cet accord répond à plusieurs enjeux :

- capter régulièrement la voix des collaborateurs pour obtenir une image complète, représentative et pertinente de leurs attentes et points de vue sur l'entreprise;
- inscrire l'activité des collaborateurs dans une organisation du travail respectueuse de la santé, de la sécurité et de l'équilibre des temps de vie;
- évaluer et prévenir les risques professionnels auxquels les collaborateurs sont potentiellement exposés;
- contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des déplacements.

Baromètre interne

Covéa a renouvelé, en 2023, son baromètre d'écoute des collaborateurs. Plus de deux collaborateurs sur trois se sont exprimés, avec un taux de participation en hausse à 68 % (+1 point versus 2022). Cette participation homogène au sein des directions offre une image complète et représentative des points de vue, des opinions et de l'engagement au sein de Covéa.

Les résultats de ce deuxième baromètre interne soulignent les points de force du Groupe, dont la plupart s'intensifient par rapport à 2022 :

- **le score global d'engagement, qui atteint 64 % (+1 point versus 2022);**

- la perception de Covéa comme un employeur particulièrement attentif à ses collaborateurs et véhiculant des valeurs humaines fortes, de bienveillance, de respect et de cohésion;
- le package rémunération et avantages sociaux, dont l'attractivité s'est encore renforcée grâce aux mesures NAO 2023 (+4 points versus 2022);
- une perception très positive de l'image et de la réputation de l'entreprise (+3 points versus 2022), mais aussi de la communication interne du Groupe (+1 point versus 2022);
- une politique de formation toujours très appréciée (+1 point versus 2022);
- l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Les collaborateurs soulignent des améliorations constatées à la suite des actions engagées par la Direction générale :

- l'assouplissement et l'élargissement du télétravail pour les collaborateurs qui en bénéficient;
- la modernisation de l'environnement de travail;
- la mise en place de tests sur l'évolution de l'organisation du travail dans certaines directions en relation client;
- un engagement environnemental du Groupe plus affirmé et plus visible.

Parmi les axes d'amélioration relevés, certains, d'ordre « contextuel », font l'objet d'une perception plus nuancée qu'en 2022 : conditions matérielles (effets du programme de sobriété énergétique), outils et ressources; d'autres sujets de fond, cette fois-ci plus « culturels », font toujours l'objet de plans d'actions, afin de développer synergie et coopération et de renforcer l'autonomie. Les enseignements de ce baromètre 2023 ont permis de nourrir les plans d'actions 2024 des directions.

Télétravail et équilibre vie privée/vie professionnelle

En France, plus de 75 % des 21000 collaborateurs sont éligibles au télétravail. En 2023, un nouvel avenant à l'accord collectif relatif au télétravail a été signé au niveau de l'UES Covéa. Cet avenant maintient une grande partie des dispositifs existants, notamment les enveloppes annuelles de jours télétravaillés pour les collaborateurs à temps plein, tout en réaffirmant les règles de présence régulière minimale sur site.

L'accord relatif au télétravail de Covéa s'accompagne d'un dispositif « droit à la déconnexion » permettant de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques numériques dans le cadre de leur mission et d'encadrer la planification des réunions de travail et l'usage des différents modes de communication.

- 86 % de télétravailleurs (81 % en 2022) sur les salariés éligibles et hors contrats suspendus.

Par ailleurs, Covéa continue de s'engager et de rendre visibles les actions mises en œuvre pour favoriser la parentalité, comme vecteur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Signataire de la Charte de la parentalité pour la septième année consécutive, le Groupe s'engage ainsi à offrir un environnement de travail favorable pour les salariés-parents, leur permettant un meilleur équilibre entre vies professionnelle et familiale.

Le magazine Forbes a publié son classement mondial des employeurs pour l'année 2023.

Covéa et ses marques se positionnent à la **1^{re} place du secteur assurance** à l'échelle mondiale.

L'attractivité du Groupe a, par ailleurs, été mise en avant par le magazine Capital, qui a classé Covéa à la 13^e place de son palmarès 2023 des 500 meilleurs employeurs en France, tous secteurs d'activité confondus, et à la 1^{re} place du secteur Assurance et Assistance.

Prévention des risques professionnels

En 2023, Covéa a maintenu une cellule de prévention des risques pour accompagner et écouter les collaborateurs et les managers. Les risques prioritaires ont fait l'objet d'un plan d'action annuel sur trois champs :

- agir sur l'environnement de travail ;
- sensibiliser, informer et outiller les collaborateurs ;
- détecter et prendre en charge des situations de travail dégradées, qu'elles soient individuelles ou collectives, et mettre en place l'accompagnement nécessaire.

Covéa a poursuivi ses actions récurrentes de prévention et de santé : études sur l'absentéisme, accidents de travail et de trajet, coordination entre les métiers, évaluation des risques, études sur l'impact humain, réflexions sur le plan de formation au risque routier et sur l'amiante, mise à jour des procédures de prévention.

- Le taux de fréquence d'accidents de travail avec arrêt est de 1,94 en 2023 (1,49 en 2022 et 1,66 en 2021).

Nombre d'accidents de travail avec arrêt/nombre d'heures théoriques de présence x 1 000 000.

3.3.2.2. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CAPITAL HUMAIN ET À LA GESTION DES TALENTS

La qualité de service et l'image du groupe Covéa et de ses marques auprès de ses assurés reposent essentiellement sur l'engagement et le professionnalisme de ses collaborateurs. La formation tout au long de la vie professionnelle et la gestion des carrières et des mobilités sont donc des leviers essentiels dans la stratégie de compétitivité du Groupe. C'est pourquoi Covéa s'est engagé, à travers son accord **GPEC 2021-2023** (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), à concourir au maintien et au développement des compétences des salariés.

Le PPSS (Plan Prévisionnel Stratégique et Social) est une déclinaison de ces engagements en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Défini pour trois ans et élaboré par chaque direction, il permet d'anticiper l'évolution des compétences et l'émergence de nouveaux métiers, d'identifier les évolutions d'organisation à venir et d'éclairer les collaborateurs dans la construction de leur parcours professionnel.

L'investissement sur les offres de formation en libre-service s'est poursuivi en 2023, avec désormais plus de 600 modules accessibles à tous. Le Groupe souhaite aussi promouvoir l'apprentissage entre pairs, en proposant des ressources et kits d'animation favorisant son déploiement.

- Taux d'accès à la formation professionnelle continue : 95,0% (95,4% en 2022).

Nombre de collaborateurs en CDI présents au 31 décembre ayant réalisé au moins une session de formation professionnelle continue dans l'année écoulée/effectifs en CDI présents au 31 décembre (hors contrats suspendus, hors Covéa D).

- Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur : 20,5 (19,2 heures en 2022).

Afin de renforcer et de renouveler les compétences de l'entreprise et de soutenir l'accès à la formation pour tous, le Groupe accueille 600 nouveaux alternants à chaque rentrée. Au total, plus de 1000 alternants sont présents au sein du Groupe en 2023. Covéa a pour objectif de maintenir durablement le nombre d'alternants à 3% de l'effectif total du Groupe. Pour mieux soutenir ces jeunes, un dispositif complet a été mis en place avec, entre autres, l'animation d'une communauté dédiée qui les accompagne et les fédère.

Covéa a d'ailleurs obtenu, pour la troisième année consécutive, la certification *HappyIndex® Trainees Alternance*, en se classant 2^e dans la catégorie des entreprises ayant entre 500 et 999 stagiaires/alternants à l'issue d'une enquête menée auprès de ses alternants et stagiaires. 92% des répondants recommandent le Groupe pour y effectuer une alternance.

Égalité entre les femmes et les hommes

En 2023, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de l'accord triennal relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes, sur six domaines d'action : la promotion professionnelle et le recrutement externe, la formation professionnelle, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, les violences sexistes et sexuelles et enfin la rémunération effective.

Principaux engagements de l'accord :

- un objectif de féminisation des cadres à 57% ;
- l'augmentation de l'enveloppe destinée à la réduction des écarts de rémunération à 600 milliers d'euros sur la durée de l'accord ;
- l'indemnisation du congé paternité et d'accueil de l'enfant au-delà du régime légal, portée au niveau du salaire net sur toute la durée du congé ;
- la création d'un nouveau module de formation « Prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles », à déployer sur cinq ans et destiné aux managers.

Outre les objectifs ambitieux négociés dans son dernier accord égalité professionnelle femmes-hommes, Covéa s'est fixé un nouvel objectif : atteindre d'ici 2024 la parité dans ses recrutements de cadres supérieurs et de cadres de direction.

Cov&elles est le réseau professionnel féminin de Covéa. Ses 57 ambassadrices mènent des actions pour la promotion des carrières féminines et la mixité des métiers, en complément de la Direction des Ressources Humaines et du management. La Rencontre Cov&elles, l'événement annuel du réseau, a réuni près de 900 participants en octobre dernier. Elle avait pour thème « Pour l'égalité économique entre les femmes et les hommes ». L'occasion de rappeler les engagements en la matière et de dresser un état des lieux chez Covéa. Le réseau Cov&elles permet à tous les collaborateurs de Covéa, femmes ou hommes, quel que soit leur métier, de participer et de soutenir les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes chez Covéa.

L'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes de Covéa, publié de manière volontaire en 2024, a atteint 92 points sur 100 (données à fin 2023), un résultat en hausse par rapport à celui publié en 2023 (91 points, données à fin 2022).

Le taux de féminisation global de Covéa est stable à 65,4%. Le taux de féminisation des cadres progresse régulièrement, pour s'établir à 54,8% en 2023.

Dans le cadre de la loi Rixain, les entités assujetties du Groupe (MAAF Assurances SA, MMA IARD, GMF Assurances et Fidélia Assistance) publient pour la troisième année consécutive les écarts de représentation femmes-hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes (résultats au 31 décembre 2023) :

Répartition F/H	MAAF Assurances SA		MMA IARD		GMF Assurances		Fidélia Assistance	
	Nombre de femmes ^(a)	Nombre d'hommes ^(a)	Nombre de femmes ^(a)	Nombre d'hommes ^(a)	Nombre de femmes ^(a)	Nombre d'hommes ^(a)	Nombre de femmes ^(a)	Nombre d'hommes ^(a)
Parmi les cadres dirigeants	4 (33,3%)	8 (66,7%)	8,6 (36,4%)	15 (63,6%)	3,1 (34,7%)	5,8 (65,3%)	0 (0%)	2 (100%)
Dans les instances dirigeantes CODIR	2,3 (36,8%)	4 (63,2%)	1,9 (21,6%)	7,1 (78,4%)	2 (33,3%)	4 (66,7%)	3,5 (41,5%)	5 (58,5%)

(a) Calcul en fonction du temps passé sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

Le deuxième grand défi relevé par le Groupe dans le cadre de son plan stratégique est de faire de Covéa et de ses marques l'entreprise la plus « accueillante » pour les personnes en situation de handicap.

L'accord Handicap, signé pour une période de trois ans (2021-2023), a pour objectif l'intégration des personnes en situation de handicap, de manière inclusive et en contribuant à leur employabilité. Cet accord fixe une forte ambition : recruter 150 collaborateurs en situation de handicap à fin 2023. Un livret interactif a été mis à disposition des collaborateurs pour partager et expliquer ses principaux axes.

- 6,74% taux d'emploi des personnes en situation de handicap en 2023.
- 53 collaborateurs en situation de handicap recrutés en 2023 (60 en 2022).
- 345 collaborateurs accompagnés en 2023 par la Mission Handicap et le pôle santé au travail (316 en 2022).

3.3.3. Assureur responsable

3.3.3.1. ADAPTER LES OFFRES ET LES SERVICES AUX ENJEUX SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

À travers ses marques et ses filiales, le Groupe propose aux particuliers, professionnels, entreprises et associations tous types d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique, assurance de personnes, assistance). Ces offres évoluent constamment pour répondre aux changements environnementaux et sociétaux ainsi qu'aux nouveaux besoins des clients.

Multirisque habitation

L'économie collaborative génère de nouveaux usages grâce aux plateformes numériques dans le domaine de l'habitat. Les marques de Covéa les accompagnent avec des offres de garanties et de services liées à l'échange ou à la location de logement, ainsi que des extensions de responsabilité civile lors de l'échange de biens et de services.

Le contrat habitation de chacune des marques propose également différentes garanties et dispositifs adaptés à la protection des installations d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire, géothermique...). Si besoin, l'assurance de la revente d'électricité est proposée.

De même, l'effort de performance énergétique de l'habitat est valorisé à travers une tarification adaptée pour les travaux du logement ou le diagnostic de performance énergétique volontaires.

Automobile et deux-roues

Les marques de Covéa assurent également les voitures électriques et garantissent leur batterie, qu'elle soit louée ou achetée, au même titre que le véhicule. La garantie dépannage prévoit le remorquage du véhicule jusqu'à la borne de recharge la plus proche. Une réduction tarifaire est, en outre, accordée aux conducteurs de véhicules écologiques.

Famille et Loisirs

Les marques de Covéa s'adaptent aux évolutions sociétales en proposant des garanties qui protègent les familles dans leur quotidien : services d'aide aux aidants, garanties pour la garde partagée quel que soit le domicile, garde ponctuelle des petits-enfants par les grands-parents ou encore accompagnement psychologique des enfants scolarisés en cas de harcèlement à l'école ou sur les réseaux sociaux.

Assurance vie

La démarche 100% orientée client, portée par toutes les directions de la Direction Assurance vie, fait l'objet d'un label pour les trois entités vie du groupe Covéa. En 2019, GMF Vie et MAAF Vie se sont vu décerner ce label par le Bureau Veritas Certification, un organisme tiers, indépendant et reconnu. MMA Vie a été certifiée en 2022.

MAAF et GMF ont été récompensées par le label Meilleur Conseil Épargne 2023, attribué pour la première fois à GMF et la seconde fois à MAAF par Retraite.com et Challenges. Les deux marques ont été qualifiées de « spécialistes patrimoniaux de qualité » pour leur écoute et leurs conseils sur des solutions adaptées.

Assurances santé et prévoyance

Les offres collectives santé et prévoyance Covéa intègrent des services d'accompagnement, en particulier pour les aidants de parents proches (informations, solutions de répit, conseils médicaux, aide à la reconversion professionnelle...), ainsi qu'une aide à domicile renforcée en cas de maladie grave des assurés. Elles prévoient également la téléassistance pour les assurés de plus de 55 ans et un accompagnement psychologique spécifique à la suite d'un traumatisme pouvant être lié à une maladie grave ou à un traitement médical lourd, par exemple.

Pour accompagner encore mieux les clients et les collaborateurs sur le volet de la santé mentale, en forte dégradation en raison de la crise sanitaire, un nouvel ensemble de services a été intégré dans les contrats santé : baptisé « Bien dans ma tête », il permet de répondre à toutes les problématiques, des plus légères aux plus sévères.

En 2023, des améliorations de garanties ont par ailleurs été menées en santé individuelle avec, notamment, la prise en charge du sport sur ordonnance.

3.3.3.2. PROMOUVOIR LA RÉPARATION DURABLE ET LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES SINISTRES

La **réparation durable** est un enjeu majeur pour Covéa. Les pratiques d'indemnisation visent à réparer au maximum, lorsque cela est possible, plutôt que remplacer, et à sélectionner des partenaires spécialisés dans la réparation écologique. Quand la réparation n'est pas possible, les efforts portent sur l'incitation au recours à des pièces de réemploi, notamment en automobile, pour limiter l'utilisation de pièces neuves constructeurs.

C'est une démarche vertueuse, **initiée depuis plusieurs années par le Groupe**, qui contribue à réduire les déchets, à économiser des matières premières et à réduire l'empreinte carbone des sinistres, tout en développant un emploi local très qualifié.

En 2023, les services d'indemnisation de Covéa ont poursuivi leurs actions en faveur de l'environnement :

- analyse des performances et certifications environnementales des recycleurs, épavistes et dépanneurs ;
- incitation à l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire ;

- orientation des clients vers des vitriers automobiles vertueux qui proposent la réparation du pare-brise plutôt que son remplacement, qui pratiquent la compensation carbone ou qui allouent des fonds à des ressourceries de l'économie sociale et solidaire ;
- reconduction des partenariats avec les principaux fabricants de peinture pour l'utilisation de peintures sans solvant...
- À fin décembre 2023, **17,6%** des réparations automobiles (véhicules particuliers et utilitaires légers de plus de 5 ans, réparables et hors événements climatiques) ont intégré au moins une pièce de réemploi.

Sur le marché français, et plus globalement en Europe, Covéa dispose d'un atout et d'une expertise spécifique en matière de réparation durable, puisqu'il détient **un centre de formation et de recherche technique appliqué au domaine de l'assurance automobile**. Basé à Poitiers, **Cesvi France** (détenu à 90% par Covéa) est à la pointe de la recherche & développement dans le domaine de la réparation : mécanique, carrosserie, peinture, électronique embarquée, outils et équipements de travail... Il promeut également, auprès des garagistes et experts, la réparation au lieu du remplacement et le réemploi de certaines pièces. Il dispense des formations aux réparateurs de véhicules électriques.

En 2023, Cesvi France s'est vu décerner le Trophée d'Or « Innovation Technologique » des Trophées de l'Assurance pour la nouvelle offre du technocentre : **l'impression 3D de pièces détachées automobiles**. Parfaitement adaptée à la fabrication de petits éléments – support, guide, pattes... – cette technologie permet de répondre au manque de certaines pièces. Introuvables auprès des constructeurs et des équipementiers, leur absence oblige la commande d'un équipement complet. Pour contrer cette difficulté, en partenariat avec la société GRYP3D, Cesvi France met à disposition un catalogue de pièces certifiées pour remplacer celles d'origine. À la clé, une réelle économie sur le montant global de la réparation, mais aussi un gain de matière première et d'émissions liées à la fabrication et au transport des pièces complètes. Le catalogue de pièces disponibles à l'impression a vocation à s'étoffer dans les mois qui viennent.

Cesvi a également obtenu, en 2023, la médaille d'Or EcoVadis, reconnaissance de sa performance environnementale et sociale.

D'autres actions ont continué d'être déployées en 2023, permettant de supprimer les déplacements des clients, des réparateurs et des experts, et ainsi de limiter l'empreinte environnementale des services d'indemnisation :

- lors d'épisodes de grêle, les plateformes mobiles de débousselage se positionnent au plus près des clients impactés pour réparer les véhicules endommagés ;
- en cas de petit sinistre automobile, des déplacements sont quotidiennement évités avec des solutions d'expertise à distance, soit côté assuré, s'il prend lui-même les photos normées de son dommage et les transmet au réparateur agréé pour expertise, soit côté expert, si le réparateur prend des photos du véhicule et les transmet à l'expert.

3.3.3.3. PARTAGER LA SCIENCE DU RISQUE, SENSIBILISER ET ENGAGER À LA PRÉVENTION

Covéa et ses marques mettent à profit leur connaissance du risque pour aider leurs clients et sociétaires à prévenir les risques liés à leur santé, à leur mobilité, à leur vie domestique et professionnelle. Le Groupe partage ainsi sa science du risque pour enrichir les actions de prévention auprès de ses clients.

Prévention des risques climatiques

Covéa a publié plusieurs livres blancs portant sur les risques climatiques majeurs à venir sur le territoire métropolitain français.

Fruit de travaux de recherches de plusieurs années, le premier livre blanc est paru en 2022. Il avait pour but de quantifier, d'ici à 2050, l'évolution en fréquence et en intensité de quatre aléas climatiques à fort enjeu : la tempête, la sécheresse, l'inondation et la grêle. Cette étude, menée avec RiskWeathTech selon une approche multimodèle innovante, a apporté une vision de la sinistralité propre à Covéa en conservant les spécificités géographiques des portefeuilles de ses marques. En 2023, Covéa a publié un deuxième livre blanc consacré à la prévention des risques climatiques et aux solutions pour y faire face.

En outre, Covéa a développé plusieurs outils de prévention des risques :

- « Alertes climatiques » repose sur l'envoi aux assurés de messages de prévention (via SMS, e-mails, posts sur les réseaux sociaux). En 2023, les marques de Covéa ont adressé plus de 4,2 millions de SMS à leurs clients, dans le cadre d'événements climatiques majeurs (en 2022, plus de 2,1 millions) ;
- « Covisionmap », outil de prévention et de diagnostic des risques professionnels, met à disposition un diagnostic complet des périls au niveau de chaque adresse ;
- « Coventéo » modélise les risques climatiques – grêle, sécheresses, orages et tempêtes – pour mieux comprendre et mesurer leur impact sur les portefeuilles en assurance et assistance ;
- en partenariat avec SEDIPEC, Covéa accompagne ses assurés situés en zone inondable afin de les équiper de matériaux anti-inondation et de rendre leur habitation résiliente face aux risques climatiques ;
- en partenariat avec le Cerema, Covéa développe des expérimentations visant à renforcer le développement de solutions innovantes d'adaptation des habitations exposées à la sécheresse et au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA). Des campagnes de sensibilisation sont réalisées auprès des assurés de territoires fortement exposés, afin de les alerter sur le risque inondation de leur habitation, mais également de les aider à entreprendre une démarche de subvention du fonds Barnier pour prendre en charge le coût des protections ;
- Covéa accompagne une start-up, « Flowstop », qui a développé des batardeaux gonflables. Cette innovation permet d'apporter une solution moins chère et efficace aux assurés, et de lever leurs réticences à s'équiper contre les inondations.

Prévention santé

En 2023, Covéa a poursuivi, avec ses marques MAAF, MMA et GMF, ses actions de sensibilisation à des problématiques majeures de santé publique. Les temps forts ont porté principalement sur l'accompagnement des assurés santé dans leur parcours de soins, les informations à connaître et les actions à mener pour préserver leur capital santé.

Tous les assurés santé du groupe Covéa profitent également des avantages apportés par Santclair, plateforme d'orientation santé qui aide les assurés à se repérer dans le système de santé.

3.3.3.4. CRÉER UNE EXPÉRIENCE CLIENT QUI ACCOMPAGNE AUTANT QU'ELLE ASSURE

Les valeurs d'engagement, de proximité, de solidarité et d'innovation guident Covéa dans l'exercice de son métier d'assureur. Tout au long de la relation avec ses clients et sociétaires, Covéa se donne pour mission de les accompagner dans les moments de vie sensibles, de leur apporter un conseil et des produits adaptés, en conjuguant le meilleur du digital et de l'humain. Face à un niveau d'exigence de plus en plus fort en matière de disponibilité, de réactivité et de personnalisation, le Groupe a accéléré sa digitalisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour assurer une disponibilité permanente et apporter une réponse adéquate aux nouveaux besoins des clients et sociétaires.

Baromètre 2022 des marques engagées réalisé par l'institut de sondage IFOP

Réalisé annuellement par l'IFOP, le baromètre des marques engagées permet d'évaluer le score d'engagement et les attentes des consommateurs envers les marques du Groupe, en comparaison avec les autres acteurs du secteur. Le niveau d'engagement d'une marque est évalué à travers sa responsabilité vis-à-vis de la société, les valeurs qu'elle porte et son engagement pour l'intérêt général.

Dans le secteur des banques et assurances, les marques du groupe Covéa se positionnaient en 2022 comme étant plutôt engagées, avec MAAF à la 5^e place (56% de réponses « engagée » à « très engagée »), GMF à la 6^e place (53% de réponses « engagée » à « très engagée ») et MMA à la 13^e place (47% de réponses « engagée » à « très engagée ») du classement, sur un panel de 32 marques.

Plus globalement, les banques et assurances mutualistes sont jugées comme les plus engagées, mais aussi celles envers lesquelles les attentes sont les plus fortes.

Accompagnement au quotidien par la plateforme de services

Covéa et ses marques s'engagent à devenir partenaires du quotidien de leurs clients grâce à une offre de services disponible via l'espace client, structurée autour de sept grands univers de besoins : la mobilité, le logement, les dépenses du quotidien, les voyages et loisirs, le libre-service juridique, la retraite, le bien-être et la santé.

Cette plateforme de services propose notamment des offres contribuant à l'accompagnement des personnes fragiles, à la réduction de l'impact environnemental et à la prévention des risques. Elle s'est enrichie en 2023 de nombreuses offres pour la mobilité, le logement, le bien-être et la santé, avec de fortes réductions négociées auprès de partenaires pour notamment la rénovation énergétique des logements, l'installation de systèmes de chauffage à haute performance énergétique, l'installation de panneaux solaires pour l'autoproduction d'électricité, l'installation au domicile d'une borne de recharge pour voiture électrique, l'achat d'équipements de sécurité, de matériel médical et paramédical pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

- **Plus de 3 millions de clients** MAAF, MMA et GMF ont consulté la plateforme de services en 2023.

Une politique volontariste d'accompagnement des victimes de sinistres corporels

Au sein de la Direction Indemnisation corporels, des équipes pluridisciplinaires interviennent pour proposer aux victimes de sinistres corporels un accompagnement, en complément de l'indemnisation pécuniaire. Les gestionnaires et les inspecteurs corporels, accompagnés d'experts internes ou externes de type ergothérapeutes, architectes, assistantes sociales, peuvent ainsi délivrer des conseils et proposer des solutions en termes de réinsertion sociale, d'adaptation de l'habitat ou encore de mobilité.

Le dispositif « Connaissance Occupation Terrain » a pour vocation de décliner la politique d'accompagnement de Covéa, aux niveaux national et local, et de favoriser la politique indemnitaire transactionnelle. Concrètement, le maillage national de 49 inspecteurs corporels (dont 17 spécialisés dans la prise en charge des corporels importants) permet une proximité immédiate avec les personnes blessées et leur entourage (famille, avocat...). Cette proximité se traduit par la délivrance de conseils adéquats, la proposition de solutions d'accompagnement et une indemnisation juste et personnalisée. Elle permet également un rapprochement et des échanges avec de nombreux acteurs locaux susceptibles d'intervenir dans la prise en charge du handicap, tels que des centres de rééducation, des associations et des fournisseurs de matériel divers, entre autres.

Dispositif en cas d'événements climatiques

En cas d'événements climatiques exceptionnels, MAAF, MMA et GMF sont en mesure de positionner des unités mobiles sur le lieu sinistré avec l'aide d'un référent local. Les équipes mobiles accueillent physiquement les clients, en remplacement des agences impactées et/ou en renfort des agences locales et des entités de gestion. Sur place, elles accueillent les déclarations de sinistres, conseillent et orientent les assurés. Enfin, de concert avec le référent local, elles sont également à même de faire remonter toute information utile à affiner l'étendue des dégâts sur la zone, afin d'adapter les mesures à prendre.

3.3.4. Réassureur responsable

PartnerRe est un réassureur mondial de premier plan avec un portefeuille largement diversifié. À la lumière du nombre croissant de catastrophes naturelles majeures – souvent liées au changement climatique – le secteur de la réassurance est de plus en plus reconnu pour le rôle qu'il joue dans la résilience des économies face aux événements extrêmes.

PartnerRe est un réassureur responsable ayant adopté une approche ESG dans toutes ses activités, à la fois dans la gestion des risques, la souscription, les investissements, la conduite des affaires et la gestion de ses ressources.

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

L'ESG dans les pratiques de souscription

PartnerRe suit activement l'évolution des risques climatiques sur son portefeuille. L'entreprise se concentre principalement sur la compréhension de l'influence du changement climatique sur les risques liés aux activités non-vie afin de rester résilient, tout comme ses clients, face à l'évolution du risque climatique.

Concernant son portefeuille de facultatives, PartnerRe a adopté une politique de sortie progressive des secteurs les plus émissifs en carbone et recherche la couverture d'industries durables. L'entreprise ne réassure plus, sur une base directe et facultative, les nouvelles constructions de centrales électriques au charbon ou de mines de charbon. PartnerRe cherche également à éviter de réassurer les entreprises qui tirent une part importante de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'énergie du charbon thermique. Toute dérogation doit être validée par la direction qui examine si la région considérée dispose de ressources énergétiques alternatives à moyen terme.

PartnerRe dispose d'une équipe de recherche sur les catastrophes naturelles depuis 1999. Ses climatologues fournissent conseil et expertise aux équipes de souscription et de gestion des risques. Depuis 2011, PartnerRe dispose de son propre processus d'évaluation du risque de catastrophe. Cette « Vision du Risque » sert de base à la tarification des risques d'intensité liés aux catastrophes naturelles. L'équipe de recherche surveille en permanence les dernières publications scientifiques sur les impacts du changement climatique et les rapports du GIEC⁽¹⁾ et les applique au contexte de la modélisation et de la gestion des risques.

PartnerRe évalue régulièrement l'impact du changement climatique sur toutes les régions du monde où l'entreprise couvre des risques climatiques. Le processus d'examen des risques intègre en permanence le dernier consensus scientifique.

Le changement climatique a un impact important sur les épisodes de sécheresse, de températures extrêmes et les inondations, ce qui expose le portefeuille agricole à davantage de risques à court et moyen terme. Dans cette perspective, PartnerRe travaille à la modélisation spécifique de ces risques.

Enfin, une partie des solutions de réassurance vie et santé de PartnerRe est axée sur la gestion des risques associés au cancer ou aux maladies cardiovasculaires. PartnerRe alloue chaque année des ressources pour soutenir le développement de nouveaux traitements contre ces maladies.

L'ESG dans la stratégie d'investissement de PartnerRe

PartnerRe est un investisseur de long terme qui estime que la gestion du capital nécessite la prise en compte à la fois des facteurs ESG, des facteurs de risque et des analyses de rendement. L'analyse des critères ESG est pleinement intégrée à son processus d'investissement. Un filtrage négatif est effectué semestriellement sur tous les actifs gérés en interne afin d'identifier toute exposition aux « retardataires ESG ». PartnerRe définit les « retardataires ESG » comme toute émission dont la notation *ISS ESG Corporate* est située dans le 9^e décile ou en dessous.

PartnerRe effectue également un filtrage négatif pour surveiller son niveau d'investissement dans les secteurs à forte émission de gaz à effet de serre, afin de veiller à ce que son niveau d'exposition reste aligné avec la composition d'indices de marché américains. En outre, PartnerRe exclut les émetteurs impliqués dans le développement et la prolifération d'armes controversées.

PartnerRe n'effectue plus aucun nouvel investissement dans des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique ou qui génèrent plus de 20 % de leur énergie à partir de charbon thermique, avec un objectif de sortie totale de ces actifs d'ici à fin 2025. Par ailleurs, PartnerRe veille à limiter son exposition aux entreprises « retardataires ESG » à moins de 1% de ses actifs gérés en interne. Enfin, dans tous ses investissements, PartnerRe tient compte des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

En 2023, avec un encours de 898 millions de dollars, PartnerRe a dépassé son objectif d'investissements durables, fixé initialement à 850 millions de dollars.

Les investissements durables de PartnerRe incluent des obligations vertes, des obligations sociales, des titres liés au développement durable, des actions ESG ou axées sur le développement durable, des fonds d'investissement à impact, des actifs ou des titres d'infrastructures durables et sociales (par exemple, des logements abordables, des établissements de soins de santé, des logements pour étudiants, des énergies renouvelables et des transports propres), des biens immobiliers disposant de certifications environnementales, des ETF ESG/ durables.

La promotion de la RSE dans la conduite des affaires

Le code de conduite de PartnerRe énonce les normes élevées de comportement et les bases éthiques sur lesquelles PartnerRe est construit. Il s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés. PartnerRe forme régulièrement tous ses collaborateurs à ce code de conduite. Il est complété par des politiques, directives et procédures qui déclinent l'application de ces valeurs et qui couvrent des sujets tels que les conflits d'intérêts, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte anti-trust, la lutte contre la fraude ou la transparence de la loi sur l'esclavage moderne.

La maîtrise de l'empreinte environnementale

PartnerRe s'engage à gérer son empreinte environnementale. Parmi ses seize bureaux à travers le monde, plusieurs d'entre eux sont ainsi situés dans des bâtiments dotés de certificats environnementaux : LEED Gold (Irlande), BOMA BEST® (Canada), Minergie Eco (Suisse), HQE (France) et BCA Green Mark Platinum (Singapour).

Grâce à ses trois partenaires ESG (NativeEnergy, Climate Neutral Group et la Fondation Suisse pour le climat), PartnerRe compense les émissions carbonees liées aux voyages d'affaires et à certaines de ses activités commerciales, et soutient les petites et moyennes entreprises à la pointe de l'efficacité énergétique et de la protection du climat.

Diversité, inclusion et parité

PartnerRe recrute et fait progresser des collaborateurs de tous horizons, avec un large éventail d'identités. La stratégie Diversité & Inclusion de PartnerRe s'appuie sur quatre piliers : assurer l'égalité des chances pour tous, promouvoir une culture d'inclusion, sensibiliser et accroître la représentation diversifiée à tous les niveaux de l'organisation.

La dernière enquête « *Diversity & Inclusion Pulse* » menée auprès de ses collaborateurs a montré que l'engagement de l'entreprise porte ses fruits, puisque 87 % des collaborateurs interrogés ont reconnu que des personnes de tous horizons peuvent réussir chez PartnerRe, ce qui représente une amélioration de 12 % par rapport aux résultats initiaux de l'enquête.

Plusieurs initiatives internes sont menées en faveur de la parité femmes-hommes : tables rondes, programmes de développement des carrières et des réseaux. PartnerRe s'efforce d'accroître la représentation des femmes dans les fonctions de direction et d'encadrement supérieur. La représentation des femmes dans les plans de succession est ainsi passée de 28 % en 2022 à 32 % en 2023.

3.3.5. Investisseur responsable

Covéa, en tant qu'assureur mutualiste au service de ses clients et sociétaires, pose naturellement le regard sur un horizon de temps long. Les investissements s'opèrent dans cette vision de long terme, période dans laquelle les risques s'inscrivent. La stratégie d'investissement sert les engagements d'assureur et traduit l'action responsable du Groupe en intégrant de manière holistique des critères financiers et extra-financiers de type ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

L'approche du Groupe privilégie la gestion déléguée auprès de structures intra-groupe dédiées : Covéa Finance pour la gestion des actifs financiers, Covéa Immobilier pour celle des actifs immobiliers. Ces deux structures sont des acteurs clés au service de l'assureur responsable qu'est Covéa. Leurs politiques ESG sont encadrées par la politique Investissement du Groupe et par le rapport ESG qui décrit leurs réalisations concrètes, dans une démarche d'amélioration continue.

3.3.5.1. INTÉGRER LES CRITÈRES ESG À LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Quatre piliers structurent l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement de Covéa Finance : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial, les fonds thématiques et l'intensité carbone des portefeuilles.

La politique d'exclusion encadre l'exclusion de tout investissement direct en actions ou en obligations dans certaines activités impliquées dans les armes controversées, productrices de tabac, significativement actives dans le secteur des jeux d'argent et de paris,

ou en lien avec le charbon thermique (selon des seuils et un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030 pour l'OCDE et d'ici 2040 hors OCDE). Cette politique d'exclusion a été élargie, en 2022, aux activités en lien avec le pétrole et le gaz non conventionnels, selon un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030. Il s'agit des activités de production (selon certains seuils) liées au pétrole et au gaz de schiste, au pétrole et au gaz issus de sables bitumineux ainsi qu'au méthane houiller et au pétrole extra-lourd. Le périmètre de cette politique a été maintenu à l'identique en 2023.

La politique d'engagement actionnarial encadre l'analyse ESG d'émetteurs privés et souverains (actions et dettes), le vote aux assemblées générales et le dialogue actionnarial. Ce dernier permet à Covéa Finance de confronter les émetteurs à leurs enjeux matériels et de les inciter à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les gammes de fonds à thématique environnementale et de fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR) font l'objet de notations extra-financières spécifiques.

Enfin, Covéa Finance calcule l'intensité carbone de la majeure partie de ses portefeuilles. Cet indicateur de référence répond aux objectifs de transparence (article 29 de la loi Énergie Climat et son décret d'application), de gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) et de contribution aux objectifs de limitation du réchauffement climatique. Il est également utilisé dans l'analyse ESG des émetteurs et constitue un critère de sélection pour certains fonds à thématique environnementale.

Covéa Finance a poursuivi les réflexions entamées en 2022 sur son nouveau modèle interne de notation ESG, un modèle propriétaire alimenté par des données provenant de fournisseurs. Ce projet d'envergure concrétise sa volonté de récupérer la pleine maîtrise de la notation extra-financière des émetteurs privés et de limiter le recours aux estimations et notations des fournisseurs de données ESG externes.

La pertinence de la stratégie de Covéa Finance, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement, a été confirmée par le maintien de sa gamme de fonds labellisés à un nombre constant. Cette gamme comprend les six fonds labellisés ISR, le fonds labellisé Greenfin et le fonds labellisé Finansol.

En fin d'année 2023, l'un des fonds labellisés Relance, Covéa Renouveau France, a été absorbé par le fonds Covéa Actions France. Le secrétariat du label Relance a confirmé la conformité des documents dans le cadre du transfert du label Relance de Covéa Renouveau France à Covéa Actions France. Enfin, deux fonds, Covéa Euro Souverain et Covéa Rendement Réel, jusqu'ici catégorisés article 6 SFDR, sont passés article 8 SFDR et sont désormais en catégorie 2 au regard de la doctrine AMF 2020-03.

L'engagement actionnarial s'inscrit dans le cadre structuré du dialogue. Covéa Finance a ainsi continué à participer activement à la coalition pour une Transition Juste et à la campagne CDP (*Carbon Disclosure Campaign*).

Covéa Finance a également poursuivi son dialogue actionnarial avec les entreprises en portefeuille, lors du processus interne d'analyse, par le biais d'une campagne d'un « Questionnaire standard », dans le cadre de la politique d'exclusion ou encore à la suite de l'identification de controverses de niveau critique.

En 2023, Covéa Finance a souhaité poursuivre cette démarche d'engagement en instaurant un « engagement investisseur thématique », qui vient s'ajouter aux différents formats de dialogues actionnariaux existants. Chaque année, un sujet spécifique à chacun des piliers E, S et G sera abordé, de façon à respecter l'équilibre entre ces trois piliers. Ce dialogue thématique a vocation à se focaliser sur les émetteurs sur lesquels Covéa Finance investit à long terme.

- 98,5% des encours gérés ont fait l'objet d'une analyse avec des critères ESG à fin 2023.

Pour plus d'informations sur la démarche et les politiques ESG en matière d'investissements, le lecteur pourra se référer au rapport ESG Covéa disponible sur le site [covea.com](https://www.covea.com).

3.3.5.2. INVESTIR DANS DES PLACEMENTS IMMOBILIERS RESPONSABLES

Dans le cadre de sa politique de placements immobiliers responsables, Covéa Immobilier anticipe les évolutions, agit pour réduire ses émissions de carbone, gère et suit l'efficacité énergétique des bâtiments, valorise l'attractivité du patrimoine et implique les occupants pour un usage écologique des bâtiments.

Le pilotage des consommations a été optimisé :

- par la mise en place du projet « Éco Énergie Tertiaire ». 77% des surfaces tertiaires en activité bénéficient d'un mandat autorisant l'accès aux données de consommation privatives des locataires. Ceci permet à Covéa Immobilier de mesurer la performance énergétique de son parc immobilier tertiaire et d'accompagner ses locataires dans leurs obligations réglementaires vis-à-vis du décret tertiaire. **83 nouvelles actions d'économie d'énergie ont ainsi été identifiées ;**
- par un management de l'énergie, notamment du chauffage pour les immeubles résidentiels, accompagné d'un plan d'actions.

Des actions de sensibilisation des occupants ont été mises en œuvre :

- animation, une fois par an, des annexes environnementales auprès des locataires tertiaires, pour les surfaces supérieures à 1000 m² ;
- distribution de guides locataires pour la plupart des nouveaux locataires ;
- organisation d'un comité vert avec tous les locataires ayant signé une annexe environnementale et concernés par le décret Éco Énergie Tertiaire.

Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan de gaz à effet de serre des immeubles gérés pour le compte du Groupe.

- Émissions de gaz à effet de serre liés à l'énergie/m² Covéa : **12,50 kgeqCO₂/m²** (12,33 kgeqCO₂/m² en 2022 soit une hausse de 1,4 %).

La tonne équivalent CO₂ est calculée en multipliant les kWh d'énergie consommés par le facteur d'émissions de chaque type d'énergie. Les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre sont issus de la base carbone suivant la dernière version en vigueur. Les énergies utilisées sont l'électricité, le gaz, le réseau de chaleur de Paris (CPCU) et le réseau de froid de Paris (Climespace).

La donnée énergie correspond aux factures régularisées par Covéa Immobilier. Les immeubles monolocataires ne sont pas pris en compte dans les calculs car les consommations d'énergie sont supportées par le locataire uniquement et donc inconnues de Covéa.

Les surfaces prises en compte dans le calcul sont les m² de bureaux, de commerces, d'hôtels et résidentiels (hors surfaces autres, immeubles monolocataires, immeubles sans consommation d'énergie et parkings).

Périmètre temporel : 1^{er} décembre N-1 au 30 novembre N. Toutefois, la temporalité des factures peut varier en fonction de la disponibilité des informations des fournisseurs d'énergie.

Covéa Immobilier renforce également ses actions dans le développement de l'**économie circulaire** :

- depuis son adhésion au « Booster du Réemploi » en 2021, cinq nouveaux projets ont été intégrés chaque année à l'accélérateur, avec pour objectif d'utiliser un maximum de matériaux et matériels et de faire émerger des filières ;
- le réemploi de pièces détachées récupérées des chantiers Groupe de travaux et maintenance se généralise avec les mainteneurs ;

- l'étude du réemploi se poursuit avec les fabricants (Kone, Daikin, Schneider, Carrier...);
- une phase test pour développer le potentiel des ressources présentes dans les bâtiments a été ouverte mi-2022, avec Upcycléa, sur le site de Nord Pont à Paris. La trame sera déclinée sur d'autres sites par les mainteneurs et les équipes ;
- des travaux sont en cours dans l'immeuble Nord Pont à Paris, avec le reconditionnement des dix-sept centrales de traitement d'air ;
- des mobiliers et luminaires en provenance d'un autre immeuble du portefeuille ont été réemployés dans le restaurant de Nord Pont ;
- dans le cadre de l'aménagement des espaces verts, la possibilité d'utiliser des mobiliers extérieurs de réemploi ou à base de matériaux recyclés est étudiée.

Par ailleurs, Covéa Immobilier réalise systématiquement un **audit développement durable** avant chaque grand projet de restructuration.

- Depuis 2012, ce sont plus de **170 000 m²** du patrimoine tertiaire qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation) et 90 % des immeubles tertiaires restructurés qui ont fait l'objet d'une labellisation/certification.

3.4. Taxonomie européenne

La taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. L'objectif de ce règlement européen est d'orienter les investissements vers des activités durables contribuant à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux suivants :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la protection et l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Une activité est qualifiée de durable sous réserve de remplir les critères suivants :

- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux précités en étant conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission ;
- ne causer aucun préjudice important à l'un des autres objectifs (*Do No Significant Harm*) ;
- être exercée dans le respect des garanties minimales.

Pour les entreprises d'assurance, cela se traduit par la publication d'indicateurs relatifs aux investissements ainsi qu'à l'activité de souscription non-vie puisque les assureurs contribuent à l'objectif environnemental **d'adaptation de l'économie au changement climatique**.

Les textes prévoient un déploiement progressif des publications. Concernant les exercices 2021 et 2022, les publications portaient sur l'information en matière d'éligibilité au titre des deux premiers objectifs, soit :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie/total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes éligibles à la taxonomie/total des primes non-vie.

À partir de cet exercice 2023, le calcul d'éligibilité s'applique à l'ensemble des six objectifs environnementaux et les informations relatives aux activités éligibles à la taxonomie sont complétées par des informations sur les activités alignées avec la taxonomie, soit :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques alignées à la taxonomie/total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes alignées à la taxonomie/total des primes non-vie.

Pour la part d'activités alignées, seuls les deux premiers objectifs sont applicables.

À partir de 2024, l'ensemble des six objectifs sera applicable au titre du calcul d'alignement pour le périmètre « investissements ».

Le groupe Covéa, par sa forme juridique de SGAM, n'est pas assujéti sur l'exercice 2023 à un reporting consolidé des informations liées à la taxonomie européenne. En revanche, une partie de ses

entités juridiques françaises le sont. Une synthèse des informations publiées dans les déclarations de performance extra-financière (DPEF) des dites entités est présentée ci-après.

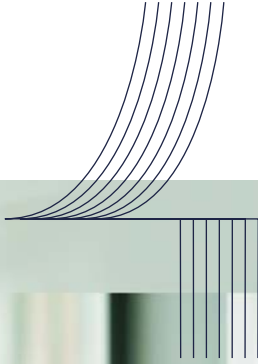
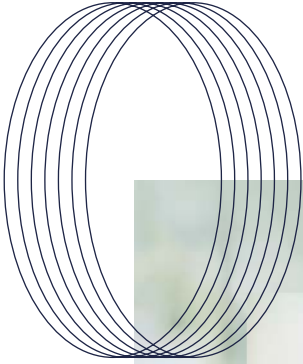
Les éléments méthodologiques relatifs au calcul de ces ratios figurent dans les DPEF respectives de MAAF Assurances SA, MMA IARD, GMF Assurances, Covéa Protection Juridique et Fidélia Assistance.

3.4.1. Part des investissements 2023 éligibles et alignés à la taxonomie

		MMA IARD	MAAF Assurances SA	GMF Assurances	Covéa Protection Juridique	Fidélia Assistance
Part des investissements éligibles à la taxonomie						
Part de l'exposition dans des activités éligibles à la taxonomie sur le total des actifs placements	Sur la base du chiffre d'affaires =	12,9 %	11,3 %	18,6 %	9,6 %	7,3 %
	Sur la base des dépenses d'investissement =	13,5 %	12,3 %	19,7 %	11,0 %	9,0 %
Montant des expositions dans les activités éligibles à la taxonomie	Sur la base du chiffre d'affaires (M€) =	1 690,8	1 210,3	1 073,2	72,5	20,7
	Sur la base des dépenses d'investissement (M€) =	1 766,3	1 312,5	1 133,5	83,3	25,8
Part des investissements alignés à la taxonomie						
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises	Sur la base du chiffre d'affaires =	5,6 %	5,2 %	3,3 %	5,2 %	8,7 %
	Sur la base des dépenses d'investissement =	6,0 %	8,5 %	9,2 %	6,6 %	12,7 %
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines	Ratio de couverture =	38,5 %	43,4 %	60,5 %	38,0 %	24,5 %
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises	Sur la base du chiffre d'affaires (M€) =	280,6	241,0	113,5	14,8	6,1
	Sur la base des dépenses d'investissement (M€) =	304,2	396,4	319,8	19,0	8,9
Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines	Couverture (M€) =	5 034,3	4 645,9	3 486,2	287,2	69,9

3.4.2. Part des primes d'assurance non-vie émises en 2023 éligibles et alignées à la taxonomie

	MMA IARD	MAAF Assurances SA	GMF Assurances	Fidélia Assistance
Montant total des primes brutes émises en assurance non-vie (en M€)	5 424,40	2 830,20	1 992,80	495,1
Montant des primes éligibles à la taxonomie (en M€)	322,9	210	172,2	0
Montant des primes alignées à la taxonomie (en M€)	78,4	67,6	54,3	0
Part des primes éligibles en 2023	6,0 %	7,4 %	8,6 %	0,0 %
Part des primes alignées en 2023	1,4 %	2,4 %	2,7 %	0,0 %



Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

31 décembre 2023

4.1.	Environnement de marché	48
4.2.	Événements significatifs	50
4.3.	Résultat et situation financière	51
4.4.	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	57
4.5.	Perspectives	57

4.1. Environnement de marché

4.1.1. Marchés financiers

Après avoir été historiquement vigoureuse en 2022, l'inflation a reculé en 2023 dans les grandes économies développées, essentiellement sous l'effet de la baisse des prix des produits énergétiques mais aussi de la normalisation du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement mondiales, qui avaient souffert de la pandémie de la Covid puis de la guerre en Ukraine. Face à des risques toujours jugés importants de maintien d'une inflation trop élevée, les banques centrales ont continué à durcir leur politique monétaire pendant quelques mois, avant de figer leurs taux directeurs.

En zone euro, la Banque centrale européenne a relevé son taux de refinancement qui est stable à 4,5 % depuis le 14 septembre 2023. Elle a adopté un ton prudent, en réaffirmant la volonté de maintenir ces taux pendant une période suffisante pour s'assurer du retour durable de l'inflation à la cible de 2 %. Elle a également entamé la réduction de son bilan, via la fin des réinvestissements de son portefeuille APP (*Asset Purchase Programme*). L'inflation a continué de reculer tout au long de l'année, pour atteindre 2,9 % en décembre. Bien qu'une grande partie de cette baisse soit imputable au recul des prix de l'énergie, une diminution des tensions inflationnistes s'observe, dans une moindre mesure, du côté des biens non énergétiques et des services. Par ailleurs, l'activité économique s'est montrée peu dynamique tout au long de l'année, illustrant ainsi une divergence croissante avec l'économie américaine.

Aux États-Unis, la Réserve Fédérale a mené une politique restrictive sur le début de l'année, puis laissé ses taux directeurs stables depuis juillet 2023. Après 425 points de base de hausse en 2022, la Réserve Fédérale a de nouveau relevé ses taux directeurs de 100 points de base cette année. Par ailleurs, les faillites de plusieurs banques au printemps 2023 l'ont conduite à instaurer un nouveau programme de prêts aux établissements bancaires, intitulé « *Bank Term Funding Program* » (BTFP). Sur la fin d'année, les banquiers centraux se sont montrés prêts à se tourner vers la question de l'assouplissement à venir de la politique monétaire. Du côté des prix, l'inflation a diminué de près de moitié sur l'année pour revenir à 3,4 % en décembre. En revanche, le recul de l'inflation sous-jacente a été plus modéré, en raison d'une dynamique des prix dans les services qui peine toujours à s'infléchir. Sur le marché du travail, les créations de postes ont encore été solides sur l'année. Du côté de l'activité, l'économie américaine a fait preuve de résilience, portée en grande partie par la vigueur de la consommation des ménages.

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre est restée prudente face à la persistance de l'inflation. La dynamique des prix a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année, bénéficiant d'effets de base favorable sur les prix de l'énergie. En revanche, les tensions sous-jacentes demeurent soutenues en raison de la persistance de l'inflation dans les services. La croissance des salaires est restée

élevée, bien que le point haut semble avoir été atteint durant l'été. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a mis en pause son resserrement monétaire en fin d'année, tout en maintenant un ton prudent. Dans le même temps, l'économie semble toujours à deux vitesses. Alors que le secteur des services s'est repris sur la fin d'année, le secteur manufacturier est toujours en difficulté.

En Chine, la reprise post-Covid a été pénalisée par la faiblesse de la demande domestique et les difficultés du secteur immobilier. Dans ce contexte, les autorités ont annoncé un renforcement du soutien budgétaire en 2024, qui devrait être orienté vers les industries clés (telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'aérospatial et l'ordinateur quantique), les infrastructures et l'immobilier. Au Japon, la Banque du Japon s'est éloignée progressivement de sa politique monétaire ultra-accommodante. Elle a en effet assoupli à deux reprises sa politique de contrôle de la courbe de taux, en autorisant le taux souverain à dix ans à fluctuer au-dessus du seuil de 1%. À fin 2023, elle reste néanmoins la seule banque centrale au monde avec un taux directeur en territoire négatif. Concernant l'activité, après une reprise solide au premier semestre, l'économie nipponne s'est montrée en perte de vitesse sur la deuxième moitié de l'année.

Marchés obligataires

Après une année 2022 caractérisée par une remontée historique des taux, la pression s'est maintenue sur les marchés obligataires jusqu'en octobre 2023 dans un contexte d'inflation toujours élevée et de banques centrales restant fermes dans leurs politiques de restriction monétaire. Cette tendance haussière, accompagnée d'une certaine volatilité, s'est traduite par une hausse des rendements relativement homogène entre les maturités moyennes et longues, de l'ordre de 50 points de base sur les neuf premiers mois de l'année pour les taux français mais de près de 100 points de base pour les taux américains. Les perspectives de fin du cycle de resserrement des politiques monétaires ont inversé la tendance sur les deux derniers mois de l'année, avec une baisse spectaculaire des taux de plus de 100 points de base de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, le rendement des obligations de l'État français à dix ans a finalement diminué de 56 points de base pour s'établir à 2,56 % à la clôture 2023, tandis que le rendement des obligations du Trésor américain à dix ans reste stable par rapport à 2022 à 3,88 %. Sur le marché des dettes d'entreprises, malgré un épisode de tension en mars avec la crise sur le secteur bancaire aux États-Unis et en Suisse, la prime de risque moyenne sur la catégorie *Investment grade* s'est légèrement resserrée d'environ 30 points de base, tant en zone euro qu'aux États-Unis.

Marchés actions

Dans un contexte marqué par la remontée des taux d'intérêt jusqu'en octobre 2023, la persistance de nombreuses incertitudes économiques, financières et géopolitiques, les marchés actions ont fait preuve d'une très forte résilience en 2023 avec des progressions à deux chiffres pour les principaux indices mondiaux. Les bons résultats des entreprises, la décreue de l'inflation et les perspectives de fin de cycle de resserrement des

politiques monétaires ont été les principaux facteurs à l'origine de cette hausse. En zone euro, le CAC 40 et l'Eurostoxx enregistrent ainsi respectivement une hausse de 17 % et 19 %. Les indices américains affichent des performances encore plus élevées, essentiellement grâce aux grandes valeurs technologiques, le S&P 500 et le Nasdaq clôturant l'année en hausse de 24 % et 43 %. Au Royaume-Uni, le FSTE 100 a largement sous-performé avec une progression de 4 %, pénalisé notamment par les perspectives économiques négatives et l'appréciation de la livre sterling.

Taux de change

Après une année 2022 marquée par une très forte appréciation du dollar américain face à l'euro, la tendance s'est inversée en 2023 en raison notamment du ralentissement de la politique de restriction monétaire annoncé par la Réserve Fédérale et des perspectives de baisse des taux directeurs américains en 2024. Ainsi, le dollar américain s'est déprécié de 3 % face à l'euro et la parité EUR/USD s'établit à 1,10 à la clôture 2023. La livre sterling s'est quant à elle légèrement appréciée par rapport à l'euro, avec une hausse de 2 %. La parité EUR/GBP s'établit à 0,87 au 31 décembre 2023.

4.1.2. Marchés de l'assurance en France⁽¹⁾

Sur le marché de l'**assurance de biens et responsabilité**, après une année 2022 marquée par une sinistralité climatique d'une ampleur exceptionnelle, l'exercice 2023 se caractérise par un nombre important d'événements marquants parmi lesquels les tempêtes Ciaran et Domingos, les inondations dans le Pas-de-Calais et le séisme de La Laigne. Les sinistres climatiques ont eu globalement une intensité plus mesurée qu'en 2022 mais s'inscrivent dans la tendance haussière de ces dernières années. Par ailleurs, la sinistralité de l'exercice 2023 continue d'être impactée par la hausse des coûts moyens dans un contexte d'inflation toujours élevée. Enfin, les assureurs dommages ont également été impactés par les violences urbaines de fin juin 2023. À fin 2023, les primes sur le marché automobile et le marché de l'assurance multirisques habitation progressent respectivement de 5,2 % et de 5,3 %.

Sur le **marché de l'épargne**, les primes atteignent 153,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023, en hausse de 5 %. Elle résulte aussi bien des contrats en unités de compte que des contrats en euros, avec des versements qui augmentent respectivement de 8 % et 4 %. Les contrats en unités de compte représentent 41 % de la collecte globale, contre 40 % en 2022. Les prestations s'élèvent à 150,8 milliards d'euros et progressent de 14 % par rapport à 2022. Ainsi, la collecte nette de l'assurance vie s'établit à 2,4 milliards d'euros alimentée par une collecte positive sur les contrats en unités de compte de 30 milliards d'euros, partiellement compensée par une collecte nette négative de -27,6 milliards d'euros sur les contrats en euros. Sur le **marché de la retraite**, les Plans d'Épargne Retraite (PER) continuent de croître avec une collecte nette de 8,4 milliards d'euros. Le nombre d'assurés atteint 5,5 millions, en hausse de 22 % par rapport au 31 décembre 2022.

(1) Source : France Assureurs.

Taux servis aux assurés

Dans un contexte toujours marqué par l'inflation et un niveau élevé des taux d'intérêt, Covéa a augmenté les taux de rendement servis sur ses produits phares afin de soutenir l'épargne confiée par ses clients et sociétaires. À fin 2023, les taux servis aux assurés sur ces produits sont ainsi de 2,80 % pour GMF, de 2,80 % à 3,20 % (selon bonus) pour MAAF, et de 2,25 % à 3,25 % (selon bonus) pour MMA.

Sur le marché de la **santé** et de la **prévoyance**, la croissance des primes de 6,9 % est supérieure à celle des prestations versées qui progressent de 4,8 %. En santé, l'exercice 2023 se caractérise par une hausse des fréquences des soins courants, une augmentation des coûts moyens sur les consultations médicales et des transferts de charges de la sécurité sociale vers le secteur privé, en lien notamment avec la hausse des tarifs hospitaliers et du ticket modérateur sur les soins et les prothèses dentaires. Sur le marché de la prévoyance, les prestations augmentent également en raison notamment de la hausse du coût moyen des arrêts de travail, sous l'effet des revalorisations contractuelles et de l'allongement de la durée des arrêts.

4.1.3. Marchés de la réassurance

L'année 2023 a été une année marquée à nouveau par une sinistralité catastrophique importante, avec en outre des records historiques de température atteints dans plusieurs pays. Les événements naturels ont causé des pertes économiques supérieures aux moyennes historiques s'élevant à 380 milliards de dollars. Les pertes assurées sont estimées à 118 milliards de dollars. Si 2023 a été une année supérieure à la moyenne en termes de formation d'ouragans, ce sont les sinistres de fréquence qui ont le plus pesé, notamment les orages convectifs, aux États-Unis et en Europe.

Le marché de la réassurance a poursuivi en 2023 son retournement significatif. En effet, la réassurance mondiale a connu une phase de détérioration de ses résultats entamée en 2017 malgré une croissance du chiffre d'affaires, conduisant à un ratio combiné de 102,6 % en non-vie sur la période 2017-2021. Durant cette période, le faible rendement des capitaux propres a engendré une pression particulière sur la politique de rémunération des fonds propres et des actionnaires, et une attention renforcée de la part des agences de notation. Le marché a donc poursuivi son réajustement, entraînant des hausses de rétentions significatives pour les assureurs et des réajustements des prix des couvertures. Si globalement la capacité reste abondante, les marchés de la réassurance sont très attentifs au prix et aux conditions contractuelles des couvertures.

En matière de réassurance vie et santé, les effets de la pandémie de la Covid-19 continuent à s'éloigner. Le niveau des prix et de rentabilité résulte essentiellement des incertitudes portant sur l'avenir, que ce soit en matière d'évolution de la mortalité (question des « Covid longs », du rôle majeur du vieillissement démographique entraînant maladies cardiovasculaires, cancers ou maladies neurodégénératives) ou du fait de l'environnement économique, et en particulier des taux d'intérêt.

4.2. Événements significatifs

Gouvernance – Mise en place d'un Comité de Direction Groupe et intégration de PartnerRe

Le Comité de Direction Groupe, dont la création s'est inscrite dans le contexte de l'acquisition en juillet 2022 de PartnerRe, réassureur mondial de premier plan, a été mis en place au 1^{er} janvier 2023. Ce comité constitue une instance opérationnelle où sont débattus les aspects stratégiques et financiers du Groupe.

En 2023, ce comité a en particulier couvert les travaux d'intégration de PartnerRe, notamment dans les processus finances et risques. À fin 2023, le résultat net du Groupe bénéficie de la contribution de PartnerRe en année pleine, et de la diversification apportée par son activité de réassurance à l'international.

Événements naturels

L'année 2023 a connu de nombreux événements naturels, parmi lesquels les tempêtes européennes Ciaran et Domingos, le séisme de La Laigne, les inondations dans le nord de la France, le séisme en Turquie et l'ouragan Otis au Mexique.

Pour accompagner ses clients et sociétaires touchés par ces événements en France, les équipes de Covéa et de ses marques se sont pleinement mobilisées avec leurs partenaires experts et réparateurs afin d'offrir des solutions d'indemnisation rapides et adaptées. Le Groupe a également mis en place un ensemble de mesures exceptionnelles telle que le renforcement des équipes dans les zones sinistrées ou encore l'allongement des délais de déclaration des sinistres.

Pour les activités d'assurance en France, le coût des événements naturels de la survenance courante s'élève à 763 millions d'euros avant impôts dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2023, après prise en compte de la récupération en réassurance et des mouvements de provisions d'égalisation et autres provisions.

Pour les activités de réassurance, le coût des événements naturels majeurs de la survenance courante représente un coût net de rétrocessions de 176 millions d'euros avant impôts au 31 décembre 2023.

Participation du groupe Covéa au capital de SCOR

En octobre 2023, SCOR a exercé partiellement son option d'achat de ses titres auprès du groupe Covéa, prévue dans le cadre du protocole d'accord transactionnel conclu le 10 juin 2021 entre les deux groupes, au prix d'exercice de 28 euros par action, portant sur 9 millions d'actions. Cette cession n'a pas d'impact significatif sur le résultat net du Groupe au 31 décembre 2023.

Finalisation de la cession de la filiale irlandaise Medical Insurance Company (MIC)

La cession au groupe Compre de la filiale Medical Insurance Company DAC (MIC), société d'assurance de droit irlandais, mise en run-off en 2015, a été finalisée le 31 août 2023.

Introduction d'un impôt minimum mondial et entrée en fiscalité des Bermudes

Par la loi de finances pour 2024⁽¹⁾ transposant une directive européenne⁽²⁾, la France a introduit en droit national les règles dites « GloBE⁽³⁾ » élaborées par l'OCDE, mettant en place un niveau minimum d'imposition mondial fixé à 15 % à compter du 1^{er} janvier 2024, s'appliquant aux groupes dont le chiffre d'affaires consolidé excède 750 millions d'euros.

Le groupe Covéa sera ainsi soumis en 2024, à l'imposition minimale mondiale GloBE principalement au titre des entités bermudiennes de PartnerRe.

Parallèlement, le gouvernement des Bermudes a promulgué, le 27 décembre 2023, une loi⁽⁴⁾ introduisant un régime d'impôt sur les sociétés aux Bermudes à un taux de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette entrée en fiscalité prévoit en particulier des mesures de transition, en ouvrant droit à une déduction fiscale sur la base de la différence entre la juste valeur des actifs et des passifs au 30 septembre 2023 et leur valeur dans le référentiel comptable de l'entité mère ultime, c'est-à-dire les normes françaises hors écritures de comptabilité d'acquisition.

(1) Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finance pour 2024 publiée au *Journal officiel* le 30 décembre 2023.

(2) Directive 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 publiée au *Journal officiel* de l'UE le 22 décembre 2022.

(3) Global AntiBase Erosion, règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (Pilier II).

(4) Corporate Income Tax Act 2023, loi du 15 décembre 2023 promulguée le 27 décembre 2023.

4.3. Résultat et situation financière

Le groupe Covéa présente ses résultats selon les quatre segments suivants :

- activités d'assurance des entités françaises, intégrant l'ensemble des entités d'assurance françaises du Groupe, ainsi que la société Covéa Lux, compte tenu de son activité de réassurance interne principalement auprès des sociétés d'assurance françaises ;
- activités d'assurance des entités internationales, intégrant l'ensemble des entités d'assurance à l'international du Groupe ;
- activités de réassurance, couvrant l'ensemble des entités de PartnerRe et les activités de réassurance de la société Covéa Coopérations ;
- activités de holding et autres activités : ce segment intègre les activités de holding de la société Covéa Coopérations, qui détient directement ou indirectement la majorité des entités opérationnelles du Groupe, et l'ensemble des entités du Groupe qui n'exercent pas une activité d'assurance ou de réassurance⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2022, la contribution de PartnerRe aux indicateurs financiers du Groupe correspond à la période du 12 juillet 2022, date de finalisation de l'acquisition, au 31 décembre 2022.

4.3.1. Activités et résultat du groupe

Activités

Les primes acquises brutes du Groupe enregistrent une forte hausse de 17,9 % et atteignent 26 768 millions d'euros au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	2023	2022
Assurance France	15 875	15 306
Assurance International	1 038	1 568
Total Assurance	16 914	16 874
Réassurance	9 855	5 822
Total primes acquises	26 768	22 696

L'évolution des primes s'explique d'abord par la forte progression de 69 % sur les activités de réassurance compte tenu de la prise en compte de PartnerRe sur une année pleine à la clôture 2023. Les primes au 31 décembre 2022 intégraient une contribution de PartnerRe à partir du 12 juillet, date d'acquisition par Covéa. Les primes acquises des entités d'assurance françaises augmentent de 3,7 %, l'ensemble des activités contribuant à cette croissance. À l'international, la baisse des primes des activités d'assurance résulte principalement de la cession des filiales du Groupe en Italie en juillet 2022.

Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net (part du Groupe) s'établit à 1 480 millions d'euros, contre 896 millions d'euros au 31 décembre 2022. La contribution au résultat net (part du Groupe) des segments d'activités du Groupe est la suivante :

En millions d'euros	2023	2022
Assurance France	638	778
Assurance International	- 155	- 117
Réassurance	1 087	230
Holding et autres activités	- 90	5
Total Groupe	1 480	896

- Le résultat des **activités d'assurance en France** diminue de 140 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. En assurance non-vie, l'année 2023 se caractérise notamment par une hausse de la sinistralité sur l'exercice courant reflétant (i) une sinistralité nette liée aux événements naturels plus élevée qu'en 2022 compte tenu d'une moindre atténuation par les cessions en réassurance et par les reprises de provisions d'égalisation et (ii) une sinistralité hors événements naturels impactée par la hausse des coûts moyens et par des sinistres graves en augmentation. En assurance vie, le résultat progresse en raison notamment de la hausse des marges financière et de gestion.
- Le résultat des **activités d'assurance à l'international** représente une perte de 155 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au Royaume-Uni, le contexte de marché très concurrentiel et l'inflation particulièrement élevée continuent de peser fortement sur le résultat de Covéa Insurance. Un plan de retour à l'équilibre prévoyant la sortie progressive d'activités déficitaires et non stratégiques a été lancé en janvier 2023. Aux États-Unis, CSE a subi une sinistralité très dégradée en 2023, conjuguée à des malis sur les exercices antérieurs.
- Le résultat des **activités de réassurance** s'établit à 1 087 millions d'euros, en hausse de 857 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022. Cette progression s'explique par une contribution de PartnerRe sur une année pleine à hauteur de 1 468 millions d'euros. Dans un contexte de marché favorable, le résultat de PartnerRe bénéficie (i) d'une sinistralité limitée sur les événements naturels, (ii) d'un niveau élevé de produits financiers nets et (iii) d'un produit non récurrent lié à l'entrée en fiscalité des Bermudes. La hausse du résultat de PartnerRe est en partie compensée par une évolution défavorable des résultats de souscription des activités de réassurance portées par Covéa Coopérations.

(1) L'ensemble des entités de PartnerRe est par exception présenté dans le segment réassurance.

- Le résultat des activités de **holding et des autres activités** du Groupe résulte principalement de l'activité de holding de Covéa Coopérations, qui détient directement ou indirectement la majorité des entités opérationnelles du Groupe.

Le ratio combiné du Groupe ⁽¹⁾ s'élève à 97,3 %, contre 98,2 % au 31 décembre 2022.

4.3.2. Assurance : activités et résultat

4.3.2.1. ACTIVITÉS ET RÉSULTAT DES ENTITÉS D'ASSURANCE FRANÇAISES

Activités

Primes acquises brutes du Groupe

Les primes acquises des entités d'assurance françaises atteignent 15 875 millions d'euros, en hausse de 3,7 % par rapport au 31 décembre 2022 :

En millions d'euros	2023	2022
Automobile	3 963	3 890
Risques privés	2 137	2 091
Professionnels et entreprises	3 637	3 525
Protection juridique et assistance	348	328
Autres	53	54
Total assurance de biens et responsabilité	10 137	9 888
Santé et prévoyance	2 595	2 470
Épargne – Retraite	3 143	2 948
Total assurance de personnes	5 738	5 418
Total primes acquises	15 875	15 306

En **assurance de biens et responsabilité**, les primes acquises s'élèvent à 10 137 millions d'euros et progressent de 2,5 % par rapport au 31 décembre 2022 :

- sur le **marché des particuliers**, les primes acquises s'élèvent à 6 100 millions d'euros et augmentent de 2,0 % par rapport au 31 décembre 2022. En assurance automobile et sur le marché des risques privés, les primes progressent respectivement de 1,9 % et de 2,2 % sous l'effet principalement des évolutions tarifaires. Hors partenariat avec le groupe BPCE, la croissance des primes acquises s'établit à 2,3 % sur le marché automobile et à 2,8 % sur le marché des risques privés ;
- les primes acquises sur le **marché des professionnels et des entreprises** s'élèvent à 3 637 millions d'euros, en hausse de 3,2 % par rapport au 31 décembre 2022. Sur les marchés hors affinitaire et partenariats, les primes enregistrent une croissance de 6,7 %, résultant des évolutions tarifaires sur les

principales branches d'activité et, dans une moindre mesure, d'un effet favorable des estimations de primes sur les exercices antérieurs. Sur le marché affinitaire et partenariats, les primes sont en repli de 11,2 % en lien avec la baisse de l'activité ;

- sur le **marché de la protection juridique**, les primes acquises s'élèvent à 290 millions d'euros et enregistrent une hausse de 4,8 % qui reflète la croissance du portefeuille de contrats et les évolutions tarifaires. L'activité **assistance**, réalisée hors Groupe, poursuit également sa croissance, avec une hausse de 11,7 % par rapport à 2022, et représente 57 millions d'euros de primes acquises à fin 2023.

En **assurance de personnes**, les primes acquises s'établissent à 5 738 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à 2022 :

- le Groupe poursuit son développement sur les marchés de la **santé** et de la **prévoyance** avec des primes en progression de 5,1 % par rapport au 31 décembre 2022. En santé, les primes augmentent de 5,0 % sous l'effet combiné de la croissance du portefeuille de contrats et des évolutions tarifaires sur les contrats individuels et collectifs. Sur le marché de la prévoyance, les primes enregistrent une hausse de 5,1 % portée principalement par les contrats de prévoyance non-vie ;
- en **épargne**, la collecte brute augmente de 6,5 % : la hausse de la collecte brute sur les contrats en euros de 11,4 % est partiellement compensée par l'évolution de la collecte brute sur les contrats en unités de compte qui enregistre un repli de 9,3 % par rapport au 31 décembre 2022. Sur le marché de la **retraite**, les primes progressent de 7,7 % portées par les PER (Plan d'Épargne Retraite) qui poursuivent leur développement avec des primes en hausse de 11,6 %. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite s'établit à 21,7 %, contre 25,0 % au 31 décembre 2022.

Primes ^(a) acquises brutes des principales entités d'assurance non-vie et mixtes

En millions d'euros	2023	2022
MMA IARD	5 360	5 167
MAAF Assurances SA	2 834	2 787
GMF Assurances	1 946	1 896
APGIS	552	541
Fidélia Assistance	495	481
MAAF Santé	472	599
BPCE IARD ^(b)	472	480
Covéa Protection Juridique	295	282
La Sauvegarde	157	152
SMI	150	156

(a) Comptes annuels.

(b) Société détenue à 50 % par le groupe Covéa et à 50 % par le groupe BPCE.

(1) Hors amortissements des actifs incorporels issus de l'acquisition, nets des frais d'acquisition reportés de PartnerRe sur la période et, pour 2022, des coûts non récurrents constatés au Royaume-Uni.

Les primes acquises de **MMA IARD** augmentent de 3,7% par rapport au 31 décembre 2022. Sur le marché des professionnels et entreprises, les primes acquises sont en hausse de 6,8% en raison principalement des évolutions tarifaires sur les principales branches d'activité. Sur le marché des particuliers, la hausse des primes acquises de 1,8% résulte des évolutions tarifaires tant sur le marché automobile que de l'assurance habitation dans un contexte de légère baisse des portefeuilles de contrats. MMA IARD poursuit son développement sur le marché de la santé et de la prévoyance avec des primes en hausse de 8,6%, portée principalement par les contrats collectifs. Sur le marché affinitaire et partenariats, les primes sont en repli de 11,2% en lien avec la baisse de l'activité.

Les primes acquises de **MAAF Assurances SA** progressent de 1,7% par rapport au 31 décembre 2022. Les primes acceptées diminuent fortement en lien avec la fin d'un traité de réassurance interne en assurance de protection juridique au 1^{er} janvier 2023. Hors cet effet, les primes de MAAF Assurances SA enregistrent une hausse de 3,5%. Sur les marchés automobile et habitation, les primes augmentent respectivement de 2,8% et 5,3% sous l'effet conjugué des évolutions tarifaires et de la croissance des portefeuilles de contrats. MAAF Assurances SA poursuit son développement sur les marchés de la prévoyance et des professionnels.

GMF Assurances enregistre une croissance sur l'ensemble de ses segments d'activité avec des primes en hausse de 2,6% par rapport au 31 décembre 2022. Sur les marchés automobile et habitation, les primes progressent de 1,8% en raison des évolutions tarifaires et de la hausse du nombre de contrats en portefeuille. Sur les marchés de la santé et de la prévoyance, les primes de GMF Assurances augmentent de 10,0% portées notamment par la croissance du portefeuille de contrats.

MAAF Santé enregistre une baisse de ses primes de 21,3% par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution provient de la résiliation au 1^{er} janvier 2023 des traités de réassurance interne sur les offres en assurances collectives commercialisées par MMA. Sur le périmètre des affaires directes, les primes acquises en santé individuelle augmentent de 5,2% sous l'effet des évolutions tarifaires et de la croissance du portefeuille de contrats.

La progression de 2,1% des primes acquises d'**APGIS** résulte de la hausse des primes de 5,2% en santé reflétant principalement les évolutions tarifaires.

Les primes acquises de **Fidélia Assistance** affichent une progression de 3,0% qui résulte principalement des traités de réassurance interne sur les offres en provenance des marques MAAF, MMA et GMF. En affaires directes, les primes acquises sont en hausse de 10,9%.

La diminution de 1,7% des primes acquises de **BPCE IARD** s'explique principalement par la baisse des portefeuilles de contrats en automobile et habitation reflétant l'évolution du partenariat avec le groupe BPCE conclue en 2020. Sur le marché des professionnels, la bonne dynamique commerciale se poursuit avec des primes acquises en hausse de 10,3% au 31 décembre 2023.

Covéa Protection Juridique poursuit son développement sur le marché de la protection juridique, son cœur de métier, avec une progression des primes de 4,8%, portée par la croissance du portefeuille de contrats et les évolutions tarifaires.

Les primes acquises de **La Sauvegarde** sont en hausse de 3,4%, portée principalement par le marché automobile avec des primes qui augmentent de 5,4%.

La diminution de 3,8% des primes acquises de **SMI** s'explique par une baisse des primes acceptées et confiées en gestion déléguée sur le marché de la santé collective.

Primes (a) brutes des entités d'assurance vie

En millions d'euros	2023	2022
MMA VIE	1 205	1 297
GMF VIE	1 300	1 099
MAAF VIE	867	768

(a) Comptes annuels.

Les primes de **MMA Vie** diminuent de 7,0% en lien avec la baisse de 9,3% de la collecte brute en épargne sur les contrats en euros et en unités de compte. Sur le marché de la retraite, les primes sont en hausse de 0,7%, portées par le PER (Plan d'Épargne Retraite) qui poursuit son développement avec des primes en progression de 4,2%. La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite s'établit à 33%, contre 34% à fin 2022. Sur le marché de la prévoyance, MMA Vie poursuit son développement avec des primes en hausse de 10,8%, les contrats individuels et collectifs contribuant à cette croissance.

L'activité de **GMF Vie** se traduit par une hausse des primes de 18,3%, portée par la collecte brute en épargne sur les contrats en euros qui augmente de 23,7%. Sur les contrats en unités de compte, la collecte brute enregistre une baisse de 3,2% et représente 12% de la collecte brute totale épargne-retraite, contre 15% à fin 2022. GMF Vie poursuit son développement sur le marché de la prévoyance avec des primes en hausse de 5,2% grâce notamment à une bonne dynamique sur l'assurance emprunteur.

Les primes de **MAAF Vie** augmentent de 12,9% par rapport au 31 décembre 2022. En épargne, la hausse de la collecte brute sur les contrats en euros est de 18,3% alors que sur les contrats en unités de compte, la collecte recule de 7,6%. Sur le marché de la retraite, les primes enregistrent une croissance de 28,1%, portée par le PER (Plan d'Épargne Retraite). La part des contrats en unités de compte dans la collecte brute totale épargne-retraite s'élève à 19%, contre 23% à fin 2022. Sur le marché de la prévoyance, les primes de MAAF Vie augmentent de 2,6% par rapport au 31 décembre 2022.

Résultat net (part du Groupe)

En millions d'euros	2023	2022
Résultat net (part du Groupe)	638	778
Dont Assurance non-vie	321	512
Dont Assurance vie	317	266

Le résultat net des entités d'assurance françaises s'élève à 638 millions d'euros, contre 778 millions d'euros au 31 décembre 2022 :

- en **assurance non-vie**, après une année 2022 marquée par des événements climatiques d'une ampleur exceptionnelle, la sinistralité liée aux événements naturels reste élevée en 2023 avec notamment les tempêtes et inondations survenues au dernier trimestre. Le coût net des événements naturels est en hausse compte tenu d'une moindre atténuation par les cessions en réassurance et par les reprises de provisions d'égalisation. Hors événements naturels, la sinistralité de l'exercice courant est impactée par la hausse des coûts moyens ainsi que par une hausse marquée des sinistres graves sur le marché des entreprises et des professionnels, intégrant le coût des violences urbaines intervenues en juin 2023. L'impact favorable de la remontée des taux sur le provisionnement des rentes est plus limité qu'en 2022. Le ratio combiné s'établit ainsi à 102,0%, contre 99,1% au 31 décembre 2022. Les produits financiers nets augmentent de 15% en raison principalement de la hausse des revenus courants sur les actifs obligataires, à la suite des réinvestissements réalisés à des taux d'intérêt plus élevés;
- en **assurance vie**, le résultat augmente de 51 millions d'euros par rapport à 2022 qui intégrait un impact non récurrent défavorable lié à l'effet du cantonnement des Plans d'Épargne Retraite (PER) sur la réserve de capitalisation. Hors cet effet, le résultat progresse en raison principalement de la hausse de la marge de gestion et de la marge financière. Dans un contexte toujours marqué par l'inflation et un niveau élevé des taux d'intérêt, Covéa a augmenté les taux de rendement servis aux assurés sur ses produits phares. La provision pour participation aux bénéfices⁽¹⁾ a été reprise à hauteur de 306 millions d'euros et s'établit à 2 605 millions d'euros au 31 décembre 2023, représentant 5,6% des provisions mathématiques des contrats épargne-retraite en euros.

4.3.2.2. ACTIVITÉS ET RÉSULTAT DES ENTITÉS D'ASSURANCE INTERNATIONALES

Activités

À l'international, les primes acquises issues des activités d'assurance s'élèvent à 1 038 millions d'euros, contre 1 568 millions d'euros au 31 décembre 2022. Hors impact de la cession des filiales italiennes intervenue en juillet 2022, les primes diminuent de 8,9%.

En millions d'euros	2023	2022
Royaume-Uni	908	1 009
Italie	-	428
États-Unis	130	131
Total	1 038	1 568

Au **Royaume-Uni**, les primes de Covéa Insurance enregistrent une baisse de 8,1% à taux de change constant, reflétant les premiers effets du plan de retour à l'équilibre lancé en janvier 2023. Dans ce cadre, Covéa Insurance est sortie progressivement au cours de l'année 2023 d'un certain nombre d'activités considérées comme non stratégiques. Aux **États-Unis**, les primes de CSE restent stables à 130 millions d'euros à fin 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, CSE ne souscrit plus d'affaires nouvelles et ne renouvelle plus de polices en portefeuille.

Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net (part du Groupe) des entités d'assurance à l'international représente une perte de 155 millions d'euros au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	2023	2022
Royaume-Uni	- 114	- 121
Italie	-	9
États-Unis	- 39	- 3
Autres pays	- 2	- 1
Total	- 155	- 117

Le résultat de Covéa Insurance reste affecté par un contexte de marché très concurrentiel et une inflation particulièrement élevée au **Royaume-Uni**, qui continue de peser notamment sur le provisionnement des sinistres à la clôture 2023. Le plan de retour à l'équilibre lancé en janvier 2023, incluant la sortie progressive d'activités déficitaires et non stratégiques, commence à produire des premiers résultats se traduisant par un redressement de la marge technique sur l'exercice courant.

Aux **États-Unis**, le résultat de CSE est notamment impacté en 2023 par une sinistralité courante en hausse, en particulier sur les sinistres graves, et une liquidation défavorable sur les exercices antérieurs.

La contribution des **autres pays** correspond au résultat de Medical Insurance Company (MIC), filiale du Groupe en Irlande dont la cession a été finalisée le 31 août 2023.

(1) Hors provision pour participation aux bénéfices différée.

4.3.3. Réassurance : activités et résultat

Le Groupe ayant finalisé l'acquisition de PartnerRe le 12 juillet 2022, la contribution de PartnerRe aux primes acquises et au résultat net du Groupe au 31 décembre 2022 correspond à une contribution sur la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Activités

Primes acquises brutes du Groupe

Les primes acquises des activités de réassurance atteignent 9 855 millions d'euros au 31 décembre 2023, en forte hausse de 69,3% :

En millions d'euros	2023	2022
Réassurance non-vie	6 811	3 757
Réassurance vie	3 044	2 065
Total réassurance	9 855	5 822

La forte hausse des primes acquises au 31 décembre 2023 résulte principalement de la prise en compte de la contribution de PartnerRe sur une année pleine : elle s'élève à 8 425 millions d'euros, dont 6 477 millions d'euros en réassurance non-vie et 1 948 millions d'euros en réassurance vie. Les primes acquises de Covéa Coopérations diminuent de 17,8 %, principalement en réassurance vie.

Primes acquises brutes des entités de réassurance

En millions d'euros	2023	2022
PartnerRe ^(a)	8 437	7 943
Covéa Coopérations ^(b)	1 499	1 798

(a) Comptes US GAAP convertis au taux moyen annuel.

(b) Comptes annuels.

En base annuelle, la hausse des primes acquises brutes de **PartnerRe** est de 6,2% et intègre un effet de change défavorable. À taux de change constant, la progression des primes est de 9,0% :

- en réassurance non-vie, les primes acquises progressent de 4,8% : elles augmentent de 2,1% sur le segment biens et responsabilité, portées par l'activité catastrophes dans un contexte de marché favorable, et de 11,1% sur le segment de spécialités ;
- les primes en réassurance vie enregistrent une hausse de 26,0% qui résulte d'une forte croissance sur les risques longévité et d'une augmentation plus modérée sur les risques prévoyance à long terme et à court terme.

Les primes de **Covéa Coopérations** enregistrent une baisse expliquée essentiellement par les traités avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland, et dans le contexte de cession à PartnerRe des droits de renouvellement des activités de réassurance non-vie, vie et santé. Depuis le 2 juillet 2023, les affaires nouvelles et renouvellements sont ainsi réalisés par PartnerRe, Covéa Coopérations conservant les engagements souscrits avant cette date.

(1) Avant impôts.

Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net (part du Groupe) des activités de réassurance atteint 1 087 millions d'euros, contre 230 millions d'euros à la clôture 2022. Le Groupe ayant finalisé l'acquisition de PartnerRe le 12 juillet 2022, la contribution de PartnerRe au résultat net du Groupe au 31 décembre 2022 correspond à une contribution sur la période du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	2023	2022
Résultat net (part du Groupe)	1 087	230
Dont PartnerRe	1 468	348
Dont Covéa Coopérations (activités de réassurance)	- 380	- 118

PartnerRe

En millions d'euros	2023	2022
Résultat opérationnel ^(a)	1 320	643
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	- 18	- 17
Intérêts minoritaires	- 9	- 5
Charges et produits non récurrents	175	- 275
Résultat net (part du Groupe)	1 468	348

(a) Le résultat opérationnel donne la contribution de PartnerRe retraitée des effets de l'acquisition et des éléments non récurrents le cas échéant. Il correspond ainsi au résultat net retraité (i) du résultat exceptionnel, (ii) des amortissements, y compris exceptionnels, des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe, nets des frais d'acquisition reportés sur la période et (iii) pour 2023, du produit net non récurrent lié à l'entrée en fiscalité des Bermudes pour 384 millions d'euros.

Le résultat opérationnel de **PartnerRe** s'établit à 1 320 millions d'euros à la clôture 2023, en forte hausse du fait de l'intégration sur une année pleine :

- en **réassurance non-vie**, le résultat de souscription⁽¹⁾ s'établit à 1 024 millions d'euros avec un ratio combiné à 84,2%, contre 91,0% pour la période du 12 juillet au 31 décembre 2022. L'exercice 2023 se caractérise par (i) un coût des événements majeurs net de rétrocessions et de primes de reconstitution en forte baisse par rapport à 2022, exercice impacté notamment par l'ouragan Ian survenu fin septembre aux États-Unis, (ii) un ratio de sinistralité attritionnelle sur l'exercice courant en amélioration, partiellement compensé par (iii) une liquidation sur exercices antérieurs moins favorable ;
- en **réassurance vie**, le résultat de souscription⁽¹⁾ s'établit à 78 millions d'euros, contre 168 millions d'euros pour la période du 12 juillet au 31 décembre 2022, qui intégrait un effet très favorable en réassurance de garantie plancher lié à la forte remontée des taux ;

- les **produits financiers nets**⁽¹⁾ s'élèvent à 519 millions d'euros et correspondent principalement à des revenus courants sur actifs obligataires, qui bénéficient de la hausse des rendements compte tenu des réinvestissements à des taux plus élevés, et à un impact favorable résultant de l'entrée dans le bilan d'acquisition des actifs financiers amortissables à la valeur de marché dans un environnement de remontée des taux;
- les frais portés par les holdings et sociétés de services, correspondant principalement à des frais de personnel et des charges de financement, ainsi que la charge d'impôts hors éléments non récurrents, représentent une charge globale de 297 millions d'euros.

Les **charges et produits non récurrents** représentent un produit net de 175 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils intègrent notamment (i) les amortissements, y compris exceptionnels, des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe, nets des frais d'acquisition reportés sur la période, représentant une charge de 208 millions d'euros, et (ii) les impacts associés à l'entrée en fiscalité des Bermudes se traduisant par la reconnaissance d'un impôt différé actif net de 384 millions d'euros. À la clôture 2022, la charge de 275 millions d'euros correspondait aux amortissements des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe, nets des frais d'acquisition reportés sur la période.

Covéa Coopérations

Le résultat net issu des activités de réassurance de Covéa Coopérations est en repli de 262 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 en lien principalement avec la perte technique en réassurance vie. Elle s'explique essentiellement par la hausse du ratio de sinistralité des traités avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland intégrant un développement défavorable sur les exercices antérieurs. Des procédures d'arbitrage ont été engagées, par les cédantes et par Covéa Coopérations, dans un contexte de désaccord.

4.3.4. Autres activités : activités et résultat

Activités

Chiffre d'affaires⁽²⁾

Le chiffre d'affaires des autres activités s'établit à 112 millions d'euros au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	2023	2022
Covéa Finance	102	103
Autres sociétés	10	10
Total	112	113

Le chiffre d'affaires des autres activités provient principalement de l'activité de **Covéa Finance**, société de gestion de portefeuille de la majorité des entités françaises du groupe Covéa. À fin 2023, elle réalise un chiffre d'affaires hors Groupe de 102 millions d'euros, stable par rapport à fin 2022.

(1) Avant impôts.

(2) Contribution des sociétés au chiffre d'affaires des autres activités du Groupe.

Résultat net (part du Groupe)

Le résultat net (part du Groupe) des autres activités est une perte de 90 millions d'euros au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	2023	2022
Covéa Coopérations (activités de holding)	- 141	- 16
Covéa Finance	15	15
Autres sociétés	36	6
Total	- 90	5

La contribution au résultat issu des activités de holding de **Covéa Coopérations** est une charge nette de 141 millions d'euros correspondant essentiellement à la charge d'intérêts annuelle sur des emprunts intragroupes et des charges de gestion liées à ses activités de holding.

La contribution au résultat de **Covéa Finance** est stable par rapport au 31 décembre 2022. L'augmentation des charges d'exploitation, portée principalement par les charges de personnel, est compensée par la reprise de provisions de moins-values latentes obligataires constatées à la clôture 2022.

L'augmentation de la contribution des **autres sociétés** provient principalement de la société Sécurité Pierre Investissement qui entre dans le périmètre de combinaison au 31 décembre 2023, avec une contribution au résultat de 23 millions d'euros correspondant aux impacts de 1^{re} consolidation et au résultat de la période.

4.3.5. Bilan combiné

- **Fonds propres (hors intérêts minoritaires)** : les fonds propres du Groupe s'élèvent à 18 771 millions d'euros, contre 17 559 millions d'euros au 31 décembre 2022. La hausse de 1 212 millions d'euros résulte de la contribution positive du résultat net, en partie compensée par l'effet de l'appréciation de l'euro contre le dollar sur les fonds propres de PartnerRe.
- Les **passifs subordonnés et les dettes seniors** sont de 1 742 millions d'euros, contre 1 737 millions d'euros au 31 décembre 2022 (voir note 15 des états financiers).
- **Provisions techniques brutes** : les provisions techniques brutes de réassurance sont de 105 860 millions d'euros, contre 106 033 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	2023	2022
Provisions techniques non-vie	44 269	43 984
Provisions techniques vie	54 246	55 935
Provisions techniques des contrats en unités de compte	7 346	6 114
Provisions techniques	105 860	106 033

- **Placements (hors placements représentant les engagements en unités de compte)** : la valeur nette comptable des placements détenus par l'ensemble des entités du Groupe ⁽¹⁾ s'élève à 100 821 millions d'euros, contre 99 063 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En millions d'euros	2023	2022
Immobilier ^(a)	4 635	4 264
Actions & OPCVM Actions	8 050	9 327
Obligations & OPCVM Obligataires ^(b)	84 713	82 162
Autres	3 424	3 310
Placements (valeur nette comptable)	100 821	99 063

(a) Y compris Immobilier d'exploitation.

(b) Y compris titres remis en nantissement, classés en « Autres placements » dans la note 8 des états financiers (5 916 millions d'euros au 31 décembre 2023).

- **Placements représentant les engagements en unités de compte** : les placements représentant les engagements en unités de compte s'élèvent à 7 317 millions d'euros, contre 6 104 millions d'euros au 31 décembre 2022. La hausse de 1 213 millions d'euros résulte principalement de la hausse des marchés actions à la clôture 2023.

- **Plus et moins-values latentes⁽¹⁾** : les plus et les moins-values latentes augmentent de 3 768 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la hausse des marchés actions à la clôture 2023.

En millions d'euros	2023	2022
Immobilier ^(a)	3 421	3 431
Actions & OPCVM Actions	2 905	2 199
Obligations & OPCVM Obligataires ^(b)	- 3 284	- 6 336
Autres	17	- 3
Plus et moins-values latentes	3 059	- 710

(a) Y compris Immobilier d'exploitation.

(b) Y compris titres remis en nantissement, classés en « Autres placements » dans la note 8 des états financiers.

4.3.6. Autres informations

En qualité d'entité combinante, dans le cadre défini par l'article 173-6 de la loi sur la transition écologique et énergétique, Covéa établit un rapport autonome, sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements, qui sera accessible sur son site internet.

4.4. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'est pas intervenu d'événement postérieur à la clôture, concernant la période comprise entre la date de clôture et la date de conseil d'administration arrêtant les comptes combinés du Groupe, susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2023.

4.5. Perspectives

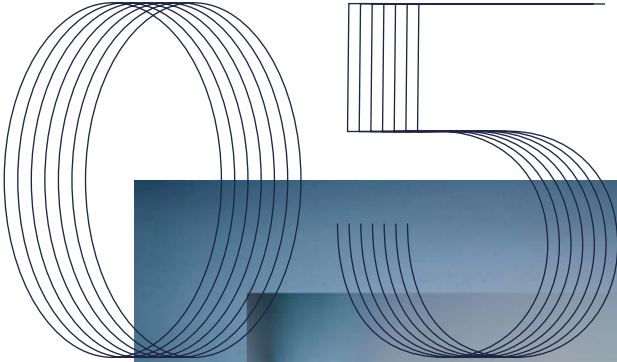
Dans le cadre de ses activités d'assurance, réunissant notamment les marques MAAF, MMA et GMF, le Groupe entend poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique 2022-2024, *Grandir ensemble*.

En tant que *Leader*, Covéa s'attachera à toujours mettre en avant le professionnalisme de ses équipes en vue de poursuivre son développement rentable. *En mouvement*, le Groupe poursuivra sa transformation, notamment digitale, et *Engagé* vis-à-vis de ses clients et sociétaires, mais également de ses collaborateurs et partenaires.

Le Groupe va également poursuivre son développement en réassurance dans un environnement international au travers de PartnerRe, et continuer ainsi à projeter son modèle économique dans le long terme.

Dans le cadre de son dispositif de gestion des risques, le Groupe s'attachera à surveiller le contexte sectoriel, économique et social, dans un contexte géopolitique toujours changeant et tendu, et poursuivra l'analyse des conséquences potentielles sur sa situation financière, ainsi que sur les attentes de ses sociétaires et de ses équipes.

(1) Y compris placements détenus par les entreprises n'exerçant pas une activité d'assurance ou de réassurance.



États financiers

31 décembre 2023



5.1.	Comptes combinés et annexes	60
5.2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	107

5.1. Comptes combinés et annexes

5.1.1. Bilan combiné

<i>En milliers d'euros</i> Actif	Notes	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net 2023	Montant net 2022
Actifs incorporels	Note 7	5 239 799	- 2 431 494	2 808 305	3 385 900
— Écarts d'acquisition		1 362 566	- 390 008	972 558	1 008 332
— Autres		3 877 233	- 2 041 486	1 835 747	2 377 568
Placements des entreprises d'assurance	Note 8.1	99 965 172	- 1 102 066	98 863 106	97 484 037
— Terrains et constructions		5 236 514	- 753 105	4 483 409	4 188 394
— Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		704 249	- 106 070	598 179	569 483
— Autres placements		94 024 409	- 242 891	93 781 518	92 726 160
Placements représentant les engagements en unités de compte	Note 8.4	7 316 648		7 316 648	6 103 541
Placements des autres entreprises	Note 8.5	2 130 673	- 172 504	1 958 169	1 578 629
Titres mis en équivalence	Note 8.6	508 208		508 208	545 900
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Note 16	5 067 425		5 067 425	5 305 883
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 9	4 499 162	- 143 076	4 356 086	3 994 301
Créances sur les entités du secteur bancaire	Note 10	1 820 124		1 820 124	2 382 241
Autres créances	Note 11	2 529 055	- 10 217	2 518 838	2 168 339
Autres actifs	Note 12	833 829	- 579 398	254 431	265 403
Comptes de régularisation actifs	Note 13	7 314 887		7 314 887	8 034 827
— Frais d'acquisition reportés		2 905 632		2 905 632	2 600 096
— Autres		4 409 255		4 409 255	5 434 731
Total de l'actif		137 224 982	- 4 438 755	132 786 227	131 249 001

En milliers d'euros

Passif	Notes	2023	2022
Capitaux propres du Groupe	Note 14.1	18 770 937	17 559 053
— Capital social ou fonds équivalents		1 142 313	1 139 435
— Primes		6 358	6 358
— Réserves		16 141 827	15 517 181
— Résultat de l'exercice		1 480 439	896 079
Intérêts minoritaires	Note 14.2	225 450	228 486
Passifs subordonnés	Note 15.1	594 318	597 100
Provisions techniques brutes	Note 16	98 514 908	99 919 561
— Provisions techniques vie		54 246 133	55 935 283
— Provisions techniques non-vie		44 268 775	43 984 278
Provisions techniques des contrats en unités de compte	Note 16	7 345 524	6 113 855
Provisions pour risques et charges	Note 18	840 224	789 421
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 19	2 244 932	1 853 103
Dettes représentées par des titres	Note 15.2	1 147 592	1 139 770
Dettes envers les entités du secteur bancaire	Note 20	207 109	398 503
Autres dettes	Note 21	2 217 251	2 117 930
Comptes de régularisation passifs	Note 22	677 982	532 219
Total du passif		132 786 227	131 249 001

5.1.2. Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros

	2023	2022
Engagements reçus		
Entreprises d'assurance	1 684 823	1 817 443
Autres entreprises	6 994	10 465
Engagements donnés ⁽¹⁾		
Entreprises d'assurance	8 945 002	8 668 929
Autres entreprises	598 414	482 235
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	4 917 384	4 309 422
Encours d'instruments financiers à terme		
Engagements reçus	4 103 743	4 115 287
Engagements donnés	4 121 192	4 142 835

(1) Dont valeurs remises en nantissement et garantie en faveur des cédantes.

5.1.3. Compte de résultat combiné toutes activités

En milliers d'euros	Notes	Activités assurance non-vie	Activités assurance vie	Autres activités	2023	2022 ⁽¹⁾
Primes émises		20 278 147	6 476 518		26 754 665	22 019 491
Variation des primes non acquises		13 728			13 728	676 437
Primes acquises	Note 29.5	20 291 875	6 476 518		26 768 393	22 695 928
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités				111 751	111 751	112 850
Autres produits d'exploitation		5 363	42 349	2 190	49 902	62 215
Produits financiers nets de charges	Note 27	1 213 800	2 045 135	5 940	3 264 875	1 486 547
Total des produits d'exploitation		21 511 039	8 564 001	119 882	30 194 922	24 357 540
Charges des prestations d'assurance		-13 972 720	-7 935 085		-21 907 806	-17 862 990
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		-695 644	-3 179		-698 824	85 752
Charge des autres activités				-327 694	-327 694	-265 448
Charges de gestion ⁽²⁾		-5 308 147	-713 013		-6 021 160	-5 083 642
Total des charges d'exploitation		-19 976 511	-8 651 278	-327 694	-28 955 483	-23 126 328
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	Note 29	1 534 528	-87 277	-207 813	1 239 438	1 231 212
Transferts intersectoriels		-22 770	8 656	14 113		
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		1 511 758	-78 620	-193 699	1 239 438	1 231 212
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					-830	-847
Autres produits nets non techniques					-13 445	-19 739
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition					1 225 164	1 210 626
Résultat exceptionnel	Note 28				-2 245	5 764
Impôts sur les résultats	Note 23				290 695	-296 548
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES					1 513 613	919 842
Quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises cédées						
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	Note 8.6				-18 517	-12 614
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ					1 495 096	907 228
Intérêts minoritaires					-14 657	-11 149
RÉSULTAT NET (part du Groupe)					1 480 439	896 079

(1) Incluant PartnerRe sur six mois, à la suite de la finalisation de son acquisition au 12 juillet 2022.

(2) Dont les charges d'amortissements (y compris exceptionnels le cas échéant) des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe nettes des frais d'acquisition reportés constitués pour PartnerRe sur la période représentant un montant net de réassurance de :

- en non-vie : 169 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 293 millions d'euros au 31 décembre 2022;

- en vie : 61 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

5.1.4. Annexe aux comptes combinés 2023

SOMMAIRE

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice	64
2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	65
3. Informations sur les principes comptables retenus	65
Note 1. Référentiel comptable	65
Note 2. Modalités de combinaison et de consolidation	65
Note 3. Méthodes et règles d'évaluation	67
Note 4. Retraitements d'homogénéisation	72
Note 5. Élimination des opérations intra-groupe	73
Note 6. Périmètre de combinaison	73
4. Informations sur les postes de bilan	76
Note 7. Actifs incorporels (dont écarts d'acquisition)	76
Note 8. Placements	77
Note 9. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	83
Note 10. Créances sur les entités du secteur bancaire	84
Note 11. Autres créances	85
Note 12. Autres actifs	86
Note 13. Comptes de régularisation actifs	86
Note 14. Capitaux propres	87
Note 15. Passifs subordonnés et dettes représentées par des titres	88
Note 16. Provisions techniques	89
Note 17. Cantons légaux	90
Note 18. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	90
Note 19. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	91
Note 20. Dettes envers les entités du secteur bancaire	91
Note 21. Autres dettes	92
Note 22. Comptes de régularisation passifs	93
Note 23. Impôts sur les résultats	93
Note 24. Engagements reçus et donnés	95
Note 25. Instruments financiers à terme	96
Note 26. Parties liées	97
5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles	98
Note 27. Produits financiers nets de charges vie et non-vie	98
Note 28. Résultat exceptionnel	98
Note 29. Informations sectorielles	99
Note 30. Charges de personnel et effectifs	105
Note 31. Rémunération des mandataires sociaux	105
Note 32. Honoraires des commissaires aux comptes	105

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

Introduction d'un impôt minimum mondial et entrée en fiscalité des Bermudes

Par la loi de finances pour 2024⁽¹⁾ transposant une directive européenne⁽²⁾, la France a introduit en droit national les règles dites GloBE⁽³⁾ élaborées par l'OCDE, mettant en place un niveau minimum d'imposition mondial fixé à 15 % à compter du 1^{er} janvier 2024, s'appliquant aux groupes dont le chiffre d'affaires consolidé excède 750 millions d'euros.

Parallèlement, le gouvernement des Bermudes a promulgué, le 27 décembre 2023, une loi⁽⁴⁾ introduisant un régime d'impôt sur les sociétés aux Bermudes à un taux de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette entrée en fiscalité prévoit en particulier des mesures de transition, en ouvrant droit à une déduction fiscale sur la base de la différence entre la juste valeur des actifs et des passifs au 30 septembre 2023 et leur valeur dans le référentiel comptable de l'entité mère ultime, c'est-à-dire les normes françaises hors écritures de comptabilité d'acquisition.

Le groupe Covéa sera ainsi exposé, en 2024, à l'imposition minimale mondiale GloBE principalement au titre des entités bermudiennes de PartnerRe et, à compter de 2025, à l'introduction de l'impôt sur les sociétés aux Bermudes pour les entités qui y sont implantées.

Au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions spécifiques de la réglementation comptable⁽⁵⁾, le Groupe ne comptabilise aucun impôt différé lié à l'application de GloBE. Concernant les mesures de transition prévues à l'entrée en fiscalité des Bermudes, elles conduisent à la reconnaissance par résultat d'un montant d'impôt différé actif de 450 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2023. Cet impôt différé actif sera repris de façon échelonnée dans le temps et sur une durée déterminée conformément aux principes de la réglementation fiscale bermudienne, estimée pour l'essentiel à dix ans, à partir du 1^{er} janvier 2025.

Événements naturels

L'année 2023 a connu de nombreux événements naturels, parmi lesquels les tempêtes européennes Ciaran et Domingos, les inondations du nord de la France, le séisme en Turquie et l'ouragan Otis au Mexique.

Pour les activités d'assurance en France, le coût des événements naturels de la survenance courante s'élève à 763 millions d'euros avant impôts dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2023, après prise en compte de la récupération en réassurance et des mouvements de provisions d'égalisation et autres provisions.

Pour les activités de réassurance, le coût des événements naturels majeurs de la survenance courante représente un coût net de rétrocessions de 176 millions d'euros avant impôts au 31 décembre 2023.

Participation du groupe Covéa au capital de SCOR

En octobre 2023, SCOR a exercé partiellement son option d'achat de ses titres auprès du groupe Covéa, prévue dans le cadre du protocole d'accord transactionnel conclu le 10 juin 2021 entre les deux groupes, au prix d'exercice de 28 euros par action, portant sur 9 millions d'actions. La cession est sans incidence significative sur les comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2023.

Finalisation de la cession de la filiale irlandaise Medical Insurance Company (MIC)

La cession au groupe Compre de la filiale Medical Insurance Company DAC (MIC), société d'assurance de droit irlandais, mise en run-off en 2015, a été finalisée le 31 août 2023.

Elle n'a pas d'incidence significative sur les comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2023.

(1) Loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finance pour 2024 publiée au *Journal officiel* le 30 décembre 2023.

(2) Directive 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 publiée au *Journal officiel* de l'UE le 22 décembre 2022.

(3) *Global antiBase Erosion*, règles globales de lutte contre l'érosion de la base d'imposition (Pilier II).

(4) *Corporate Income Tax Act 2023*, loi du 15 décembre 2023 promulguée le 27 décembre 2023.

(5) Règlement ANC n° 2023-02 du 7 juillet 2023 publié au *Journal officiel* le 30 décembre 2023.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'est pas intervenu d'événement postérieur à la clôture, concernant la période comprise entre la date de clôture et la date de Conseil d'administration arrêtant les comptes combinés du

Groupe, susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2023.

3. Informations sur les principes comptables retenus

Note 1. Référentiel comptable

Les comptes combinés du groupe Covéa sont établis en normes françaises, conformément au règlement n° 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes consolidés et combinés.

Ils résultent de l'application des règles de consolidation et de combinaison :

- aux comptes des entreprises françaises d'assurance et de réassurance du groupe Covéa établis en normes françaises conformément au règlement ANC n° 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance;
- aux comptes des autres entités françaises du groupe Covéa établis en normes françaises conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général;
- aux comptes des entreprises étrangères du groupe Covéa retraités pour les rendre homogènes avec les principes français.

Note 2. Modalités de combinaison et de consolidation

2.1. Méthodes d'intégration

Les comptes combinés du groupe Covéa sont constitués :

- par combinaison des entités qui ne sont pas liées entre elles par des liens de capital mais par un lien de combinaison;
- et par consolidation des entités qui sont contrôlées exclusivement ou conjointement ou sont sous influence notable d'une ou plusieurs de ces entités combinées.

Une combinaison est appliquée aux mutuelles, sociétés d'assurance mutuelles et institutions de prévoyance liées entre elles par la convention de combinaison du Groupe.

La combinaison consiste en un cumul en ligne à ligne des comptes des entités combinées après élimination des opérations intra-groupe et sous réserve des autres retraitements éventuels d'homogénéisation avec les méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Les entités contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte notamment de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote.

L'intégration globale consiste à intégrer en ligne à ligne les comptes des entités contrôlées, après élimination des opérations intra-groupe et sous réserve des autres retraitements éventuels d'homogénéisation et de consolidation. Les fonds propres et le résultat sont répartis entre les intérêts de l'entité combinante et les intérêts des minoritaires.

Sont consolidées par intégration proportionnelle les entités pour lesquelles existe un accord entre un nombre limité d'actionnaires au terme duquel ces derniers exercent un contrôle conjoint. L'intégration proportionnelle consiste à intégrer en ligne à ligne la fraction représentative des intérêts de l'entité combinante dans les comptes des entités contrôlées conjointement, après retraitements éventuels. Aucune entité n'est concernée par l'application de cette méthode au 31 décembre 2023.

Sont mises en équivalence les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. Elle est présumée à partir d'une détention directe ou indirecte d'au moins 20% des droits de vote.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus la quote-part des fonds propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Le périmètre du Groupe est présenté en *note 6 – Périmètre de combinaison*.

2.2. Principes de première consolidation d'une entité

2.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une entité entre dans le périmètre de consolidation à sa date de prise de contrôle.

Son coût d'acquisition est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts directement imputables à l'acquisition nets de l'économie d'impôt correspondante.

Lors de la première consolidation d'une entité, les actifs et les passifs identifiables sont évalués conformément aux principes généraux de comptabilité d'acquisition. Leur valeur d'entrée correspond au prix que l'acquéreur aurait accepté de payer s'il avait acquis les actifs et les passifs séparément, en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Sont identifiables les éléments de l'entité acquise, y compris incorporels, répondant aux définitions d'actifs et de passifs selon les normes françaises et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part d'intérêts dans les capitaux propres de l'entité acquise est affectée en écarts d'évaluation lorsqu'elle porte sur des actifs et des passifs identifiables et en écart d'acquisition pour le solde non affecté.

L'acquéreur dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition pour ajuster la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs identifiables, ainsi que de l'écart d'acquisition, sur la base des informations nouvelles obtenues.

Les écarts d'acquisition et d'évaluation d'une entité étrangère sont enregistrés en devise et réévalués en euros à chaque clôture, ceux-là étant assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même.

2.2.2. ACTIFS INCORPORELS IDENTIFIÉS

Un actif incorporel est reconnu lors d'un regroupement d'entreprise distinctement de l'écart d'acquisition s'il est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant d'un droit légal ou contractuel, qu'il génèrera des avantages économiques futurs probables et que sa valeur peut être identifiée avec une fiabilité suffisante.

Sont ainsi constitutifs d'actifs incorporels :

- des valeurs de portefeuilles, correspondant à la valeur actualisée des profits futurs estimés sur les contrats d'assurance ou de réassurance existants à la date d'acquisition, reflétant la différence entre la juste valeur et la valeur comptable des passifs techniques;
- des relations clientèles, représentant la valeur actualisée des flux futurs attendus des renouvellements de contrats;
- une marque, évaluée selon la méthode des redevances, consistant en une estimation des flux futurs actualisés qui seraient attendus de la licence de la marque.

Les actifs incorporels pour lesquels il y a une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation. Dans le cas contraire, ils ne sont pas amortis.

Si, à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur des actifs incorporels, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle. Lorsque la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation et le plan d'amortissement est, le cas échéant, ajusté en conséquence.

2.2.3. ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2016, lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. À l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est limitée font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Un test de dépréciation est réalisé s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture et, pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Concernant les écarts d'acquisition inscrits au bilan combiné antérieurement au 1^{er} janvier 2016, le Groupe recourt aux mesures de première application prévues par la réglementation comptable (règlement ANC n° 2015-09) en poursuivant le plan d'amortissement existant sur la durée restant à courir.

2.3. Méthodes de conversion des comptes des entités étrangères

Les comptes des entités étrangères ne se situant pas dans la zone euro sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture, les éléments d'actif et de passif ainsi que les engagements reçus et donnés étant convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les produits et les charges étant convertis au cours moyen de la période.

Aucune entreprise n'est située dans un pays à forte inflation. Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres pour la part revenant au Groupe et dans les intérêts minoritaires pour la part des tiers.

2.4. Date de clôture

Toutes les entités combinées et consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

Note 3. Méthodes et règles d'évaluation

3.1. Placements

3.1.1. ACTIFS IMMOBILIERS

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont classés dans le poste « terrains et constructions » et inscrits à leur coût d'acquisition.

La valeur brute des immeubles est ventilée en composants : gros œuvre, clos et couverts, lots techniques et second œuvre. Les durées d'amortissement sont adaptées aux types d'immeubles, composants et durées d'utilisation.

La valeur de réalisation des actifs immobiliers est leur valeur vénale, tenant compte des valeurs d'expertise.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable est supérieure :

- à la valeur vénale, pour les actifs immobiliers devant être cédés à brève échéance ;
- à la valeur d'utilité déterminée en fonction des avantages économiques futurs attendus, pour ceux destinés à être conservés.

La valeur d'utilité des immeubles d'exploitation détenus à long terme pour usage propre est généralement égale à leur valeur nette comptable.

3.1.2. TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participations sont inscrits à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) font partie du coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des titres de participations correspond au dernier cours de cotation pour les titres cotés et à la valeur vénale s'appréciant en fonction du marché et de l'utilité pour les titres non cotés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable est supérieure à leur valeur recouvrable tenant compte de l'horizon, de la capacité et de l'utilité effective de la détention des titres.

3.1.3. ACTIONS ET PARTS D'OPCVM – VALEURS À REVENUS VARIABLES

Les actions et parts d'OPCVM sont inscrites pour leur prix d'achat. Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours de cotation pour les titres cotés, à leur dernière valeur liquidative pour les parts d'OPCVM, ou à leur valeur vénale s'appréciant en fonction du marché et de l'utilité pour les titres non cotés.

À chaque arrêté, ces titres font l'objet d'un examen, ligne à ligne, afin de déterminer si les moins-values latentes par rapport à leur valeur de réalisation ont un caractère durable.

Le caractère durable de la moins-value latente d'un titre est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur ce titre à l'arrêté précédent ;
- le titre a été constamment en situation de moins-value latente significative de plus de 20 %, lorsque les marchés sont peu volatils, ou de 30 %, lorsque les marchés sont volatils, au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs. Compte tenu de la volatilité des marchés observée au cours de l'exercice, le critère de dépréciation significative retenu est de 20 % pour la clôture au 31 décembre 2023 ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, tout ou partie de la valeur historique du titre ne pourra être recouvrée.

Au-delà de cette présomption, un titre présentant une moins-value latente significative de plus de 50 % en date de clôture fait l'objet d'un examen particulier.

La provision pour dépréciation à caractère durable est déterminée et comptabilisée en tenant compte de l'intention et de la capacité de détention du titre :

- en l'absence d'intention ou de capacité à détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable ;
- lorsqu'il existe une intention et une capacité à détenir le titre à un horizon déterminé, la dépréciation est évaluée par différence entre la valeur nette comptable et sa valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable à l'horizon envisagé. Sauf cas exceptionnels, la valeur recouvrable ne saurait être inférieure à la valeur de marché et n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention.

3.1.4. OBLIGATIONS – VALEURS À REVENUS FIXES ET AUTRES VALEURS AMORTISSABLES

Les valeurs amortissables sont inscrites à leur prix d'achat hors coupon couru. La différence entre le prix d'achat et le prix de remboursement est rapportée au résultat sur la durée résiduelle des titres selon un calcul actuariel. Cet écart est inscrit au bilan dans le poste des placements.

Leur valeur de réalisation correspond au dernier cours coté ou, à défaut, à leur valeur vénale.

Pour les obligations classiques et titres assimilés (au sens de l'article R. 343-9 du Code des assurances), une provision pour dépréciation est constituée s'il existe un risque de crédit avéré, c'est-à-dire qu'il est probable que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du capital). La dépréciation comptabilisée reflète l'ensemble des pertes prévisionnelles.

Pour les autres valeurs amortissables (au sens de l'article R. 343-10 du Code des assurances), les modalités de provisionnement suivantes s'appliquent :

- lorsqu'il existe une intention et une capacité à détenir le titre jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné, comme ci-avant;
- en l'absence d'intention ou de capacité à détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu, selon les mêmes modalités qu'au *paragraphe 3.1.3.*

3.1.5. PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITÉS DE COMPTE

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

3.1.6. AUTRES PLACEMENTS

Les autres placements recouvrent principalement les prêts, les valeurs remises en nantissement et dépôts en espèces auprès des cédantes, les fonds détenus par les cédantes, et les dépôts auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes à terme, notamment). Ils sont comptabilisés au coût et font l'objet de dépréciations en cas de risque d'irrecouvrabilité.

3.2. Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagements hors bilan donnés ou reçus pour leur montant notionnel. Leur traitement comptable au bilan et au compte de résultat dépend de la nature de la stratégie de couverture.

Une stratégie d'investissement ou de désinvestissement a pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'instrument financier à terme, les primes, appels de marge et flux intermédiaires sont enregistrés en contrepartie d'un compte de régularisation actif ou passif, sans impact en compte de résultat. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur l'instrument financier à terme font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente.

Une stratégie de rendement a pour objectif de garantir le rendement ou de modifier la structure de rendement d'un placement ou d'un groupe de placements. L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie. Les charges et les produits relatifs à l'instrument financier à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'instrument financier à terme.

Concernant les instruments financiers à terme de devises, les engagements hors bilan en devises sont réévalués au cours de change à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées au bilan en écarts de conversion en contrepartie d'un compte de régularisation.

- Lorsque l'instrument financier à terme est lié à un élément structurel (*cf. paragraphe n° 3.4.*) ou entre dans le cadre d'une stratégie d'investissement, les écarts de conversion sont maintenus au bilan jusqu'à la date de réalisation de l'élément structurel ou jusqu'à la date de l'investissement.
- Lorsque l'instrument financier à terme est lié à un élément opérationnel (*cf. paragraphe n° 3.4.*), dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement ou de rendement, les écarts de conversion sont soldés par résultat.

Les différences d'intérêts relatifs aux opérations de change à terme, ou reports/dépôts, sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêts sur la durée effective de l'opération couverte.

Pour les instruments financiers à terme n'entrant dans aucune de ces stratégies de couverture, les moins-values latentes constatées à chaque clôture sont provisionnées. Les plus-values latentes ne sont pas constatées en compte de résultat.

3.3. Créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

Ces créances et dettes regroupent principalement les créances et dettes d'assurance directe, les primes acquises non émises, les comptes courants vis-à-vis des cédantes et réassureurs, et les dettes représentatives des dépôts en espèce reçus des réassureurs.

Elles sont inscrites à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

3.4. Actifs et passifs en monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaies étrangères constitutifs de positions de change opérationnelles, tels que par exemple les placements, les provisions techniques, la trésorerie, les créances ou dettes en devises, sont convertis en euros sur la base des cours de change de fin d'exercice. Les écarts de conversion relatifs à ces opérations sont comptabilisés en résultat.

Les titres de participations à caractère stratégique qui ont vocation à être détenus de manière durable sont constitutifs de positions de change structurelles et sont figés à leur cours de change historique.

3.5. Autres actifs

Autres actifs corporels

Le poste des « autres actifs » se compose principalement des actifs corporels d'exploitation.

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

Autres actifs incorporels

Outre les actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprise (cf. note 2.2.2 – *Actifs incorporels identifiés*), les autres actifs incorporels se composent principalement :

- de valeurs de portefeuilles d'agences pour lesquelles le Groupe détient temporairement ou finance partiellement des droits d'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de baisse de la valeur probable de revente de ces portefeuilles;
- des logiciels acquis et des coûts de développements informatiques, dès lors qu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique. Ces actifs incorporels font l'objet d'un amortissement en fonction de leur durée d'utilisation.

3.6. Comptes de régularisation à l'actif et au passif

Les postes de comptes de régularisation à l'actif et au passif se composent principalement des estimations des comptes à recevoir des cédantes, des frais et chargements d'acquisition reportés, des intérêts et loyers courus non échus, et des comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme (cf. note 3.2 – *Instruments financiers à terme*).

Comptes à recevoir des cédantes

Les comptes restant à recevoir des cédantes à la date de clôture, au titre des acceptations en réassurance, donnent lieu à des estimations des flux attendus et sont comptabilisés en comptes de régularisation.

Les estimations des provisions de sinistres acceptées sont quant à elles enregistrées parmi les provisions techniques.

Frais d'acquisition reportés

• Frais d'acquisition reportés non-vie

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition est inscrite à l'actif du bilan et est amortie sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises.

• Frais d'acquisition reportés vie

Les frais d'acquisition reportables correspondant aux frais et commissions liés à l'acquisition de nouveaux contrats ou à leur renouvellement sont reportés dans la limite des marges bénéficiaires futures des contrats considérés, déterminées par regroupement de produits présentant des caractéristiques homogènes. Ils sont amortis selon le rythme d'émergence de ces marges et sont inscrits en comptes de régularisation à l'actif.

Les chargements d'acquisition, applicables le cas échéant en assurance directe, sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices, au sein des comptes de régularisation au passif, et constatés en résultat sur la base du même rythme que les frais d'acquisition reportables.

Sont également enregistrées en frais d'acquisition reportés vie les commissions d'acquisition réglées à Scor Ireland (anciennement Scor Life Ireland) à la mise en place en 2021 des traités d'acceptations avec Scor qui sont amorties selon le rythme d'émergence future des marges telles que prévues à l'initialisation des traités, après ajustements (cf. note 13 – *Comptes de régularisation actifs*).

3.7. Réserve de capitalisation

Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation, propre aux entités françaises d'assurance vie, constatées le cas échéant dans les comptes individuels, sont annulées par résultat dans les comptes combinés. En cas de forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de cette réserve, ces retraitements donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices différée.

3.8. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

Pour les entités étrangères, il a été fait application des règles locales pour la détermination des provisions techniques, dès lors qu'elles répondent au principe de suffisance pour faire face à l'intégralité des engagements et qu'elles reposent notamment sur l'utilisation de tables de risques et de taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats, sous réserve des retraitements d'homogénéisation (cf. note 4 – *Retraitements d'homogénéisation*).

Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises qui se rapporte à des périodes de risque futures.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, qu'ils soient connus ou non encore connus, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face à des évolutions ou scénarios défavorables (contexte d'inflation marquée, par exemple). Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

En affaires directes, les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé ou sur la base d'un forfait pour certaines catégories de risques, intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers. En acceptations, les provisions dossier par dossier sont évaluées à partir des informations remontant des cédantes; elles peuvent être complétées par le réassureur lorsqu'il estime que les sinistres couverts par le traité peuvent être supérieurs à ceux annoncés par les cédantes.

Les provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution défavorable des sinistres connus sont estimées à l'ultime à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement. En acceptations, ces provisions ont pour objet de couvrir les engagements du réassureur au titre des comptes non encore reçus des cédantes, à raison de l'intervalle de temps séparant la survenance du sinistre et la demande de son paiement au réassureur, et le cas échéant des provisions additionnelles estimées nécessaires par le réassureur, sur la base de ses propres évaluations, en complément des informations remontées par les cédantes.

Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

En matière de risques en construction, la provision constituée est égale, au minimum, à la somme du coût total des sinistres restant à payer déclarés et tardifs et de l'estimation du coût des sinistres non encore manifestés et qui interviendront d'ici l'expiration de la période de prescription.

Une provision de gestion est constituée pour couvrir les frais futurs liés à la gestion et au règlement des sinistres en suspens.

Provisions de rentes

Les provisions constituées au titre des rentes potentielles et des rentes servies sont calculées, le cas échéant, en fonction des tables de mortalité et des taux d'actualisation localement reconnus.

En France, conformément à la réglementation comptable en vigueur :

- pour les rentes hors prévoyance, la table de mortalité utilisée est la table TD88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base. Un taux de 1,03% est retenu à la clôture au 31 décembre 2023, contre 0,63% au 31 décembre 2022;
- pour les rentes en prévoyance, une table d'expérience certifiée (table BCAC 2013) est utilisée à compter de 2023 et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME des 24 derniers mois, soit un taux de 1,79% à la clôture au 31 décembre 2023, contre 0,66% au 31 décembre 2022.

Provisions d'égalisation

Les provisions d'égalisation inscrites dans les comptes individuels sont éliminées dans les comptes combinés du Groupe, à l'exception de celles qui ont un caractère contractuel et de celles qui ont pour objet de faire face aux fluctuations de la sinistralité à raison de risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé (par exemple : risques naturels, atomiques, pollution, attentats, etc.).

Provisions pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours représentent les pertes futures c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs, complétée des produits financiers sur primes encaissées. Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance ou de réassurance.

Provisions mathématiques d'assurance vie

● Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par les assureurs et les assurés, en affaires directes, ou par le réassureur et les cédantes, en acceptations.

Les provisions mathématiques sont calculées selon les tables de risques reconnues localement, en vigueur à la clôture, et les taux d'actualisation locaux, tels qu'arrêtés à la souscription, conduisant le cas échéant à des retraitements d'homogénéisation pour les entités étrangères.

● Provision pour garantie plancher

Une provision pour garantie plancher est également constituée au titre des garanties de certains contrats dont le risque financier est supporté par les assurés, prévoyant un capital minimum en cas de décès, pour couvrir le risque de perte en capital lié à la volatilité des supports en unités de comptes. Elle correspond à la valeur actuelle des prestations futures à verser aux bénéficiaires en cas de déclenchement des garanties diminuée le cas échéant de la valeur actuelle des cotisations prévues au contrat. Le taux d'actualisation retenu, après retraitement d'homogénéisation le cas échéant, correspond à la référence du taux technique vie en date de clôture, soit 60% du TME des 6 derniers mois.

● Provision globale de gestion

La provision globale de gestion permet de faire face aux charges de gestion futures non couvertes par les chargements sur primes et par la marge financière. Cette provision est déterminée par regroupement des contrats présentant des caractéristiques homogènes.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base de la valeur des actifs servant de supports à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces actifs sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Provisions pour participation aux bénéfices

Elles sont principalement constituées des participations aux bénéfices attribuées aux détenteurs de contrats d'assurance vie en euros, non encore incorporées aux provisions mathématiques. Ces provisions sont déterminées en tenant compte des clauses contractuelles et des dispositions légales, lesquelles imposent en France une dotation minimale correspondant à 90% des bénéfices techniques (ou 100% des bénéfices techniques déduction faite de 4,5% des primes, le cas échéant) et 85% des bénéfices financiers à distribuer sous huit ans.

Dans les comptes combinés, ces provisions sont complétées de provisions pour participations aux bénéfices différées calculées sur certains retraitements de consolidation en vie, afin de matérialiser un droit futur des assurés sur ces montants. Tel est le cas notamment du retraitement de la réserve de capitalisation (cf. note 3.7 – Réserve de capitalisation).

Provision pour aléas financiers

Une provision pour aléas financiers est constituée lorsque le taux de rendement des actifs est inférieur au taux des intérêts techniques des provisions mathématiques.

Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques est calculée conformément aux conditions contractuelles des traités sur la base des provisions techniques brutes ou de méthodes statistiques cohérentes avec celles utilisées en brut.

3.9. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

3.9.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont déterminées par chaque entité combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour engagements sociaux à long terme, les provisions pour litiges, et d'autres provisions pour risques.

Provisions pour engagements sociaux à long terme

● Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Le Groupe constate des provisions pour l'ensemble de ses avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, en retenant les méthodes suivantes prévues par la réglementation comptable française (méthode dite 2 de la recommandation ANC n° 2013-02).

- Le coût des services passés nés de l'introduction ou de la modification de régimes est enregistré immédiatement au bilan et au compte de résultat.
- Les écarts actuariels de la période sont traités selon la méthode du corridor. Ils sont retraités de la variation de provision et portés dans les engagements hors bilan. Une fraction de ces écarts est enregistrée en compte de résultat. Cette fraction correspond au montant des écarts actuariels cumulés non comptabilisés en début d'exercice excédant plus ou moins 10% du passif actuariel, divisé par la durée moyenne restant à courir jusqu'au départ en retraite.
- Les droits à prestations sont répartis à partir de la date de prise de service.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements, diminuée des écarts actuariels non encore comptabilisés, et déduction faite, le cas échéant, de la valeur des contrats d'assurance vie hors groupe souscrits en couverture.

L'évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi, pour les principales entités du Groupe, repose notamment sur les hypothèses suivantes reconnues comme localement adéquates :

- taux d'actualisation compris entre 1,30 % et 3,17 % ;
- taux de progression future des salaires (y compris inflation à long terme) : compris entre 2,25 % et 4 %.

Elle intègre au 31 décembre 2023 les impacts de la réforme des retraites repoussant en France l'âge légal de départ en retraite de 2 ans, traités en coût des services passés.

● Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les cotisations sont comptabilisées en résultat en contrepartie des services rendus par les membres du personnel bénéficiaire.

● Autres avantages à long terme

Les engagements à long terme donnant lieu à versement de prestations pendant la durée de vie active des salariés, comme les médailles du travail et les congés anniversaire, ne sont pas assimilés à des engagements postérieurs à l'emploi. Ils relèvent de dispositions spécifiques, qui imposent la comptabilisation immédiate en résultat des écarts actuariels et du coût des services passés.

Les provisions comptabilisées au passif correspondent à l'évaluation actuarielle des engagements.

3.9.2. PASSIFS ÉVENTUELS

Le passif éventuel correspond à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'établissement des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas. Les passifs éventuels ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une description dans les notes d'annexe (cf. note 18 – Provisions pour risques et charges et passifs éventuels).

3.10. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats regroupent les impôts assis sur le résultat qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés actifs et passifs figurent au bilan combiné, respectivement dans le poste « autres créances » et le poste « autres dettes ». Les positions d'impôts différés relevant d'un même redevable fiscal (tel est le cas, par exemple, des entités membres du groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est à la tête) sont agrégées et présentées en net.

Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales, en utilisant les règles fiscales et les taux d'impôt en vigueur à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporaires se réaliseront. Les principales différences temporaires proviennent des éléments suivants :

- décalages temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, notamment sur les valeurs de certains placements et de certaines provisions techniques ;
- différences entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale d'actifs et de passifs ;
- déficits fiscaux reportables ;
- plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de consolidation.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque des résultats fiscaux bénéficiaires futurs suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée sont anticipés.

La SGAM Covéa a opté, à compter du 1^{er} janvier 2008, pour le régime de l'intégration fiscale tel qu'applicable en France.

3.11. Comptes sectoriels : produits nets des placements

La ventilation du résultat net combiné de la gestion des placements entre la part technique et la part non technique réalisée pour chaque entreprise est faite en proportion des provisions techniques consolidées et de la contribution aux fonds propres consolidés avant élimination des titres.

Note 4. Retraitements d'homogénéisation

Les comptes des entités implantées à l'étranger, notamment pour la comptabilisation de certains placements et de certaines provisions techniques, sont homogénéisés dans le but de les rendre conformes à la réglementation française.

En ce qui concerne les placements, certaines réglementations locales imposent une évaluation en valeur de marché. Conformément aux règles comptables françaises, ces placements sont retraités au coût historique et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions pour dépréciation, selon les principes décrits en note 3.1 – Placements.

En ce qui concerne les provisions techniques, elles sont calculées conformément aux principes applicables dans chaque pays. Elles sont maintenues à ce niveau dans les comptes combinés du Groupe, dès lors qu'elles sont suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements et que les tables de risques et les taux d'actualisation retenus sont reconnus localement adéquats, sous réserve de l'homogénéité avec les principes du Groupe. À ce titre, certaines provisions d'assurance vie sont retraitées notamment pour aligner les modalités de détermination de leur taux d'actualisation avec ceux appliqués par le Groupe, selon les principes décrits en note 3.8 – Provisions techniques.

Note 5. Élimination des opérations intra-groupe

Les opérations intra-groupe sont éliminées pour l'établissement des comptes combinés. Elles recouvrent principalement :

- les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- les dividendes versés entre entités du Groupe ;
- les opérations de prêts intra-groupe ;
- les opérations de réassurance intra-groupe ;
- les plus et moins-values de cessions intra-groupe (les actifs cédés sont ainsi maintenus à leur valeur historique) ;
- les provisions relatives à la dépréciation de titres de participations consolidés (sans impact d'impôts différés).

Note 6. Périmètre de combinaison

Le groupe Covéa présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de liens en capital, l'une d'elles doit établir et publier des comptes combinés.

La convention de combinaison désigne la SGAM Covéa comme entité combinante. Au 31 décembre 2023, elle lie entre elles les entreprises suivantes : SGAM Covéa, Apgis, AM-GMF, Le Finistère, MAAF Assurances, MAAF Santé, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles et SMI.

Ces entités présentent, dans de nombreux domaines, des liens étroits, notamment, selon le cas :

- direction commune ;
- services opérationnels communs ;
- filiales communes ;
- accords de coassurance ou de réassurance.

• Entrent dans le périmètre de combinaison :

- les entités qu'une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison contrôlent de manière exclusive ou conjointement ;
- les entités dans lesquelles une ou plusieurs entreprises signataires de la convention de combinaison exercent une influence notable ;
- les entités ad hoc créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires pour le compte d'une entreprise. Ces entités doivent être comprises dans le périmètre de combinaison dès lors qu'une ou des entreprises du Groupe en détiennent le contrôle.

• N'entrent pas dans le périmètre de combinaison :

- les entités contrôlées ou sous influence notable considérées comme non significatives au niveau du Groupe, le caractère significatif étant notamment apprécié au regard des fonds propres, du résultat et des primes acquises du Groupe ;
- les entités immobilières et de placement collectif en valeurs mobilières, qui ont un caractère de placements. Elles sont détenues en vue de la représentation des engagements techniques d'assurance, ne concourent pas au financement du Groupe, ne détiennent pas significativement de titres d'autres entités de nature à modifier la délimitation du périmètre de combinaison et, pour les entités immobilières, leur résultat de l'exercice est intégré dans les comptes de leurs détentrices sur le même exercice ;
- les entités se trouvant en état de liquidation et non significatives ;
- les entités qui sont détenues temporairement ou dans lesquelles le Groupe n'a pas le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle.

Ces exclusions n'altèrent pas l'image fidèle des comptes combinés.

• Principales variations du périmètre de combinaison Covéa :

- Consolidation de l'entité SA Sécurité Pierre Investissements : SA Sécurité Pierre Investissements, entité immobilière du Groupe, est consolidée par intégration globale à compter du 31 décembre 2023, en cohérence avec les critères de significativité des exclusions définis par le Groupe.

Les titres de l'entité SA Sécurité Pierre Investissements sont détenus partiellement en contrepartie d'engagements en unités de compte. Conformément aux dispositions comparables du règlement ANC n° 2020-01, la quote-part des intérêts minoritaires correspondant à ces titres est portée en diminution du poste « placements représentant les engagements en UC » au bilan et en « charges de prestations d'assurance » au compte de résultat.

- Cession de MIC :

À la suite de sa cession (cf. *Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice*), la société MIC a été déconsolidée au 31 août 2023.

Le tableau ci-après indique pour chaque entité du périmètre, son activité, sa méthode d'intégration, le pays de localisation de son siège, ainsi que le segment d'activité dans lequel elle est incluse (cf. note 29 – Informations sectorielles).

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
SGAM Covéa	Holding mutualiste	France	Cte	Autres		
AM – GMF	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Assurances	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MAAF Santé	Complémentaire santé	France	C	Vie/Non-vie		
MMA IARD Assurances Mutuelles	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
MMA Vie Assurances Mutuelles	Assurance vie	France	C	Vie		
Apgis	Assurance collective santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
Le Finistère	Assurance non-vie	France	C	Non-vie		
SMI	Santé prévoyance	France	C	Vie/Non-vie		
Covéa Coopérations	Détention de participations et réassurance	France	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Covéa Protection Juridique	Assurance protection juridique	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Fidélia Assistance	Assurance assistance	France	G	Non-vie	100,00	100,00
GMF Assurances	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
La Sauvegarde	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	99,99	99,99
MAAF Assurances SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
MMA IARD SA	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	100,00	100,00
BPCE IARD	Assurance non-vie	France	G	Non-vie	50,00	50,00
CSE Insurance Company	Assurance non-vie	États-Unis	G ⁽¹⁾	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Insurance Plc	Assurance non-vie	Grande-Bretagne	G	Non-vie	100,00	100,00
GMF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MMA Vie SA	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
MAAF Vie	Assurance vie	France	G	Vie	100,00	100,00
PartnerRe	Réassurance	Bermudes	G ⁽¹⁾	Vie/Non-vie/ autres	100,00 ⁽²⁾	100,00 ⁽²⁾
Covéa Lux	Réassurance	Luxembourg	G	Vie/Non-vie	100,00	100,00
Covéa Finance	Gestion de portefeuilles de titres pour le compte de tiers	France	G	Autres	100,00	100,00
Midepp	Gestion de portefeuilles	France	G	Autres	100,00	100,00
Assurland	Comparateur d'assurances	France	G	Autres	100,00	100,00
GMF Financial Services Corp. ⁽³⁾	Holding	États-Unis	G	Autres	100,00	100,00
MMA Holdings UK Plc	Holding	Grande-Bretagne	G	Autres	100,00	100,00
SA Immobilière des MMA	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SA Sécurité Pierre Investissements	Société immobilière	France	G	Autres	100,00	91,33
SCI Flèche Mizola	Société immobilière	France	G	Vie	100,00	100,00
SCI Boissy Royale	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00

Nom	Activité exercée	Pays de localisation du siège	Méthode de consolidation	Segment d'activité	Contrôle %	Intérêt %
SCI Sécurité Pierre	Société immobilière	France	G	Non-vie	100,00	100,00
Covéa Invest	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00
Coparex	Investissement et prise de participations	France	G	Autres	100,00	100,00
Covéa D	Association	France	G	Autres	100,00	100,00
Prifinance	Société de défaisance	France	G ⁽¹⁾	Autres	62,00	62,00
GIE AGSI	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE CIBAIL	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EUROPÉENNE DE RÈGLEMENT	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE MMA SI	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EURO GESTION SANTÉ	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EUROPAC	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE LOGISTIC	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EUROPEX	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE EURODEM	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE RC DI	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
GIE COVÉA AGORA	Groupement d'intérêt économique	France	G	Autres	100,00	100,00
Association pour le Développement des Compétences	Association	France	G	Autres	100,00	100,00
Carma	Partenariat Carrefour – Assurance dommages particuliers	France	ME		49,99	49,99
Carma Vie	Partenariat Carrefour – Assurance emprunteurs	France	ME		49,99	49,99
Protec BTP	Assurance non-vie	France	ME		35,00	35,00

Cte : combinante

C : combinée

G : intégration globale

ME : intégration par mise en équivalence

(1) Groupes intégrés sur la base de leurs comptes consolidés.

(2) Au 31 décembre 2023 :

– Covéa détient 100 % des 100 000 000 actions ordinaires (classe A) de PartnerRe, soit 99,94 % de toutes les actions ordinaires (classes A et C) ;

– 59 847 actions ordinaires de classe C sont émises et accordées dans le cadre de plans de rémunérations. Elles sont comptabilisées en provisions pour risques et charges compte tenu notamment de leur caractère remboursable. Des *restricted share units/performance share units*, sans droit de vote, sont par ailleurs attribuées mais non encore acquises aux bénéficiaires et non encore dénouées en actions ordinaires de classe C (nombre maximal de 416 016 au 31 décembre 2023) ;

– 8 000 000 actions de préférence, sans droit de vote, cotées à la Bourse de New York, n'ont pas été acquises par Covéa et sont classées en intérêts minoritaires, compte tenu de leur qualification en instrument de fonds propres au regard de leurs caractéristiques.

(3) Début 2024, l'entité « GMF Financial Services Corp. » change de dénomination et devient « CSE Financial Services Corp. ».

4. Informations sur les postes de bilan

Note 7. Actifs incorporels (dont écarts d'acquisition)

7.1. Ventilation par nature

En milliers d'euros	2023			2022
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Écarts d'acquisition	1 362 566	- 390 008	972 558	1 008 332
PartnerRe	971 591		971 591	1 006 571
Covéa Insurance	8 304	- 7 338	966	1 761
Autres	382 670	- 382 670	0	
Valeurs de portefeuilles d'assurance et de réassurance acquis	1 716 687	- 1 139 631	577 056	1 083 142
PartnerRe ⁽¹⁾	1 588 890	- 1 061 810	527 081	1 033 167
Autres	127 796	- 77 821	49 975	49 975
Autres actifs incorporels	2 160 546	- 901 855	1 258 691	1 294 426
Relation clientèle (PartnerRe)	516 732	- 51 673	465 059	517 491
Marque (PartnerRe)	267 346		267 346	276 971
Indemnités compensatrices d'agences et quote-part des droits d'exercice agents financés par le Groupe	218 767	- 2 905	215 862	200 867
Logiciels et coûts de développements informatiques	1 145 479	- 844 730	300 748	288 602
Droit au bail	9 772	- 598	9 174	10 078
Autres	2 451	- 1 949	502	417
Total	5 239 799	- 2 431 494	2 808 305	3 385 900

(1) Dont ajustement en 2023 de la valeur de portefeuille des contrats de réassurance vie résultant de l'acquisition par le groupe Covéa pour 44 millions d'euros, en complément de l'amortissement initialement prévu.

Note 8. Placements

8.1. État récapitulatif des placements des entreprises d'assurance

En milliers d'euros	2023				
	Valeur brute ⁽¹⁾	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers ⁽²⁾⁽³⁾	5 236 514	- 753 105	4 483 409	7 600 173	3 116 764
Actions et titres à revenus variables	3 113 597	- 156 962	2 956 635	4 455 555	1 498 919
Parts d'OPCVM d'actions	3 904 109	- 144 769	3 759 340	5 052 907	1 293 567
Obligations et autres titres à revenus fixes	72 430 338	- 92 345	72 337 994	68 682 100	- 3 655 893
Parts d'OPCVM obligataires	6 227 685	- 651	6 227 033	6 705 589	478 556
Autres placements ⁽⁴⁾	9 052 929	45 766	9 098 695	9 006 584	- 92 112
Total	99 965 172	- 1 102 066	98 863 106	101 502 908	2 639 802
Total des placements cotés	88 882 293	- 90 190	88 792 103	87 876 026	- 916 077
Total des placements non cotés	11 082 879	- 1 011 876	10 071 003	13 626 882	3 555 880
Part des placements des entreprises d'assurance vie en affaires directes	48 310 813	- 366 533	47 944 280	48 531 432	587 152
Parts des placements des autres entreprises d'assurance et de réassurance	51 654 359	- 735 533	50 918 826	52 971 476	2 052 650

(1) Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 20 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Les placements immobiliers recouvrent principalement les terrains et immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées et comptes courants associés.

(3) La consolidation de l'entité SA Sécurité Pierre Investissements conduit à remplacer la ligne de titres immobiliers détenus par les entreprises d'assurance d'un montant de 173 millions d'euros en valeur nette et 371 millions d'euros en valeur de réalisation au 31 décembre 2022 par les immeubles sous-jacents présentés en autres placements (cf. note 8.5 – Placements des autres entreprises) pour 96 millions d'euros en valeur nette et 354 millions d'euros en valeur de réalisation au 31 décembre 2023.

(4) Les autres placements se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	2023				
	Valeur brute	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Titres remis en nantisements (obligations et parts d'OPCVM obligataires)	5 766 201	50 879	5 817 080	5 713 443	- 103 637
Dépôts espèces et fonds détenus par les cédantes	549 169		549 169	549 169	
Dépôts auprès d'établissements de crédit	1 115 768	- 132	1 115 636	1 115 636	
Avances sur polices	156 661		156 661	156 661	
Prêts	1 192 685	- 4 727	1 187 958	1 200 769	12 811
Autres	272 446	- 254	272 191	270 904	- 1 286
Total des autres placements	9 052 929	45 766	9 098 695	9 006 584	- 92 112

N.B. : Pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices, la réalisation de plus-values latentes génère des droits en faveur des bénéficiaires.

ÉTATS FINANCIERS

En milliers d'euros	2022				
	Valeur brute ⁽¹⁾	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers ⁽²⁾	4 905 907	- 717 513	4 188 394	7 576 883	3 388 489
Actions et titres à revenus variables	4 193 388	- 166 849	4 026 539	5 213 462	1 186 923
Parts d'OPCVM d'actions	4 321 017	- 59 866	4 261 151	5 236 270	975 119
Obligations et autres titres à revenus fixes	70 949 940	- 114 427	70 835 513	64 355 197	- 6 480 316
Parts d'OPCVM obligataires	5 775 415	- 2 040	5 773 375	6 086 336	312 961
Autres placements ⁽³⁾	8 354 323	44 742	8 399 065	8 231 922	- 167 143
Total	98 499 990	- 1 015 953	97 484 037	96 700 070	- 783 967
Total des placements cotés	87 914 900	- 99 187	87 815 713	83 389 987	- 4 425 726
Total des placements non cotés	10 585 090	- 916 766	9 668 324	13 310 083	3 641 759
Part des placements des entreprises d'assurance vie en affaires directes	49 215 973	- 277 326	48 938 647	47 679 779	- 1 258 868
Parts des placements des autres entreprises d'assurance et de réassurance	49 284 017	- 738 627	48 545 390	49 020 291	474 901

(1) Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 30 millions d'euros au 31 décembre 2022.

(2) Les placements immobiliers recouvrent principalement les terrains et immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que les parts de sociétés immobilières non cotées et comptes courants associés.

(3) Les autres placements se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	2022				
	Valeur brute	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Titres remis en nantisements (obligations et parts d'OPCVM obligataires)	5 239 622	3 330	5 242 953	5 073 711	- 169 242
Dépôts espèces et fonds détenus par les cédantes	560 492		560 492	560 492	
Dépôts auprès d'établissements de crédit	747 916	- 132	747 784	747 784	
Avances sur polices	182 733		182 733	182 733	
Prêts	1 052 326	41 722	1 094 048	1 098 429	4 381
Prêts hypothécaires	397 305	- 30	397 275	397 275	
Autres	173 930	- 147	173 784	171 500	- 2 284
Total des autres placements	8 354 323	44 742	8 399 065	8 231 922	- 167 143

N.B. : Pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices, la réalisation de plus-values latentes génère des droits en faveur des bénéficiaires.

8.2. Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	2023				
	Valeur brute	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- valeur latente
Placements des entreprises d'assurance	704 249	- 106 070	598 179	565 684	- 32 495
Actions et titres à revenus variables	687 991	- 106 070	581 921	549 341	- 32 580
Autres placements	16 258		16 258	16 343	85
Placements des autres entreprises	82 057	- 53 907	28 149	34 793	6 644
Actions et titres à revenus variables	82 057	- 53 907	28 149	34 793	6 644
Autres placements				0	0
Total	786 305	- 159 977	626 329	600 477	- 25 851

En milliers d'euros	2022				
	Valeur brute	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- valeur latente
Placements des entreprises d'assurance	735 166	- 165 683	569 483	587 999	18 516
Actions et titres à revenus variables	710 872	- 165 683	545 189	563 620	18 431
Autres placements	24 294		24 294	24 379	85
Placements des autres entreprises	109 690	- 51 285	58 405	59 206	801
Actions et titres à revenus variables	80 388	- 51 285	29 103	29 904	801
Autres placements	29 302		29 302	29 302	
Total	844 856	- 216 968	627 888	647 205	19 317

8.3. Titres non consolidés

Sont répertoriées ci-dessous les informations relatives aux titres pour lesquels l'investissement du Groupe est supérieur à 1 million d'euros.

8.3.1. TITRES DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste « Terrains et constructions » des entreprises d'assurance.

En milliers d'euros	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100% (2)	Résultat à 100% (2)	Valeur de réalisation (3)	Chiffre d'affaires à 100% (2)
			Brut	Prov.				
SCI Marble Haussmann	France	100,00%	377 389		13 064	10 451	404 809	22 313
SCI Villiot Propco	France	100,00%	293 408		153 865	4 627	293 194	11 185
SCI Covéa Real Estate Long Terme (CoreLT)	France	100,00%	229 059		108 143	12 879	234 122	
SCI Immobilière Générale Française	France	100,00%	166 310		59 525	20 611	296 233	9 222
SCI Core 102 Charonne	France	100,00%	199 830		- 1 783	96	199 830	1 747
SCI 6 Avenue Kléber	France	100,00%	150 213		41 762	6 762	220 154	9 785
SCI Prony Bureaux	France	100,00%	141 832		149 049	10 108	397 398	17 042
SCI Séquana Rive Gauche	France	100,00%	160 719		94 368	4 368	180 083	10 355

ÉTATS FINANCIERS

En milliers d'euros Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage Participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % (2)	Résultat à 100 % (2)	Valeur de réalisation (3)	Chiffre d'affaires à 100 % (2)
			Brut	Prov.				
Iena investissements participations SAS	France	100,00%	126 120		159 112	31 318	145 152	
SCI Califimmo	France	100,00%	114 911		121 034	4 821	146 517	7 435
SAS Prony Habitation	France	100,00%	83 962		87 850	1 933	182 987	8 048
SCI Core 9-13 Banque	France	100,00%	81 485		- 453	- 503	97 492	
SARL MDM Kellermann	France	100,00%	77 804		12 747	- 19	113 048	
SCI Le Tropic	France	100,00%	66 591		13 625	1 625	87 096	3 660
Breteil Ségur	France	100,00%	63 900		42 105	12 105	132 093	28 315
SAS Foncière Opéra Gaillon	France	100,00%	61 248	- 6 066	47 432	2 096	80 303	4 392
SCI Dalle 1	France	100,00%	56 040		38 456	3 502	101 244	7 144
Lagune International SAS	Luxembourg	25,25%	58 278	- 6 515	134 390	7 747	51 762	922
Covivio Alexander Platz SARL	Luxembourg	25,00%	62 250		236 063	37 409	62 499	
SCI Dalle 2 (1)	France	50,00%	41 697		81 033	12 497	118 346	17 703
SCI Silverseine	France	100,00%	45 568		18 755	8 755	86 914	10 667
SCI Londres Athènes	France	100,00%	33 989		39 857	5 003	94 682	
SAS Covéa Real Estate Développement I	France	100,00%	30 736	- 7 207	24 927	- 1 552	23 529	
SAS Covéa Real Estate Développement II	France	100,00%	27 543		14 748	- 59	31 270	
SCI MGF Immobilier	France	100,00%	26 225		8 091	488	28 757	1 046
SCI Espace Performance	France	100,00%	23 581		24 014	698	23 692	1 326
SCI Cital Wacken	France	100,00%	17 809	- 186	12 717	1 521	18 978	3 177
SAS Covéa Real Estate Résidentiel	France	100,00%	15 423		733	- 266	15 523	
SARL Boulogne Ailes MDM	France	100,00%	8 897		6 733	- 1 089	17 816	
SCI de Placements de Covéa Protection Juridique	France	100,00%	8 661		8 637	8	12 456	233
SARL Lyon MDM	France	100,00%	8 067		7 635	118	22 887	1 078
SCI 36 Bd Saint-Marcel	France	100,00%	6 582		828	828	16 108	1 055
SCI MDM Vie	France	100,00%	5 641		6 394	753	12 835	998
SCI Maison des quatre	France	100,00%	4 329		2 812	249	5 166	243
SARL Le Mans 37 Chanzy MDM	France	100,00%	4 334	- 225	4 016	14	4 109	
SCI du Groupe des Mutuelles du Mans Assurances	France	100,00%	3 681		2 751	- 928	3 946	2 037
Paris Office JV Limited	Royaume-Uni	50,00%	2 032		3 689	1 014	2 574	2 230
SAS Chauray Valeur	France	100,00%	2 020		2 685	185	5 501	417
SAS Le Grand Bleu	France	100,00%	1 734		1 825	259	4 688	523
Autres			4 404					
Total			2 894 302	- 20 199				

(1) 50 % de détention directe, mais 100 % de contrôle par le Groupe en considérant les détentions à la fois directe et indirecte.

(2) Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2022, sauf pour l'entité Paris Office JV Limited pour laquelle les montants affichés correspondent à l'exercice 2023.

(3) Part du Groupe.

8.3.2. AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS

Titres inclus à l'actif du bilan dans le poste « Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation » des entreprises d'assurance.

En milliers d'euros Sociétés	Pays de localisation du siège	Pourcentage participation Groupe	Investissements Groupe		Capitaux propres à 100 % ⁽²⁾	Résultat à 100 % ⁽²⁾	Valeur de réalisation ⁽³⁾	Chiffre d'affaires à 100 % ⁽²⁾
			Brut ⁽¹⁾	Prov.				
Covivio ⁽⁴⁾	France	7,76 %	410 850		9 443 010	620 694	358 543	905 981
GMF Recouvrement	France	100,00 %	136 008	- 72 673	63 335	223	63 335	381
Appenin	France	100,00 %	37 038	- 17 170	30 329	- 2 867	19 988	110
Covéa Next	France	100,00 %	21 023	- 2 649	18 487	- 29	18 371	
PRCM Conservative Property Transformer	Bermudes	100,00 %	11 848		9 613	898	11 848	1 990
PRCM Enhanced Property Transformer	Bermudes	100,00 %	11 626		7 397	- 840	11 626	5 167
PRCM Tracker Property Transformer	Bermudes	100,00 %	11 521		8 766	195	11 521	3 106
Cesvi France	France	90,00 %	5 501		6 528	8	5 875	3 271
MMA Participations	France	100,00 %	5 414		2 540	- 109	3 242	
AZ Plus	France	100,00 %	5 268	- 25	4 625	- 13	4 595	
Covéa Solutions Prévention	France	100,00 %	3 482	- 2 283	862	- 27	1 199	1 429
MMA Gestion	France	100,00 %	3 095		4 003	106	4 341	9 491
Santclair	France	46,63 %	2 868		10 682	1 140	15 581	31 174
BCA Expertise SAS	France	9,59 %	2 491	- 146	8 281	4 045	2 346	142 250
Occidentale de conseils et de gestion (OCG)	France	100,00 %	2 005		2 496	17	2 513	124
RL Finance	France	18,36 %	1 453		10 583	177	1 943	
CAT SA	France	100,00 %	1 417	5	5 198	3 773	1 426	17 370
Darva (Développement d'applications sur réseaux à valeur ajoutée)	France	22,57 %	1 042		21 113	1 434	7 898	36 443
Fidélia Services	France	100,00 %	1 011		773	60	825	419
Autres			13 030	- 11 129				
Total des titres de participations non consolidés enregistrés en « Actions et titres à revenus variables »			687 991	- 106 070				

(1) Valeur brute, y compris parts non libérées des investissements dans des sociétés qui sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie de la reconnaissance d'une dette (en « autres dettes ») pour 20 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(2) Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires de l'exercice 2022, sauf pour les entités PRCM pour lesquelles les montants affichés correspondent à l'exercice 2023.

(3) Part du Groupe.

(4) Capitaux propres, résultat et chiffre d'affaires consolidés.

8.4. Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats en unités de compte figurent au bilan en valeur de marché.

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Placements immobiliers	33 579	53 521
Actions et titres à revenus variables		
Obligations et autres titres à revenus fixes	3 088 264	2 085 182
Parts d'OPCVM obligataires	302 492	255 050
Parts d'autres OPCVM	3 892 313	3 709 788
Total (1)	7 316 648	6 103 541

(1) La quote-part des intérêts minoritaires dans l'entité SA Sécurité Pierre Investissements, correspondant à la détention en contrepartie d'engagements en unités de compte, est présentée en diminution des placements représentatifs des engagements en unités de comptes, pour 20 millions d'euros au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions du règlement comptables ANC n° 2020-01.

8.5. Placements des autres entreprises

<i>En milliers d'euros</i>	2023				
	Valeur brute	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers	247 700	- 96 308	151 393	455 596	304 203
Actions et titres à revenus variables	334 446	- 53 907	280 538	308 192	27 654
Parts d'OPCVM d'actions	1 067 234	- 14 111	1 053 124	1 137 645	84 521
Obligations et autres titres à revenus fixes	128 559	- 1 246	127 313	125 871	- 1 442
Parts d'OPCVM obligataires	157 461	- 2 313	155 148	156 407	1 259
Autres placements (1)	195 272	- 4 619	190 654	193 578	2 924
Total	2 130 673	- 172 504	1 958 169	2 377 288	419 119

(1) Les autres placements recouvrent principalement des valeurs remises en nantissement pour 99 millions d'euros en valeurs nettes au 31 décembre 2023.

<i>En milliers d'euros</i>	2022				
	Valeur brute	Amortissements/ Dépréciations	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins- value latente
Placements immobiliers	90 970	- 15 305	75 665	117 723	42 058
Actions et titres à revenus variables	332 777	- 55 029	277 748	278 552	804
Parts d'OPCVM d'actions	763 760	- 2 171	761 589	798 153	36 564
Obligations et autres titres à revenus fixes	119 510	- 4 674	114 836	110 993	- 3 843
Parts d'OPCVM obligataires	194 888		194 888	198 992	4 104
Autres placements (1)	151 362	2 541	153 903	148 609	- 5 294
Total	1 653 267	- 74 638	1 578 629	1 653 022	74 393

(1) Les autres placements recouvrent principalement des valeurs remises en nantissement pour 111 millions d'euros en valeurs nettes au 31 décembre 2022.

8.6. Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	2023		
	% de détention	Valeur au bilan combiné ⁽²⁾	Contribution au résultat combiné
Entreprises d'assurance			
Carma	49,99	64 358	- 2 003
Carma Vie	49,99	5 993	445
Protec BTP	35,00	20 066	1 242
Autres entreprises			
Almacantar ⁽¹⁾	36,26	417 790	- 18 201
Total		508 208	- 18 517

(1) Entité détenue par le groupe PartnerRe.

(2) Nette des dividendes versés.

En milliers d'euros	2022		
	% de détention	Valeur au bilan combiné ⁽²⁾	Contribution au résultat combiné
Entreprises d'assurance			
Carma	49,99	66 361	2 492
Carma Vie	49,99	5 549	944
Protec BTP	35,00	19 208	549
Autres entreprises			
Almacantar ⁽¹⁾	36,26	454 782	- 16 599
Total		545 900	- 12 614

(1) Entité détenue par le groupe PartnerRe.

(2) Nette des dividendes versés.

Note 9. Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

9.1. Ventilation par nature

En milliers d'euros	2023			2022
	Brut	Provisions	Net	
Primes acquises non émises	436 086		436 086	483 966
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 940 747	- 113 697	2 827 050	2 601 456
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	626 908	- 21 162	605 747	511 171
Créances nées d'opérations de réassurance acceptée	495 421	- 8 218	487 204	397 708
Total	4 499 162	- 143 076	4 356 086	3 994 301

9.2. Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2023			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	436 086			436 086
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 797 094	28 571	1 385	2 827 050
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	600 187	3 719	1 841	605 747
Créances nées d'opérations de réassurance acceptée	468 316	8 288	10 600	487 204
Total	4 301 682	40 578	13 826	4 356 086

Note 10. Créances sur les entités du secteur bancaire

10.1. Ventilation par nature

En milliers d'euros	2023			2022
	Brut	Provisions	Net	
Comptes courants et caisse	1 820 124		1 820 124	2 382 241
Total	1 820 124		1 820 124	2 382 241

10.2. Ventilation par activité

En milliers d'euros	2023		
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total
Comptes courants et caisse	1 527 909	292 215	1 820 124
Total	1 527 909	292 215	1 820 124

10.3. Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2023			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes courants et caisse	1 820 124			1 820 124
Total	1 820 124			1 820 124

Note 11. Autres créances

11.1. Ventilation par nature

En milliers d'euros	2023			2022
	Brut	Provisions	Net	
Personnel et comptes rattachés	8 739		8 739	8 349
État, organismes sociaux	341 094		341 094	514 931
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	1 335 876		1 335 876	929 548
Autres créances	843 346	- 10 217	833 129	715 511
Total	2 529 055	- 10 217	2 518 838	2 168 339

(1) Dont 450 millions d'euros d'impôt différé actif, au titre des mesures de transition prévues à l'entrée en fiscalité des Bermudes : cf. *Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice*.

11.2. Ventilation par activité

En milliers d'euros	2023		
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total
Personnel et comptes rattachés	8 375	364	8 739
État, organismes sociaux	190 320	150 774	341 094
Impôts différés actifs	1 330 427	5 449	1 335 876
Autres créances	573 233	259 896	833 129
Total	2 102 355	416 483	2 518 838

11.3. Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2023			
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	4 279		4 460	8 739
État, organismes sociaux	341 094			341 094
Impôts différés actifs	323 416	642 369	370 091	1 335 876
Autres créances	832 767	357	5	833 129
Total	1 501 556	642 726	374 556	2 518 838

Note 12. Autres actifs

12.1. Ventilation par nature

En milliers d'euros	2023			2022
	Brut	Provisions	Net	
Dépôts et cautionnements	12 160		12 160	10 329
Autres immobilisations corporelles	821 669	- 579 398	242 271	255 074
Total	833 829	- 579 398	254 431	265 403

12.2. Ventilation par activité des autres actifs

En milliers d'euros	2023		
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total
Dépôts et cautionnements	11 815	345	12 160
Autres immobilisations corporelles	112 367	129 904	242 271
Total	124 182	130 249	254 431

Note 13. Comptes de régularisation actifs

En milliers d'euros	2023			2022
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Intérêts et loyers courus et non échus	697 378	1 259	698 637	606 927
Frais d'acquisition reportés vie ⁽¹⁾	1 616 028		1 616 028	1 580 822
Frais d'acquisition reportés non-vie	1 289 603		1 289 603	1 019 274
Charges constatées d'avance	5 974	51 548	57 522	41 847
Évaluations techniques de réassurance ⁽²⁾	3 290 780		3 290 780	4 509 459
Autres comptes de régularisation actifs ⁽³⁾	354 314	8 003	362 317	276 498
Total	7 254 077	60 810	7 314 887	8 034 827

(1) Les commissions payées à la mise en place en 2021 du traité d'acceptations en vie avec SCOR Ireland (SI anciennement SCOR Life Ireland, SLI) sont enregistrées, en euros, après ajustements communiqués par les cédantes, en frais d'acquisition reportés nets des amortissements constatés. Au 31 décembre 2023, le montant s'élève à 1107 millions d'euros.

(2) Les évaluations techniques de réassurance à l'actif et les provisions techniques acceptées au passif (cf. note 16 – Provisions techniques) intègrent les estimations de comptes à recevoir des cédantes.

Concernant les traités avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland (SGRI, anciennement SCOR Global Life Reinsurance Ireland, SGLRI), au 31 décembre 2023, elles ont été comptabilisées à partir des estimations transmises par les cédantes.

(3) Dont comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme : cf. note 25 – Instruments financiers à terme.

Note 14. Capitaux propres

14.1. Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Fonds d'établissement	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2021	1 136 313	6 358	15 250 826	837 867	17 231 364
Affectation du résultat 2021			837 867	- 837 867	
Résultat de l'exercice 2022				896 079	896 079
Alimentation des fonds propres	3 122				3 122
Écarts de conversion ⁽¹⁾			- 571 533		- 571 533
Variations de périmètre					
Autres			21		21
Total mouvements	3 122		266 355	58 212	327 689
Fonds propres au 31.12.2022	1 139 435	6 358	15 517 181	896 079	17 559 053
Affectation du résultat 2022			896 079	- 896 079	
Résultat de l'exercice 2023				1 480 439	1 480 439
Alimentation des fonds propres	2 878				2 878
Écarts de conversion ⁽¹⁾			- 271 425		- 271 425
Variations de périmètre					
Autres			- 8		- 8
Total mouvements	2 878		624 646	584 360	1 211 884
Fonds propres au 31.12.2023	1 142 313	6 358	16 141 827	1 480 439	18 770 937

(1) Écarts de conversion provenant de la réévaluation en euros des situations nettes consolidées des entités en devises étrangères.

Les fonds propres au 31 décembre 2023 comprennent un montant de 1142313 milliers d'euros correspondant d'une part aux fonds d'établissement des entreprises affiliées et d'autre part au fonds d'établissement de la SGAM Covéa qui s'élève à 20590 milliers d'euros.

14.2. Intérêts minoritaires

<i>En milliers d'euros</i>	Réserves consolidées	Résultat	Total fonds propres
Situation au 31.12.2021	92 255	12 487	104 742
Affectation du résultat 2021	12 487	- 12 487	
Résultat de l'exercice 2022		11 149	11 149
Écarts de conversion	- 11 652		- 11 652
Distribution	- 12 524		- 12 524
Variations de périmètre	136 771		136 771
Autres			
Total mouvements	125 082	- 1 338	123 744
Situation au 31.12.2022	217 337	11 149	228 486
Affectation du résultat 2022	11 149	- 11 149	
Résultat de l'exercice 2023		14 657	14 657
Écarts de conversion	- 5 913		- 5 913
Distribution	- 11 803		- 11 803
Variations de périmètre			
Autres	23		23
Total mouvements	- 6 544	3 508	- 3 036
Situation au 31.12.2023	210 793	14 657	225 450

Note 15. Passifs subordonnés et dettes représentées par des titres

15.1. Passifs subordonnés

<i>En milliers d'euros</i>	Échéance			2023	2022
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Titres participatifs			151 511	151 511	141 011
Titres subordonnés remboursables ⁽¹⁾			442 807	442 807	456 089
Total			594 318	594 318	597 100

- (1) Comprenant au 31 décembre 2023 deux lignes de titres juniors subordonnés émis par le groupe PartnerRe, présentant respectivement les principales caractéristiques suivantes :
- nominal de 500 millions de dollars; date finale de remboursement en 2050 (avec des possibilités de remboursement anticipé sous certaines conditions); taux d'intérêt fixe puis assis sur un taux du Trésor plus une marge;
 - nominal de 62 millions de dollars; date finale de remboursement en 2066 (avec des possibilités de remboursement anticipé sous certaines conditions); taux d'intérêt assis sur un taux interbancaire plus une marge (avec différé possible de paiement sous certaines conditions).

15.2. Dettes représentées par des titres

En milliers d'euros	Échéance			2023	2022
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Dettes représentées par des titres ⁽¹⁾		697 343	450 249	1 147 592	1 139 770
Total		697 343	450 249	1 147 592	1 139 770

(1) Titres seniors émis par le groupe PartnerRe, respectivement pour des montants nominaux de 750 millions d'euros et 500 millions de dollars, ayant une date finale de remboursement en 2026 et 2029 (avec des possibilités de remboursement anticipé sous certaines conditions), portant intérêt à taux fixes.

Note 16. Provisions techniques

16.1. Provisions techniques par nature

En milliers d'euros	2023			2022
	Non-vie	Vie	Total	
Provisions brutes de cessions en réassurance				
Provisions pour primes non acquises	5 656 067		5 656 067	5 735 655
Provisions d'assurance vie		48 217 820	48 217 820	48 662 259
Provisions pour sinistres à payer ⁽¹⁾	35 261 938	3 069 221	38 331 159	38 750 395
Participations aux bénéfices	70 578	2 829 677	2 900 255	3 213 544
Provisions pour égalisation	788 176	94 684	882 860	879 396
Provisions mathématiques de rentes	2 171 586		2 171 586	2 302 957
Autres provisions techniques	320 430	34 731	355 161	375 355
Sous-total provisions techniques brutes	44 268 775	54 246 133	98 514 908	99 919 561
Provisions techniques contrats en unités de compte		7 345 524	7 345 524	6 113 855
Total	44 268 775	61 591 657	105 860 432	106 033 416
Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions pour primes non acquises	220 872		220 872	260 579
Provisions d'assurance vie		194 797	194 797	194 145
Provisions pour sinistres à payer	4 115 379	35 983	4 151 362	4 348 931
Participations aux bénéfices	4 752	57	4 809	1 014
Provisions pour égalisation	3 710	79 089	82 799	82 436
Provisions mathématiques de rente	407 889		407 889	415 964
Autres provisions techniques	1 805	3 092	4 897	2 814
Total	4 754 407	313 018	5 067 425	5 305 883
Provisions techniques nettes			100 793 007	100 727 533

(1) Les évaluations techniques de réassurance à l'actif (cf. note 13 – Comptes de régularisation actifs) et les provisions techniques acceptées au passif intègrent les estimations de comptes à recevoir des cédantes. Concernant les traités avec SI et SGRI, au 31 décembre 2023, elles ont été comptabilisées à partir des estimations transmises par les cédantes.

16.2. Ventilation de la provision (nette de cessions et rétrocessions) pour participation aux bénéfices de contrats

En milliers d'euros	2023	2022
Provision exigible	2 674 552	2 992 437
Provision différée inconditionnelle		
Provision différée conditionnelle	220 894	220 093
Total	2 895 446	3 212 530

Note 17. Cantons légaux

Les opérations d'assurance légalement cantonnées du groupe Covéa recouvrent principalement les PERP (Plan d'Épargne Retraite Populaire) et les PER (Plan d'Épargne Retraite) des entités vie françaises. Ces cantons représentent les montants suivants au bilan combiné :

En milliers d'euros	2023 (1)	2022
Placements en unités de compte	376 979	49 332
Autres placements	845 812	804 899
Provisions techniques en unités de compte	378 786	49 520
Autres provisions techniques	889 768	775 769

(1) Les actifs et passifs hors unités de compte des PER avaient été transférés dans les comptabilités auxiliaires d'affectation dès le 31 décembre 2022. Les placements et provisions techniques en unités de compte y ont été affectés en 2023.

Note 18. Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

En milliers d'euros	Clôture 2022	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	Clôture 2023
Provisions pour engagements sociaux ⁽¹⁾	601 104		- 3 187	63 082	- 9 844	651 156
Provision sur contentieux	20 904			1 281	- 2 597	19 588
Provision pour contrôles fiscaux et impôts	52 863			17 081	- 13 214	56 730
Provisions relatives à des engagements envers des filiales, sociétés cédées	60 237	- 7 415	- 1 114	24 400	- 24 778	51 330
Autres provisions	54 313		239	10 114	- 3 245	61 421
Total	789 421	- 7 415	- 4 062	115 958	- 53 678	840 224

(1) Ces provisions incluent notamment les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (491 millions d'euros au 31 décembre 2023, hors régimes gelés), pour la part des engagements non couverte par des actifs externes de couverture et déduction faite des écarts actuariels non encore comptabilisés et présentés en hors bilan, selon la méthode du corridor. Cf. note 24 – Engagements reçus et donnés.

Passifs éventuels

Le Crédit Martiniquais

MMA Vie Assurances Mutuelles, en tant qu'ancien administrateur de la banque Le Crédit Martiniquais (aujourd'hui dénommée Financière du Forum) entre mars 1990 et décembre 1994, était concernée depuis mai 2000 par une procédure engagée par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) auprès des anciens dirigeants de droit et de fait, commissaires aux comptes et tous les administrateurs du Crédit Martiniquais.

Cette procédure visait à obtenir le remboursement auprès de l'ensemble des parties concernées d'une somme évaluée à 178,5 millions d'euros correspondant au solde entre les versements effectués par ledit fonds pour combler la situation de la banque et ceux qu'il avait pu récupérer.

Le 9 janvier 2019, la Cour de cassation a rendu un arrêt favorable pour les défendeurs qui a clôturé définitivement cette procédure, libérant ainsi MMA Vie Assurances Mutuelles de toute poursuite. Aucune provision n'avait été enregistrée dans les comptes, au

regard du degré d'incertitude que présentait le dossier pour MMA Vie Assurances Mutuelles.

Parallèlement, le 27 avril 2018, une nouvelle procédure en action pour comblement de passif a été engagée devant le tribunal de commerce par FIDES, liquidateur de Financière du Forum, dans laquelle MMA Vie Assurances Mutuelles est concernée avec d'autres parties prenantes.

Cette procédure vise à obtenir le paiement par MMA Vie Assurances Mutuelles d'une somme maximale de 100 millions d'euros.

Le jugement du tribunal de commerce de Paris du 16 février 2021 a débouté FIDES de sa demande, déclarant cette dernière irrecevable à agir. L'arrêt de la cour d'appel de Paris du 20 septembre 2022, statuant sur la recevabilité de l'action et sur le fond, a une nouvelle fois rejeté la demande de FIDES, laquelle a formé un pourvoi en cassation.

Au 31 décembre 2023, aucun élément objectif ne conduit à la constitution d'une provision au titre de ce litige.

Note 19. Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

19.1. Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2023				2022
	1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	777 486	1 242		778 728	856 781
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 198 809	34 246	1 189	1 234 244	734 514
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	226 522	5 438		231 960	261 808
Total	2 202 817	40 926	1 189	2 244 932	1 853 103

Note 20. Dettes envers les entités du secteur bancaire

20.1. Ventilation par activité

En milliers d'euros	2023			2022
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Dettes envers des établissements de crédit	184 658	22 451	207 109	398 503
Total	184 658	22 451	207 109	398 503

20.2. Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2023			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes envers des établissements de crédit	200 783	6 326		207 109
Total	200 783	6 326		207 109

Note 21. Autres dettes

21.1. Ventilation par activité

En milliers d'euros	2023			2022
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Impôts différés passifs ⁽¹⁾	127 680	29 181	156 861	105 874
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	82 496	43 253	125 749	120 874
Personnel et comptes rattachés	369 309	134 735	504 044	496 562
État et organismes sociaux	485 365	43 920	529 285	467 489
Autres dettes	591 821	309 491	901 312	927 131
Total	1 656 670	560 581	2 217 251	2 117 930

(1) Au 31 décembre 2023, les impôts différés passifs reconnus sur les actifs incorporels identifiés lors de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de PartnerRe, intervenue le 12 juillet 2022, ont été réévalués à la hausse, afin de tenir compte de l'introduction d'un taux d'impôt sur les sociétés de 15 % aux Bermudes, pour un montant de 67 millions d'euros constaté par compte de résultat.

21.2. Ventilation par échéance

En milliers d'euros	2023			Total
	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Impôts différés passifs	62 531	42 751	51 579	156 861
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	86 407	36 597	2 745	125 749
Personnel et comptes rattachés	504 044			504 044
État et organismes sociaux	522 163	7 122		529 285
Autres dettes	881 006	20 306		901 312
Total	2 056 151	106 776	54 324	2 217 251

Note 22. Comptes de régularisation passifs

En milliers d'euros	2023			2022
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Intérêts et loyers courus et non échus sur dettes	9 406	8 093	17 499	17 191
Produits à répartir sur plusieurs exercices ⁽¹⁾	120 661		120 661	122 003
Autres comptes de régularisation passifs ⁽²⁾	518 220	6 321	524 541	357 298
Produits constatés d'avance	14 115	1 166	15 281	35 727
Total	662 402	15 580	677 982	532 219

(1) Dont notamment les chargements d'acquisition reportés.

(2) Dont comptes de régularisation liés aux instruments financiers à terme : cf. note 25 – Instruments financiers à terme.

Note 23. Impôts sur les résultats

23.1. Détail de la charge d'impôt

En milliers d'euros	2023			2022
	Entreprises d'assurance et de réassurance	Autres entreprises	Total	
Charge d'impôt exigible	- 80 664	11 353	- 69 311	- 161 434
Charge d'impôt différée	359 192	814	360 006	- 135 114
Total	278 528	12 167	290 695	- 296 548

23.2. Impôts différés

En milliers d'euros	2023	2022
Impôts différés issus des décalages temporaires	1 201 754	855 899
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	- 22 738	- 32 225
Total impôts différés enregistrés au bilan	1 179 015	823 674
Dont :		
actif (autres créances)	1 335 876	929 548
passif (autres dettes)	- 156 861	- 105 874

23.3. Analyse de la charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 495 096	907 228
Amortissements des écarts d'acquisition	- 830	- 847
Quote-part de résultat des M.E.E.	- 18 517	- 12 614
Impôts sur les résultats	290 695	- 296 548
Résultat avant impôt	1 223 748	1 217 237
Taux courant d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	- 316 033	- 314 351
Impact des différentiels de taux	167 429	24 444
Impact des différences permanentes	107 880	16 778
Incidence des corrections et autres éléments	- 52 203	- 23 419
Charge d'impôt du Groupe	- 92 927	- 296 548
Taux effectif d'impôt	7,59%	24,36%
Impact des mesures transitoires ⁽¹⁾	450 359	
Impact de réévaluation des impôts différés passifs ⁽²⁾	- 66 737	
Impacts de l'entrée en fiscalité des Bermudes	383 622	
Charge d'impôt du Groupe y compris impacts de l'entrée en fiscalité des Bermudes	290 695	
Taux effectif d'impôt y compris impacts de l'entrée en fiscalité des Bermudes	- 23,75%	

(1) Cf. *Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice*.

(2) Cf. *note 21 – Autres dettes*.

L'effet des différentiels de taux sur la charge d'impôt théorique représente la différence entre l'impôt calculé au niveau de chaque entité au moyen du taux standard applicable localement et l'impôt calculé en utilisant le taux en vigueur en France.

Le taux d'impôt de droit commun exigible en France au titre de l'exercice 2023 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

Le taux effectif d'impôt du Groupe au 31 décembre 2023 est impacté par l'impôt différé actif de 450 millions d'euros reconnu

au titre des mesures transitoires d'entrée en fiscalité des Bermudes (cf. *Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice*) et par la réévaluation des impôts différés passifs reconnus sur les actifs incorporels identifiés lors de l'acquisition de PartnerRe (cf. *note 21 – Autres dettes*).

Le Groupe a réalisé une estimation de l'impact potentiel des nouveaux dispositifs de taxation (cf. *Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice*), sur la base des données au 31 décembre 2023. Il en ressortirait une augmentation du taux effectif d'impôt de 7,56 points, le faisant passer de 7,59% à 15,15%.

Note 24. Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Engagements reçus	1 684 823	1 817 443
Engagements donnés	8 945 002	8 668 929
— Avals, cautions et garanties de crédit donnés	639 402	570 928
— Engagements sociaux à long terme ⁽³⁾	13 111	785
— Engagements sur titres, actifs ou revenus ⁽¹⁾	8 222 397	7 916 845
— Autres engagements	70 092	180 371
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	4 917 384	4 309 422
Encours d'instruments financiers à terme⁽²⁾		
— Engagements reçus	3 925 362	4 115 287
— Engagements donnés	3 940 196	4 142 835

Engagements reçus et donnés par les autres entreprises

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Engagements reçus	6 994	10 465
Engagements donnés	598 414	482 235
— Engagements sociaux à long terme ⁽³⁾	1 324	1 010
— Engagements sur titres, actifs ou revenus	237 619	86 279
— Autres engagements	359 471	394 946
Encours d'instruments financiers à terme⁽²⁾		
— Engagements reçus	178 380	
— Engagements donnés	180 995	

(1) Ces engagements donnés comprennent les valeurs remises en nantissement et garantie (cf. note de bas de tableau de la note 8.1 – État récapitulatif des placements des entreprises d'assurance), principalement en faveur des cédantes.

(2) Cf. note 25 – Instruments financiers à terme.

(3) Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, des régimes actifs (hors régimes gelés) au 31 décembre 2023, sont couverts par des actifs de couverture ou donnent lieu à la reconnaissance de provisions pour risques et charges et/ou d'engagements hors bilan comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2023	2022
Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies		
Engagements actuariels	714 867	656 201
Actifs de couverture externes	243 989	222 887
Provisions pour risques et charges	490 554	494 643
Hors bilan⁽¹⁾		
— Engagements donnés	14 503	1 795
— Engagements reçus	34 180	63 124

(1) Les écarts actuariels non comptabilisés selon la méthode du corridor sont présentés en engagements hors bilan donnés lorsqu'ils sont représentatifs d'une charge, reçus lorsqu'ils sont représentatifs d'un produit.

Note 25. Instruments financiers à terme

En milliers d'euros	2023				
	Notionnel ⁽¹⁾	Juste valeur	Comptes de régularisation actifs	Comptes de régularisation passifs	Résultat
Par type de risque					
Risque de taux	97 408	-1 529		-1 529	40
Risque de change	4 006 953	7 390	7 691	-5 704	-853
Autres	16 831	4 258	4 258		-1 849
Total	4 121 192	10 119	11 948	-7 232	-2 662
Par type de stratégie					
Stratégie d'investissement/de désinvestissement	180 995	3 864	3 864	-5 403	-1 539
Stratégie de rendement	3 818 244	3 826	3 826		626
Autres opérations	121 952	2 429	4 258	-1 829	-1 749
Total	4 121 192	10 119	11 948	-7 232	-2 662
Par type d'instrument					
Change à terme	4 015 731	9 801	10 101	-5 704	-2 702
Swaps de taux	97 408	-1 529		-1 529	40
Autres	8 053	1 847	1 847		
Total	4 121 192	10 119	11 948	-7 232	-2 662

(1) Correspondant à l'engagement donné.

Les encours d'instruments financiers à terme correspondent :

- aux dérivés détenus par le groupe PartnerRe principalement au titre de la macro-couverture de ses expositions nettes actives et passives en devises contre le risque de change, qualifiée de stratégie de rendement en normes françaises;
- au dérivé détenu par Coparex, mis en place en 2023, au titre de la couverture d'investissement contre le risque de change d'un actif financier libellé en devises.

En milliers d'euros	2022				
	Notionnel ⁽¹⁾	Juste valeur	Comptes de régularisation actifs	Comptes de régularisation passifs	Résultat
Par type de risque					
Risque de taux	107 579	- 1 554		- 1 554	68
Risque de change	4 011 113	- 3 405		- 3 405	24 799
Autres	24 144	12 748	12 748		355
Total	4 142 835	7 789	12 748	- 4 959	25 222
Par type de stratégie					
Stratégie d'investissement/de désinvestissement					
Stratégie de rendement	4 002 778	- 2 793		- 2 793	24 799
Autres opérations	140 057	10 582	12 748	- 2 166	423
Total	4 142 835	7 789	12 748	- 4 959	25 222
Par type d'instrument					
Change à terme	4 011 113	- 3 405		- 3 405	24 799
Swaps de taux	107 579	- 1 554		- 1 554	- 204
Autres	24 144	12 748	12 748		628
Total	4 142 835	7 789	12 748	- 4 959	25 222

(1) Correspondant à l'engagement donné.

Note 26. Parties liées

Au sens de l'article R. 123-199-1 du Code de commerce, des parties sont liées entre elles si l'une (entité ou personne) exerce un contrôle exclusif ou conjoint ou une influence notable sur l'autre entité, ou si les deux entités sont sous le contrôle exclusif ou conjoint ou l'influence notable d'une même tierce entité ou personne. Constituent également des parties liées les principaux dirigeants et administrateurs.

Selon l'article 282-15 du règlement ANC n° 2020-01, ne sont en revanche visées par l'obligation d'information en annexe que les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative, n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché, et n'interviennent pas entre entités sous contrôle exclusif étant alors éliminées en consolidation.

Pour le groupe Covéa, entrent dans ce périmètre au 31 décembre 2023 les transactions suivantes.

Avec les administrateurs et dirigeants

Les rémunérations et éléments périphériques (dont les dispositifs de retraite, le cas échéant) attribués par la SGAM Covéa à ses administrateurs et directeurs généraux, au titre de leurs mandats sociaux et, le cas échéant, de leur contrat de travail sont décrits en *Partie 2, Paragraphe 2.4. Politique de rémunération*, du rapport annuel.

Les administrateurs et directeurs généraux de la SGAM Covéa sont par ailleurs susceptibles de souscrire des produits d'assurance vie et non-vie proposés par le Groupe dans le cadre de ses activités courantes. Leurs termes et conditions sont pour

l'essentiel similaires à ceux accordés aux clients, sociétaires ou autres salariés du Groupe.

Avec les entités mises en équivalence

Les entités Protec BTP, CARMA, CARMA Vie et Almacantar sont intégrées dans le groupe Covéa par mise en équivalence. Elles ont versé au Groupe des montants de dividendes de 29 millions d'euros sur l'exercice 2023.

Les autres transactions internes comprennent principalement des refacturations de prestations de services pour 13 millions d'euros et des mécanismes de réassurance auprès du Groupe pour un solde de réassurance de 8 millions d'euros, sur l'exercice 2023.

Avec les entités contrôlées mais non consolidées, selon les principes présentés en note 6

– Périmètre de combinaison

Les entités contrôlées mais non consolidées comprennent principalement :

- des sociétés civiles immobilières disposant d'une clause de remontée immédiate de leur résultat à leurs associés : les résultats intégrés à ce titre dans les comptes combinés du Groupe au 31 décembre 2023 s'élèvent à 49 millions d'euros ;
- d'autres structures considérées comme non significatives à l'échelle du Groupe qui sont présentées au sein des *notes 8.3.1 – Titres de participations dans les sociétés immobilières* et *8.3.2 – Autres titres de participations*.

5. Informations sur les postes du compte de résultat et informations sectorielles

Note 27. Produits financiers nets de charges vie et non-vie

En milliers d'euros	2023			2022
	Activité assurance non-vie	Activité assurance vie	Total	
Revenus des placements	1 148 028	1 147 831	2 295 859	1 956 393
Autres produits des placements	294 154	116 873	411 027	413 172
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 143 118	- 114 440	- 257 558	- 151 713
Autres charges de placements	- 270 098	- 124 937	- 395 034	- 314 973
Revenus nets de placement	1 028 966	1 025 328	2 054 294	1 902 879
Produits provenant de la réalisation des placements	319 484	476 026	795 510	826 949
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 134 649	- 162 943	- 297 592	- 369 325
Produits et pertes provenant de la réalisation des placements	184 835	313 083	497 918	457 624
Ajustements ACAV (plus-values)		810 613	810 613	205 283
Ajustements ACAV (moins-values)		- 103 889	- 103 889	- 1 115 355
Ajustements ACAV		706 724	706 724	- 910 072
Produits financiers nets de charges	1 213 800	2 045 135	3 258 935	1 450 431
Dont total des produits de placements	1 761 665	2 551 343	4 313 009	3 401 797
Dont total des charges de placements	- 547 865	- 506 208	- 1 054 074	- 1 951 366

Note 28. Résultat exceptionnel

Les composantes principales du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En milliers d'euros	2023	2022
Contentieux fiscaux et sociaux	- 4 159	1 974
Indemnité		
Provision pour dépréciation	23 516	4 570
Autres produits et charges exceptionnels	- 21 602	- 780
Résultat exceptionnel	- 2 245	5 764

Note 29. Informations sectorielles

29.1. Compte technique de l'assurance non-vie

En milliers d'euros	2023					2022
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Interactivités	Opérations nettes des éliminations intersectorielles	
Primes acquises	20 312 957	- 2 367 736	17 945 221	- 21 082	17 924 139	15 176 132
Primes	20 299 229	- 2 334 941	17 964 288	- 21 082	17 943 206	14 731 180
Variation des primes non acquises	13 728	- 32 795	- 19 067		- 19 067	444 952
Produits financiers nets de charges	760 920		760 920	8 959	769 879	632 410
Produits des placements alloués	760 920		760 920	8 959	769 879	632 410
Autres produits techniques	5 417	14 254	19 671	- 53	19 617	64 988
Charges des sinistres	- 13 939 676	1 277 995	- 12 661 681	3 345	- 12 658 336	- 11 310 782
Prestations et frais payés	- 13 144 229	1 475 558	- 11 668 671	- 1 825	- 11 670 496	- 10 195 629
Charges des provisions pour sinistres	- 795 446	- 197 563	- 993 010	5 170	- 987 840	- 1 115 153
Charges des autres provisions techniques	775	- 2 500	- 1 725	6 446	4 720	121 023
Participation aux résultats	- 44 842	1 629	- 43 213		- 43 213	5 541
Frais d'acquisition et d'administration	- 4 874 753	385 752	- 4 489 002	5 236	- 4 483 766	- 3 916 636
Frais d'acquisition ⁽¹⁾	- 3 461 632		- 3 461 632	3 273	- 3 458 359	- 2 689 365
Frais d'administration	- 1 413 122		- 1 413 122	1 963	- 1 411 159	- 1 415 941
Commissions reçues des réassureurs		385 752	385 752		385 752	188 670
Autres charges techniques	- 389 796	- 4 586	- 394 382	14 036	- 380 346	- 411 301
Variation de la provision d'égalisation	1 233	- 452	781		781	227 770
Résultat technique non-vie	1 832 233	- 695 644	1 136 589	16 886	1 153 475	589 145
Participation des salariés			- 62 868		- 62 868	- 70 555
Produits nets des placements hors part du compte technique			438 038	5 884	443 921	400 306
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			1 511 758	22 770	1 534 528	918 896
Transferts intersectoriels				- 22 770	- 22 770	- 90 292
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			1 511 758		1 511 758	828 604

(1) Dont les charges d'amortissements des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe nettes des frais d'acquisition reportés constitués pour PartnerRe sur la période représentant un montant net de réassurance de 169 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 293 millions d'euros au 31 décembre 2022.

29.2. Compte technique de l'assurance vie

En milliers d'euros	2023					2022
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Interactivités	Opérations nettes des éliminations intersectorielles	
Primes	6 476 518	- 87 838	6 388 679	21 082	6 409 761	5 641 397
Produits des placements	2 313 256		2 313 256	- 312	2 312 944	2 352 857
Ajustements ACAV (plus-values)	810 613		810 613		810 613	205 283
Autres produits techniques	69 495		69 495	- 27 146	42 349	48 611
Charges des sinistres	- 7 421 893	64 376	- 7 357 518	- 5 684	- 7 363 201	- 6 156 557
Prestations et frais payés	- 8 375 771	62 404	- 8 313 367	1 825	- 8 311 542	- 5 756 749
Charges des provisions pour sinistres	953 877	1 972	955 849	- 7 509	948 340	- 399 808
Charges des provisions techniques	650 395	9 675	660 070	- 6 446	653 624	2 099 355
Provisions d'assurance vie	1 713 919	7 497	1 721 416	- 6 446	1 714 970	1 609 645
Provisions sur contrats en unités de compte	- 1 055 008		- 1 055 008		- 1 055 008	485 643
Autres provisions techniques	- 8 516	2 178	- 6 338		- 6 338	4 067
Participation aux résultats	- 1 164 566	120	- 1 164 447		- 1 164 447	- 1 107 091
Frais d'acquisition et d'administration	- 636 794	5 551	- 631 243	- 2 820	- 634 063	- 434 893
Frais d'acquisition ⁽¹⁾	- 404 191		- 404 191	216	- 403 975	- 287 873
Frais d'administration	- 232 603		- 232 603		- 232 603	- 152 296
Commissions reçues des réassureurs		5 551	5 551	- 3 036	2 516	5 276
Autres charges techniques	- 72 077		- 72 077	- 183	- 72 260	- 79 208
Charges des placements	- 987 385		- 987 385	12 852	- 974 533	- 1 025 070
Ajustements ACAV (moins-values)	- 103 889		- 103 889		- 103 889	- 1 115 355
Produits des placements transférés	- 80 883		- 80 883	- 1 034	- 81 918	- 91 198
Résultat technique vie	- 147 213	- 8 116	- 155 329	- 9 690	- 165 019	338 131
Participation des salariés			- 4 175		- 4 175	- 3 948
Produits nets des placements hors part du compte technique			80 883	1 034	81 918	91 198
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			- 78 620	- 8 656	- 87 276	425 381
Élimination des opérations intersectorielles				8 656	8 656	77 408
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			- 78 620		- 78 620	502 789

(1) Dont les charges d'amortissements (y compris exceptionnels le cas échéant) des actifs incorporels issus de l'acquisition de PartnerRe nettes des frais d'acquisition reportés constitués pour PartnerRe sur la période représentant un montant net de réassurance de 61 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Covéa et SCOR ont signé au 30 juin 2021, avec effet au 1^{er} janvier 2021, des traités de réassurance en quote-part par lesquels Covéa accepte et SCOR cède 30% du portefeuille d'affaires vie détenu par les sociétés SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland au 31 décembre 2020. Le prix d'acquisition était basé sur la valeur du *best estimate liability* au 31 décembre 2020, avant ajustement de la variation de taux d'intérêt et de taux de change entre le 31 décembre 2020 et la date de signature des traités conformément aux dispositions du traité. Des procédures d'arbitrage ont été engagées depuis, par les cédantes et par Covéa Coopérations, dans un contexte de désaccord.

Au 31 décembre 2023, les flux et estimés ont été comptabilisés, dans les comptes du Groupe, sur la base des informations transmises par les cédantes. S'agissant des commissions payées enregistrées en frais d'acquisition reportés, elles sont évaluées au regard des marges futures communiquées par la cédante, actualisées sur la base des taux en vigueur à la date de signature du traité, et n'ont pas donné lieu à un amortissement complémentaire au 31 décembre 2023. Ces modalités de comptabilisation ont été déterminées sur la base des informations disponibles et analysées à la date d'arrêt.

29.3. Résultat des autres activités

En milliers d'euros	2023			2022
	Net	Interactivités autre	Opérations nettes des éliminations intersectorielles	
Chiffre d'affaires	151 249	- 39 498	111 751	112 850
Autres produits d'exploitation	5 323	- 3 133	2 190	3 417
Charges d'exploitation	- 359 395	31 700	- 327 694	- 265 448
Résultat opérationnel	- 202 823	- 10 930	- 213 753	- 149 181
Charges et produits financiers	9 123	- 3 183	5 940	36 116
Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 193 699	- 14 113	- 207 813	- 113 065
Élimination des opérations intersectorielles		14 113	14 113	12 884
Résultat de l'exploitation économique avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	- 193 699		- 193 699	- 100 181

29.4. Provisions techniques par catégorie

29.4.1. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES VIE PAR CATÉGORIE

En milliers d'euros	Affaires directes									Affaires directes						Acceptations	Total
	Contrats de capitalisation PU/VL	Contrats de capitalisation CP	Assurance Individuelle Prévoyance	Assurance Individuelle Épargne PU/VL	Assurance Individuelle Épargne CP	Assurance Collective Prévoyance	Assurance Collective Épargne	Assurance en unités de compte PU/VL	Assurance en unités de compte CP	PERP	PER	Dommages Corporels Contrats Individuels	Dommages Corporels Contrats Collectifs	Pertes pécuniaires	Total Affaires directes		
Provisions pour sinistres vie	566		36 730	426 922	18 435	32 594	2 681	1 929	28		578	8 266			528 731	2 540 490	3 069 221
Provisions assurance vie	860 140		31 326	43 736 524	935 655	225 230	273 309			118 301	719 583	370	0		46 900 438	1 317 382	48 217 820
Provisions égalisation vie			4 710	104		81 213	8 657								94 684		94 684
Provisions techniques en unités de compte vie								6 836 418	130 320	50 401	328 384				7 345 524		7 345 524
Participation aux bénéfices	5 316			2 758 974	18 478	112	11 683			770	30 495				2 825 828	3 849	2 829 677
Autres provisions techniques vie				0						7 262	12 779	12 846			32 887	1 844	34 731
Total	866 022		72 766	46 922 524	972 569	339 149	296 330	6 838 348		130 347	176 734	1 091 819	21 482	0	57 728 092	3 863 565	61 591 657

29.4.2. PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES NON-VIE PAR CATÉGORIE

En milliers d'euros	Affaires directes											Affaires directes						Acceptations	Total		
	Dommages corporels		Automobile		Dommages aux biens			Catastrophes naturelles	R.C. Générale	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Pertes pécuniaires cyber	Transport	Construction		Crédit caution			LPS	Total Affaires directes
	Contrats Individuels	Contrats Collectifs	R.C.	Dommages	Particuliers	Professionnels	Dommages								R.C.						
Provisions pour primes non acquises non-vie	244 502	112 644	339 177	795 283	659 492	358 162	68 228	118 477	97 404	78 423	38 391	1 119	6 774		21 123		370 952	3 310 150	2 345 917	5 656 067	
Provisions pour sinistres non-vie	506 425	388 717	7 526 810	1 636 996	2 106 765	2 753 750	1 510 910	1 746 470	216 416	24 564	73 326	791	58 216	683 994	3 786 226	1 895	124 900	23 147 171	12 114 767	35 261 938	
Provisions d'égalisation non-vie		81 978		17 980	124 977	31 709												256 644	531 532	788 176	
Participations aux bénéfices		5 931		33 014		2 790			1 413	3 292	15 926						8 135	70 500	78	70 578	
Autres provisions techniques non-vie	98 976	464 517	1 521 109	25 203	136 084	65 254	70 123	93 373	4		372				53			2 475 067	16 949	2 492 016	
Total	849 902	1 053 787	9 387 096	2 508 475	3 027 318	3 211 664	1 649 260	1 958 321	315 237	106 278	128 015	1 909	64 990	683 994	3 807 402	1 895	503 987	29 259 532	15 009 243	44 268 775	

29.5. Ventilation des primes acquises

Par zone géographique (en fonction de la localisation du siège des entités du Groupe)

En millions d'euros	France	International				Total
		Total	PartnerRe	Covéa Insurance (Grande-Bretagne)	Autres	
Primes acquises						
2022	17 045	5 651	4 082	1 009	560	22 696
2023	17 304	9 464	8 424	908	132	26 768

Par nature de garantie

En millions d'euros	VIE													
	Affaires directes												Accep-tations	Total général
	Contrat de capitalisation		Assurance individuelle			Assurance collective		Unités de compte		PERP	PER	Total		
	PU/VL	CP	Pré-voyance	Épargne PU/VL	Épargne CP	Pré-voyance	Épargne	PU/VL	CP					
Primes Acquises														
2022	55		153	2 373	82	75	14	867	6	10		3 635	2 067	5 702
2023	19		160	2 300	58	79	5	588	2	8	212	3 430	3 046	6 476
% Total général 2023	0,29		2,47	35,51	0,89	1,22	0,08	9,07	0,04	0,12	3,27		47,03	100,00

En millions d'euros	NON-VIE													
	Affaires directes												Accep-tations	Total général
	Dommages Corporels		Automobile		Dommages aux Biens		RC	Trans-port	Cons-truction	Pertes pécu-niaires cyber	Autres	Total		
	Indi-viduels	Col-lectifs	RC	Dom-mages	Parti-culiers	Profes-sionnels								
Primes Acquises														
2022	1 305	961	1 344	3 540	2 187	1 625	566	53	546		1 292	13 419	3 575	16 994
2023	1 342	1 099	1 364	3 556	2 232	1 677	550	46	563	6	1 273	13 709	6 583	20 292
% Total général 2023	6,61	5,42	6,72	17,52	11,00	8,26	2,71	0,23	2,77	0,03	6,27		32,44	100,00

Note 30. Charges de personnel et effectifs

	2023	2022
Charges de personnel (en milliers d'euros) ^{(1) (2)}	2 127 889	1 878 474
Effectifs (en équivalent temps plein (ETP)) ⁽¹⁾	22 333	22 061
— Employés	11 714	11 623
— Cadres	10 619	10 438

(1) Charges de personnel et effectif des entreprises combinées et consolidées globalement.

(2) En 2022, PartnerRe n'était inclus que sur 6 mois, à la suite de la finalisation de son acquisition au 12 juillet 2022.

Au 31 décembre 2023, le personnel des entités non consolidées dédiées aux activités de gestion, dont les effectifs ne figurent pas dans les données définies ci-dessus, est de 1178 collaborateurs.

Ces effectifs concernent :

- la société MMA Gestion : 37 collaborateurs;
- la société Covéa Insurance Services Limited : 1141 collaborateurs.

Note 31. Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de Covéa au titre de leurs mandats dans l'entité combinante, les entités affiliées et les filiales consolidées représentent un montant global brut de 3 707 milliers d'euros.

Note 32. Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant présente, pour chaque commissaire aux comptes du Groupe, le montant des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part, à la certification des comptes et, d'autre part, aux autres services.

Montants hors taxes, en milliers d'euros	2023				Total
	PwC ⁽¹⁾		Mazars ⁽¹⁾		
	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau ⁽²⁾	Commissaires aux comptes France	Commissaires aux comptes du réseau ⁽²⁾	
Certification des comptes					
— SGAM Covéa	369		308		677
— Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	2 260	7 611	1 313	26	11 210
Sous-total	2 629	7 611	1 620	26	11 887
Services autres que la certification des comptes					
— SGAM Covéa	89		67		156
— Filiales intégrées globalement ou proportionnellement	294	352	202		848
Sous-total	383	352	269	0	1 004
Total	3 012	7 963	1 889	26	12 890

(1) Commissaires aux comptes des comptes combinés de Covéa.

(2) Honoraires des commissaires aux comptes des filiales au titre de la certification des comptes et de leurs services autres que la certification des comptes.

Les services autres que la certification des comptes rendus à la SGAM Covéa, ainsi qu'à ses filiales et affiliées, par les commissaires aux comptes du Groupe sont de nature suivante :

- consultation en lien avec les comptes et l'information financière;
- consultation portant sur le contrôle interne;
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par la loi;
- services autres que la certification des comptes requis des commissaires aux comptes par les autorités de contrôle françaises ou étrangères opérant dans les domaines de l'assurance, de la concurrence, du fiscal;
- revue limitée de comptes;
- attestations;
- prestations relatives aux informations sociales et environnementales;
- revue dans le cadre de Solvabilité 2;
- revue de la conformité à la réglementation;
- revue et avis critique sur les méthodes et processus d'arrêté des comptes;
- établissement des déclarations fiscales et services de conformité fiscale en dehors de la France;
- constats à l'issue des procédures convenues.

5.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'Assemblée générale
COVÉA SGAM
86-90, rue Saint-Lazare
75009 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société COVÉA SGAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre

jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Point clé de l'audit n° 1 : Estimation des provisions pour sinistres à payer non-vie

Risque identifié et principaux jugements

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt.

Les provisions pour sinistres à payer non-vie figurent au bilan du Groupe, au 31 décembre 2023, pour un montant de 35,3 milliards d'euros. Elles représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation implique un certain nombre d'hypothèses.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés :

- l'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou sur la base d'un forfait en affaires directes et à partir des informations remontant des cédantes pour les acceptations;
- ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement;
- pour le risque Construction, la provision comprend l'estimation des sinistres non encore manifestés et qui interviendront d'ici l'expiration de la période de prescription.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Automobile et Générale, et Construction). L'estimation des provisions pour sinistres comporte donc une part importante de jugement et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre. Nous avons donc considéré l'évaluation des provisions pour sinistres à payer non-vie comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable et suffisant de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos spécialistes en actuariat :

- Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par le Groupe ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par votre Groupe en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur les branches à déroulement long et sur d'autres branches ;
- Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par le Groupe ;
- Apprécier la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées ;
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes combinés.

Point clé de l'audit n° 2 : Estimation des provisions d'assurance vie

Risque identifié et principaux jugements

Le montant des provisions d'assurance vie s'élève à 48,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023 et celui des provisions techniques des contrats en unités de compte à 7,3 milliards d'euros.

Ces provisions, principalement composées des provisions mathématiques, représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et ceux pris par les assurés en affaires directes ou par le réassureur et les cédantes en acceptations. Les méthodes d'estimation et les hypothèses retenues pour la détermination des provisions d'assurance vie sont précisées dans la Note 3.8 de l'annexe aux comptes combinés.

Les provisions mathématiques doivent, le cas échéant, être complétées par des provisions supplémentaires pour couvrir les autres engagements de l'assureur ou du réassureur (provision globale de gestion, provision pour garantie plancher). Le calcul de ces provisions supplémentaires, même s'il est encadré par la réglementation, nécessite l'utilisation d'hypothèses actuarielles et du jugement de la part de la direction.

Compte tenu de la part prépondérante de ces provisions mathématiques dans le bilan au 31 décembre 2023 et de la part de jugement dans l'estimation des provisions supplémentaires, nous avons considéré l'estimation des provisions d'assurance vie comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère suffisant de l'estimation des provisions d'assurance vie, nous avons effectué les travaux suivants conjointement avec nos spécialistes en actuariat :

- Mise à jour de nos connaissances et test du dispositif de contrôle autour des processus de gestion des souscriptions et des prestations ;
- Contrôle du déversement des données de gestion dans la comptabilité ;
- Appréciation de la permanence des méthodes et du respect des prescriptions de la réglementation applicable ;
- Vérification de l'enroulement des provisions mathématiques et analyse des sources de marge (chargements, marge financière) ;
- Appréciation des hypothèses retenues pour l'estimation des provisions supplémentaires couvrant les engagements du Groupe ;
- Recalcul des provisions mathématiques sur certains produits ou rentes et test, par échantillonnage, des projections réalisées ;
- Contrôle du respect de la réglementation dans le calcul des provisions globales.

Point clé de l'audit n° 3 : Valorisation des placements financiers et immobiliers (hors unités de compte) des entreprises d'assurance non cotés

Risque identifié et principaux jugements

La valeur nette comptable à l'actif de votre bilan des placements financiers et immobiliers hors unités de comptes des entreprises d'assurance non cotés s'élève à 10,1 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Selon la réglementation comptable applicable au secteur de l'assurance, la valeur de ces actifs ou de ces titres doit être évaluée à chaque clôture afin de vérifier l'absence de perte de valeur pouvant conduire à une dépréciation.

Ces actifs sont difficiles à valoriser compte tenu du fait que leur valeur de marché n'est pas facilement identifiable ou en l'absence de valeur de marché, et leur évaluation fait donc appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

La Note 3.1 de l'annexe aux comptes combinés précise les modalités d'évaluation des actifs de placements et notamment les modalités et hypothèses retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés.

Le poids de ces actifs non cotés dans le bilan du Groupe et le degré élevé de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduit à la considérer comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour apprécier le caractère raisonnable des évaluations retenues pour les différentes natures d'actifs non cotés et des éventuelles dépréciations qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Évaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation ;

- Apprécier les méthodologies retenues pour valoriser les actifs non cotés;
- Apprécier la pertinence des hypothèses utilisées pour ces valorisations par rapport aux pratiques de marché;
- Comparer avec les valorisations externes disponibles, notamment pour les actifs immobiliers (immeubles et parts de sociétés immobilières);
- Analyser la cohérence de l'évolution des valorisations par rapport à la clôture précédente et par rapport au contexte économique global;
- Vérifier le calcul des éventuelles dépréciations nécessaires.

Point clé de l'audit n° 4 : Opérations d'acceptations

Risque identifié et principaux jugements

Comme indiqué dans la Note 3.6 de l'annexe aux comptes combinés, les comptes restant à recevoir des cédantes au titre des acceptations en réassurance donnent lieu à des estimations des flux attendus.

La Note 3.6 indique également que les frais d'acquisition reportés vie comprennent les commissions d'acquisition réglées à SCOR Ireland à la mise en place du traité avec cette entité en 2021 qui sont amorties selon le rythme d'émergence future des marges telles que prévues à l'initialisation des traités, après ajustements. La Note 13 précise que le solde de ces frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà réalisés est égal à 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2023.

L'estimation des comptes restant à recevoir des cédantes fait appel à un degré élevé de jugement, de même que la valorisation des frais d'acquisition reportés rattachés au traité avec SCOR Ireland. Pour ces raisons, nous considérons les opérations d'acceptations comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Pour répondre à ce risque, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- Appréciation des méthodologies mises en œuvre et des hypothèses retenues pour estimer les comptes non reçus des cédantes;
- Prise de connaissance de la conception et test de l'efficacité des contrôles mis en place autour du processus d'estimation des comptes non reçus;
- Prise de connaissance des procédures mises en œuvre par le Groupe pour apprécier les données transmises par les cédantes sur les traités SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland;
- Analyse sur un échantillon de traités, comprenant les traités avec SCOR Ireland et SCOR Global Reinsurance Ireland, de la cohérence des prévisions effectuées par rapport aux informations obtenues par le Groupe auprès des cédantes et mise en œuvre d'une circularisation des cédantes sur les deux traités importants;
- Analyse des écarts entre les estimations réalisées au 31 décembre 2022 et les comptes reçus en 2023;
- Appréciation des méthodologies mises en œuvre et du caractère raisonnable des hypothèses retenues par Covéa pour la valorisation des frais d'acquisition reportés rattachés au traité avec SCOR Ireland;
- Vérification des données sources utilisées pour cette valorisation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société COVÉA SGAM par votre assemblée générale du 18 juin 2003.

Au 31 décembre 2023, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 21^{ème} année de leur mission sans interruption, dont 6 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs

et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 15 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Gérard Courrèges
Frédéric Trouillard-Mignen

Christophe Berrard

Document édité par Covéa – mai 2024. Rédaction : Covéa. Conception et réalisation : HAVAS Paris. Crédits photo : Getty Images. Impression : l'impression a été réalisée en France, sur un papier certifié FSC®, produit à partir de fibres 100 % recyclées post-consommation. Les encres UV à séchage LED utilisées sont garanties sans composants organiques volatils (COV), et permettent de diminuer le besoin énergétique des machines durant la production. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert et Print Ethic, et noté OR EcoVadis dans le cadre d'une démarche RSE. Il est aussi certifié ISO 14064-1/ISO 16759 et ClimateCalc pour la diminution de l'empreinte carbone.

Retrouvez la version e-accessible de ce document sur covea.com





Mutualiser nos forces,
assurer l'avenir

SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

Retrouvez le @groupecovea

sur les réseaux sociaux et sur covea.com

